COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2019

Rapport - 2 et 3 juillet 2020

Séance des 2 et 3 juillet 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

~~~~

Les dépenses

88 % des dépenses ont été consacrées aux interventions régionales (c'est-à-dire hors frais de personnel du siège, frais généraux et annuité de la dette). Les dépenses liées aux transports représentent plus d'un tiers (34 %) de l'ensemble des dépenses d'intervention, suivies par l'enseignement (33 %) et l'action économique (17 %).

Le compte administratif 2019 présente une réalisation à hauteur de 97 % des dépenses votées.

En 2019, le montant total des dépenses s'élève à 1,419 Md€ contre 1,395 Md€ en 2018. La Région poursuit par ailleurs le programme d'investissements auquel elle s'est engagée avec plus de 371,5 M€ (hors remboursement en capital de la dette) déployés au titre des interventions régionales sur son territoire, dont 26,5 M€ pour le renouvellement des rames TET.

Les recettes

Les recettes réalisées atteignent 1,430 Md€ contre 1,401 Md€ en 2018 soit un taux de réalisation de 98 % (contre 95,6 % en 2018).

L'emprunt a été réalisé à hauteur de 67,6 M€ dont 30 M€ par recours à l'obligataire. L'encours de dette se chiffre à 751 M€ au 31/12/2019 (743,7 M€ fin 2018). Le taux d'intérêt moyen de l'encours se positionne à 1,10 % soit une baisse de 0,09 point par rapport à l'année précédente.

La gestion rigoureuse des crédits a permis d'autofinancer 54,7 % des dépenses d'investissement (hors TET). Ce niveau d'autofinancement est très important dans la mesure où il sécurise les investissements régionaux.
La capacité de désendettement (hors crédits-baux) s'améliore à 3,06 années d'épargne brute.

L'arrêté des comptes

L'arrêté des comptes dégage un résultat de l'exécution budgétaire de 17 293 978,02 €. Il n'est pas constaté des restes à réaliser.

Le résultat de l'exécution budgétaire 2019 sera intégré à l'exercice 2020 lors du vote du budget supplémentaire.

François BONNEAU

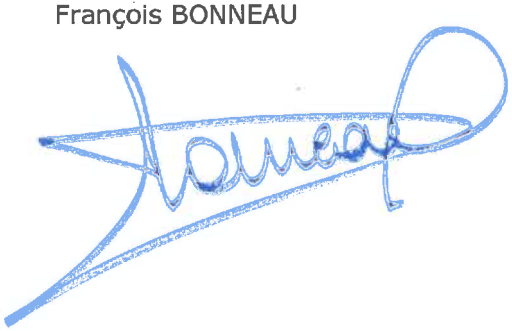
~~~~

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SOMMAIRE

I. La réalisation du budget 2019

A – Le tableau de réalisation des dépenses et des recettes par politique 2

B – L'arrêté des comptes 2019 4

C – Le tableau des soldes intermédiaires de gestion 5

II. La réalisation du budget 2019 par politique

A – Interventions régionales 7

SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, STRATÉGIES 8

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 22

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES 44

FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE 51

EUROPE 72

B – Optimisation des ressources 76

COMMUNICATION 77

MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION 79

MOYENS GÉNÉRAUX FINANCIERS 81

RESSOURCES HUMAINES 87

III. Les décisions

A – L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 91

B – L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 91

C – L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2019 93

Rapport annuel de la dette 2019 94

Rapport sur la gestion pluriannuelle ..... Erreur ! Signet non défini.

Liste des virements de crédits entre chapitres pour l'exercice 2019 110

LA REALISATION DU BUDGET

2019

A – Le tableau de réalisation des dépenses et des recettes par politique

	Dépenses		Recettes	
	Crédits inscrits	Réalisé 2019	Crédits inscrits	Réalisé 2019
FONCTIONNEMENT	**1 023 330 249,94**	**990 716 047,43**	**1 238 922 838,00**	**1 236 391 823,76**
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 122 330,00	4 332 112,81	0,00	10 240,00
ENVIRONNEMENT	7 426 145,00	7 403 128,97	209 000,00	205 601,24
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 006 400,00	3 670 422,50	0,00	370 125,00
COOPERATION INTERNATIONALE	1 200 000,00	1 123 507,66	59 692,00	62 034,41
Total SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	**16 754 875,00**	**16 529 171,94**	**268 692,00**	**648 000,65**
ECONOMIE INNOVATION	29 590 500,00	27 518 691,76	0,00	203 047,59
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	8 280 750,00	8 570 087,24	0,00	100 506,58
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 416 000,00	2 269 548,54	0,00	2 475,00
TOURISME	4 074 056,00	4 089 362,18		
FORMATION PROFESSIONNELLE	129 215 277,00	111 427 650,54	63 400 000,00	55 767 673,76
ORIENTATION	2 303 000,00	2 360 349,11	0,00	1 160,17
Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	**175 879 583,00**	**156 235 689,37**	**63 400 000,00**	**56 074 863,10**
TRANSPORTS	351 823 723,00	347 871 492,61	11 325 249,00	12 213 746,79
Total TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	**351 823 723,00**	**347 871 492,61**	**11 325 249,00**	**12 213 746,79**
ENSEIGNEMENT LYCEES	58 749 883,00	57 908 458,82	10 854 548,00	10 583 630,45
APPRENTISSAGE	84 350 000,00	83 252 411,12	450 000,00	559 350,17
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	47 926 298,00	47 365 219,59	0,00	126 509,26
CULTURE	25 500 000,00	25 469 385,55	100 000,00	136 421,30
SPORTS	3 980 000,00	3 988 860,64	0,00	22 500,00
VIE CITOYENNE	450 000,00	314 617,63	0,00	7 211,00
Total FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	**220 956 181,00**	**218 298 953,35**	**11 404 548,00**	**11 435 622,18**
COMMUNICATION	4 000 000,00	4 613 877,18		
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	16 711 400,00	16 051 267,70	0,00	1 192 837,14
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	45 332 764,94	43 572 613,95	1 087 513 349,00	1 089 768 740,64
RESSOURCES HUMAINES	140 984 723,00	139 438 428,49	3 447 000,00	3 624 469,60
Total OPTIMISATION DES RESSOURCES	**207 028 887,94**	**203 676 187,32**	**1 090 960 349,00**	**1 094 586 047,38**
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	49 707 000,00	47 356 496,32	49 882 000,00	49 172 239,06
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	1 180 000,00	746 616,52	0,00	2 700,00
REGION BENEFICIAIRE FINAL	0,00	1 440,00	11 682 000,00	12 258 604,60
Total EUROPE	**50 887 000,00**	**48 104 552,84**	**61 564 000,00**	**61 433 543,66**

	Dépenses		Recettes	
	Crédits inscrits	Réalisé 2019	Crédits inscrits	Réalisé 2019
INVESTISSEMENT	**470 032 897,00**	**428 425 221,48**	**248 015 483,00**	**193 618 597,23**
TERRITOIRES SOLIDAIRES	70 781 300,00	72 370 804,47	0,00	179 443,99
ENVIRONNEMENT	5 465 100,00	3 687 830,65	60 000,00	63 706,51
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	750 000,00	419 903,00		
COOPERATION INTERNATIONALE	128 840,00	123 112,73	0,00	0,00
Total SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	**77 125 240,00**	**76 601 650,85**	**60 000,00**	**243 150,50**
ECONOMIE INNOVATION	36 145 500,00	34 261 888,72	7 000 000,00	6 855 771,65
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	18 981 800,00	17 751 998,47	0,00	123 295,25
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	6 120 000,00	5 763 385,77	0,00	446 328,63
TOURISME	5 484 504,00	4 963 489,53	0,00	31 000,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	643 000,00	481 774,07		
Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	**67 374 804,00**	**63 222 536,56**	**7 000 000,00**	**7 456 395,53**
TRANSPORTS	75 691 600,00	73 165 275,97	26 102 837,00	25 488 001,46
Total TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	**75 691 600,00**	**73 165 275,97**	**26 102 837,00**	**25 488 001,46**
ENSEIGNEMENT LYCEES	81 025 500,00	78 204 584,39	2 133 074,00	2 312 300,09
APPRENTISSAGE	14 800 000,00	16 326 186,15		
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	3 420 000,00	3 403 549,93		
CULTURE	8 071 803,00	6 696 736,73	60 000,00	265 077,00
SPORTS	1 539 550,00	1 699 240,98	0,00	0,00
Total FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	**108 856 853,00**	**106 330 298,18**	**2 193 074,00**	**2 577 377,09**
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	3 656 400,00	3 199 142,59	0,00	0,00
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	87 000 000,00	56 871 276,90	156 608 572,00	103 101 977,61
Total OPTIMISATION DES RESSOURCES	**90 656 400,00**	**60 070 419,49**	**156 608 572,00**	**103 101 977,61**
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	50 283 000,00	49 022 308,43	56 051 000,00	54 751 695,04
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	45 000,00	12 732,00		
Total EUROPE	**50 328 000,00**	**49 035 040,43**	**56 051 000,00**	**54 751 695,04**
Résultat affecté fonctionnement			6 424 825,94	6 424 825,94
TOTAL GENERAL HORS RESULTAT REPORTE	**1 493 363 146,94**	**1 419 141 268,91**	**1 486 938 321,00**	**1 430 010 420,99**
Fonctionnement	1 023 330 249,94	990 716 047,43	1 238 922 838,00	1 236 391 823,76
Investissement	470 032 897,00	428 425 221,48	248 015 483,00	193 618 597,23
TOTAL GENERAL AVEC RESULTAT REPORTE	**1 493 363 146,94**	**1 419 141 268,91**	**1 486 938 321,00**	**1 436 435 246,93**
Fonctionnement	1 023 330 249,94	990 716 047,43	1 238 922 838,00	1 242 816 649,70
Investissement	470 032 897,00	428 425 221,48	248 015 483,00	193 618 597,23
TOTAL GENERAL AVEC RESULTAT REPORTE HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE	**1 463 363 146,94**	**1 419 141 268,91**	**1 456 938 321,00**	**1 436 435 246,93**
Fonctionnement	1 023 330 249,94	990 716 047,43	1 238 922 838,00	1 242 816 649,70
Investissement	440 032 897,00	428 425 221,48	218 015 483,00	193 618 597,23
TOTAL GENERAL HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE ET FONDS EUROPEENS	**1 363 373 146,94**	**1 322 762 464,16**	**1 351 005 321,00**	**1 326 086 486,89**
Fonctionnement	973 623 249,94	943 359 551,11	1 189 040 838,00	1 187 219 584,70
Investissement	389 749 897,00	379 402 913,05	161 964 483,00	138 866 902,19

B – L'arrêté des comptes 2019

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2019, ce résultat s'élève à 236,9 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	6 424 825,94	1 517 243 946,16	1 523 668 772,10
Dépenses (réelles + ordre)		1 286 757 842,01	1 286 757 842,01
Total	6 424 825,94	230 486 104,15	236 910 930,09

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2019, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 219,6 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		718 203 561,21	718 203 561,21
Dépenses (réelles + ordre)	213 588 583,07	724 231 930,21	937 820 513,28
Total	-213 588 583,07	-6 028 369,00	-219 616 952,07

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **17 293 978,02** €.

C – Le tableau des soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion et le niveau d'épargne se maintiennent à un très bon niveau conformément aux objectifs financiers que s'est fixée la Région :

- le taux d'épargne brute ressort à 19,9%.

- l'épargne nette se situe à 189 M€ : elle permet à la collectivité d'engager de nouveaux investissements en limitant le recours à l'emprunt. Elle reste supérieure à l'objectif-cible (épargne nette > 150 M€) et progresse de 21 M€ par rapport à 2018.

- la capacité de désendettement de la Région se situe à 3,06 années : elle reste en deçà du ratio que s'est fixée la Région (capacité de désendettement < 5 ans).

	CA 2018	CA 2019
		TOTAL
EPARGNE DISPONIBLE		
+ Recettes de gestion	1 169 216 941	1 236 391 824
- Dépenses de gestion	936 360 524	982 232 343
= Epargne de gestion	**232 856 417**	**254 159 481**
- Intérêts de la dette	9 493 344	8 483 705
= Epargne brute	**223 363 073**	**245 675 776**
- Remboursement de la dette en capital	55 063 692	56 871 277
= Epargne nette	**168 299 382**	**188 804 499**
MOUVEMENTS D'ORDRE AFFECTANT LES DEUX SECTIONS		
Dépréciation	0,00	0,00
Transfert entre sections	17 895 376	15 189 672
BESOIN DE FINANCEMENT		
+ Dépenses d'investissement	394 251 027	371 553 945
- Recettes d'investissement	126 792 760	125 998 597
= Besoin de financement en investissement	**267 458 267**	**245 555 347**
EMPRUNT		
Emprunt	91 038 000	**67 620 000**
RESULTAT		
= Résultat de l'exercice	**-8 120 885**	**10 869 152**
dont Fonctionnement	*205 467 698*	*230 486 104*
dont Investissement	*-213 588 583*	*-219 616 952*
+ Report des années antérieures	**14 545 711**	**6 424 826**
dont report fonctionnement	**14 545 711**	**6 424 826**
dont report investissement	*0,0*	*0,0*
= Résultat de clôture	**6 424 826**	**17 293 978**
dont résultat fonctionnement	220 013 409	*236 910 930*
dont résultat investissement	-213 588 583	*-219 616 952*

LA REALISATION DU BUDGET 2019

PAR POLITIQUE

A – Interventions régionales

SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, STRATÉGIES

TERRITOIRES SOLIDAIRES

TERRITOIRES SOLIDAIRES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Fonctionnement	170 000	39 800	23%			
EXPERTISE MUTUALISEE	Fonctionnement	140 000	196 343	140%		10 000	
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Fonctionnement	200 000	27 080	14%		240	
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Fonctionnement	1 400 000	1 146 847	82%			
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Fonctionnement	1 550 000	2 379 709	154%			
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Fonctionnement	262 330	270 334	103%			
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIR	Fonctionnement	400 000	272 000	68%			
TOTAL Fonctionnement		**4 122 330**	**4 332 113**	**105%**		**10 240**	
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Investissement	4 460 000	4 546 772	102%		10 490	
CONTRATS VILLE MOYENNE	Investissement	182 400	182 400	100%			
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	4 496 000	4 567 219	102%		9 097	
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Investissement	1 000 000	833 729	83%			
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	43 200 000	44 621 793	103%		37 628	
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Investissement	4 215 900	3 774 500	90%		350	
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIR	Investissement	13 227 000	13 844 392	105%		121 879	
TOTAL Investissement		**70 781 300**	**72 370 804**	**102%**		**179 444**	

BILAN GENERAL

Le budget 2019 a été réalisé à hauteur de 102 % en investissement (72,371 M€ mandatés) et de 105 % en fonctionnement (4,332 M€ mandatés).

Les crédits de paiement liés aux CRST sont désormais très majoritaires avec 47 M€ (contre seulement 9,2 M€ pour les Contrats de 3ème génération qui ont pris fin pour les derniers en 2018) représentant ainsi les 2/3 des mandatements opérés en 2019 au titre de la politique d'aménagement du territoire.

L'intervention régionale porte majoritairement sur :

- Le renforcement de l'attractivité régionale : 31,33 M€
  - en matière de Très Haut Débit : 17,033 M€ (dont 9,671 M€ au titre du programme projets structurants et 7,362 M€ au titre des contrats)
  - en matière de développement économique dans les contrats, projets structurants et friches urbaines au titre du CPER et des conventions avec les Départements : 6,47 M€
  - en matière d'offre touristique (2,458 M€) et d'économie agricole (1,659 M€)
  - en matière de mobilité : 3,71 M€ (dont 2,259 M€ au titre des contrats + pôles multimodaux CPER 1,451 M€)

- Une offre d'équipements et de services aux habitants dans l'ensemble des territoires : 30,7 M€
  - avec 7,669 M€ en direction de l'Habitat, soit 3,895 M€ au titre des contrats et 3,774 M€ au titre du programme Hébergement (dont 3,565 M€ en direction de l'hébergement des personnes âgées)
  - avec 9,795 M€ pour des équipements sportifs (6,227 M€) ou culturels (3,568 M€)

    - avec l'aménagement d'espaces publics : 6,779 M€ notamment dans le cadre de la rénovation urbaine
    - avec 6,513 M€ en direction des services à la population, dont 5,755 M€ au titre des Contrats (dont 1,642 M€ pour la santé), et 0,758 M€ au titre du CPER (MSP et télémédecine), soit pour le thème de la santé, CPER et CRST confondus, de l'ordre de 2,4 M€

- <u>L'accompagnement de la transition écologique et citoyenne des territoires : 11,5 M€</u>
    - 7,266 M€ en direction de l'efficacité énergétique
    - 2,535 M€ en faveur de la biodiversité
    - 1,7 M€ dans le cadre d'A Vos ID.

Pour accompagner la mise en œuvre et le partage de ses priorités, la Région poursuit son soutien à l'ingénierie dans les territoires, à la mise en réseau des acteurs et au développement des ressources avec :

- L'animation territoriale, tant généraliste que spécialisée (énergie, santé, économie, biodiversité…) : 2,380 M€ (dont 1,369 M€ pour l'animation transversale)
- Le soutien à l'émergence de projets dans le cadre du dispositif original A Vos ID : 0,971 M€ en fonctionnement en 2019
- Le financement du réseau Oxygène, le Lab des initiatives, à hauteur de 0,176 M€ en 2019
- Le centre de ressources politique de la ville et développement territorial : 0,070M€/an
- Les études stratégiques dans le cadre du CPER : 0,103 M€
- La participation au fonctionnement des SMO numériques : 0,272 M€.

Programme : Contrats régionaux d'agglomération

Cette génération de Contrats a concerné 7 agglomérations (celle de Montargis ayant directement bénéficié d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale) et les 2 derniers (Chartres et Dreux) se sont achevés le 1er janvier 2018.

Au total, 149,3 M€ ont été attribués, dont 147,2 M€ en investissement et 2,1 M€ en fonctionnement.

Un montant de 4,6 M€ a été mandaté en 2019, essentiellement en investissement, dont plus des ¾ au bénéfice de l'Agglomération de Dreux, pour 3,5 M€, dont 1,2 M€ au titre du déploiement du THD et près de 0,7 M€ pour des aménagements du pôle gare (extension du souterrain, parvis Nord et Sud…).

Les crédits ont concerné également de façon significative :

- L'Agglomération de Chartres pour 0,36 M€, dont 0,25 M€ pour l'aménagement de la Place Beaulieu dans le quartier PRU de Beaulieu
- Le Pays Castelroussin pour 0,47 M€ dont 0,28 M € pour la création d'un multi accueil à Déols
- Le Pays des Châteaux pour 0,18 M€ dont 0,1 M € pour la création de l'écoquartier Laplace à Blois.

Programme : Contrats de ville moyenne

182 400 € ont été mandatés dans le cadre du Contrat Ville moyenne de Châteaudun pour l'aménagement de locaux associatifs au sein de l'ancienne caserne Kellermann.

Programme : Contrats régionaux de pays

Cette génération de Contrats a concerné 26 pays (les Pays Indre et Cher, de Bourges, Giennois, et Grande Sologne ayant directement bénéficié d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale) et les 2 derniers (Chinonais et Touraine Côté Sud) se sont achevés le 1er janvier 2018.

Au total, 133,1 M€ ont été attribués, dont 128,4 M€ en investissement et 4,7 M€ en fonctionnement.

Un montant de 4,6 M€ a été mandaté en 2019, dont plus de 4,5 M€ en investissement, dont 80 % au bénéfice de 4 Contrats : Chinonais (1,7 M€) ; Touraine Côté Sud (0,9 M€) ; Loire Touraine (0,8 M€) et La Châtre (0,4 M€).

Les 4,6 M€ de crédits de paiement concernent majoritairement :

- Le déploiement du THD avec 1,7 M€ (41%)
- La performance énergétique avec 0,5 M€ (12,2%),
- Le développement économique avec 0,4 M€ (10,4%)

Programme : Initiatives de développement territorial

Un montant de 1,147 M€ a été mandaté en fonctionnement et 0,833 M€ en investissement.

L'animation du Réseau Oxygène confiée au cabinet ROUGE VIF Territoires sur la période septembre 2017 à septembre 2019 a donné lieu à deux règlements pour 0,176 M€.

Sur le volet investissement, la Région a versé notamment 152 000 € en faveur de l'espace de coworking à Chinon, 86 000 € pour la ressourcerie des ateliers LigéteRiens à Baule, 70 000 € pour un bâtiment de stockage pour le secours populaire de Dreux, 67 000 € pour la ressourcerie de Menetou Salon.

Programme : Contrats régionaux de solidarité territoriale

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des CRST est désormais négocié pour un montant total de 425 M€.

Un montant de subventions de 184,961 M€ avait été attribué au 31 décembre 2019, dont 7,025 M€ en fonctionnement.

Le montant total mandaté à fin 2019 au titre des CRST s'élève à 131,266 M€ (dont 6,4 M€ en fonctionnement), soit environ 1/3 des crédits réservés et le mandaté 2019 (47 M€) représente environ 1/3 des crédits mandatés depuis 2014.

Les 47 M€ mandatés en 2019, dont 44,6 M€ en investissement, ont été mobilisés majoritairement par :

- Orléans Métropole : 5,478 M€, dont 1,8 M€ pour CO'Met ; 0,340 M€ pour le MOBE à Orléans ; 0,294 M€ pour la salle Yvremont à Olivet ; 0,195 M€ pour l'école de musique de Ormes ; 0,142 M€ pour la médiathèque de Saran et 0,272 M€ pour le stade Paul Bert à St Jean de la Ruelle)
- Tours Métropole : 3,204 M€ dont 1,046 M€ pour l'ALSH de Joué les Tours ; 0,298 M€ pour l'auberge de jeunesse de Tours ; 0,373 M€ pour le réseau métropolitain THD, et 0,204 M€ pour l'aménagement de salles blanches au CERTEM

de Tours

- PETR Centre Cher (Bourges – Vierzon) : 2,781 M€, dont 1,5 M€ pour le déploiement du THD et 0,487 M€ pour l'aménagement de l'îlot Brunet Rollinat
- Agglo de Châteauroux / Castelroussin : 2,257 M€, dont 1,5 M€ pour le centre aquatique Balsanéo et 0,120 M€ pour le stade Gaston Petit à Châteauroux ; 0,139 M€ pour la MSP de Buzançais
- Agglo de Bourges : 2,2 M € (dont 1,5 M€ pour la Maison de la Culture de Bourges ; 0,173 M€ pour l'aménagement de l'ilot Victor Hugo et 0,109 M€ pour les Nuits lumière à Bourges)
- Pays Vendômois : 2,1 M€, dont 0,644 M€ pour le quartier Rochambeau et 0,3 M€ pour le centre aquatique à Vendôme et 0,119 M€ pour la salle multisports en paille à Pezou
- Pays de La Châtre : 1,9 M€, dont 1,2 M€ pour le THD ; 0,229 M€ pour les antennes de MSP à St Août et Ste Sévère, et 0,125 M€ pour un atelier de menuiserie à Crevant
- Agglomération de Montargis : 1,8 M€, dont 0,495 M€ pour l'isolation du groupe scolaire de Pannes
- Pays d'Issoudun : 1,6 M€, dont 0,260 M€ pour la friche Relais des marques à Issoudun ; 0,210 M€ pour l'aménagement du quartier QPV Nation à Issoudun et 0,261 M€ pour la maison de services de Vatan
- Pays Berry Saint Amandois : 1,5 M€, dont 0,729 M€ pour la résidence autonomie de Vesdun ; 0,134 M€ pour le multi-accueil de Marçais et 0,180 M€ pour l'espace de co-working Fab'Lab usine Bussière à St Amand
- De l'ordre de 1 M€ pour chacun des territoires de Loire Touraine, Indre et Cher, Loire Val d'Aubois, Perche, Sancerre Sologne et Valençay.

Les thématiques les plus représentées sont :

- **La performance énergétique** avec 6,6 M€ (14%), avec des volumes importants sur les territoires de l'agglomération de Montargis, Pays des Châteaux/agglomération blésoise, Berry Saint Amandois
- **Les équipements sportifs** avec 5,9 M€ (12%) – dont 1,5 M€ pour le centre aquatique de Châteauroux
- **La qualité de vie – espaces publics** avec 5,8 M€ (12%) dont 0,9 M€ sur le Vendômois pour les espaces publics du quartier Rochambeau de Vendôme et près de 0,5 M€ pour le CRST Centre Cher (requalification de l'îlot Brunet Rollinat au titre du NPRU de Vierzon)
- **Les services à la population** avec 4,9 M€ (10%) – dont 1,8 M€ en lien avec la santé
- **L'économie** avec 4 M€ (8,3%) dont 1,8 M€ pour le centre de congrès et parc des expos CO'Met à Orléans
- **L'habitat** avec 3,6 M€ (7,5%) – dont 1 M€ pour Orléans Métropole et 0,75 M€ pour Tours Métropole – pour moitié (1,8 M€) en faveur d'opérations de rénovation thermique
- **Le déploiement du THD** avec 3,3 M€ (6,9 %)
- **La culture** avec 2,9 M€ (6%) – dont 1,5 M€ pour la Maison de la Culture de Bourges.

Programme : Hébergement et logement spécifique

Au titre de ce programme, 4,044 M€ ont été mandatés :

- 3,774 M€ en investissement principalement en faveur des personnes âgées (plus de 3,565 M€) dont :

- 0,865 M€ pour le paiement d'opérations d'hébergement des personnes âgées financées au titre de la période 2007-2013 (0,511 M€ au titre des conventions Région-Départements et 0,354 M€ au titre du précédent CPER)
- 2,315 M€ en faveur de l'hébergement des personnes âgées (conventions Région-Départements 2015-2021) avec 0,212 M€ en Eure-et-Loir avec la restructuration de l'EHPAD de Thiron-Gardais, 1,042 M€ dans le Loiret pour la restructuration des EHPAD de Lorris et de Gien et la reconstruction de l'EHPAD Paul Gaugin à Saran, 0,582 M€ en Indre-et-Loire pour la restructuration des EHPAD de Richelieu et Langeais, 0,170 M€ dans l'Indre pour l'extension de l'EHPAD Saint-Jean à Châteauroux, et 0,305 M€ dans le Loir-et-Cher pour la restructuration des EHPAD de Selommes et Bracieux,
- 0,206 M€ au titre des résidences séniors du programme Euréliales en Eure-et-Loir,
- 0,179 M€ pour le financement de l'adaptation de logements pour le maintien à domicile de personnes âgées, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'Indre.

Le logement de jeunes a mobilisé 0,172 M€ de crédits régionaux, essentiellement pour des paiements liés à des projets de résidences pour jeunes (réhabilitation de 4 logements du FJT Tivoli de Bourges, création d'une micro-résidence de 8 logements à Loches et réhabilitation de la résidence Balzac à Vendôme).

- 0,270 M€ de crédits en fonctionnement pour financer :

- concernant le logement des personnes âgées : essentiellement la participation régionale au dispositif dom@dom inscrit à la convention Région-Département du Loir-et-Cher (0,141 M€)
- concernant les jeunes, l'animation de la plate-forme e-Logement (0,040 M€) et le soutien au parc de logements en sous-location (0,071 M€).

Programme : Projets structurants d'aménagement du territoire

Ce programme soutient des projets structurants inscrits principalement dans le cadre du CPER et des conventions Région/Département.

Les crédits mandatés en 2019 en investissement à hauteur de 13,8 M€ concernent principalement :

- 9,671 M€ en direction du THD, au titre des conventions Région-Départements (8,671 M€) ou du Fonds de Développement du Sud (1 M€)

- 1,451 M€ pour l'aménagement des pôles multimodaux inscrits au CPER, notamment 0,675 M€ pour l'aménagement de la Place Danton à Fleury-les-Aubrais, 0,288 M€ pour l'étude relative à la 2ème ligne de tram à Tours, et 0,275 M€ pour l'aménagement du parvis de la gare de Châteauroux.

- 0,758 M€ en matière de santé :
  - 0,640 M€ pour les structures d'exercice regroupé (MSP de Levet, Sancergues, Voves, Villemeux, Nogent-le-Phaye, Valençay, Pithiviers, St Jean de Braye et centre de santé de Châlette/Loing)
  - 0,118 M€ pour l'équipement télémédecine du cabinet médical de La Bussière (45) et des EHPAD de Massay, Graçay (18), Vernouillet, Anet, Orgères, Authon du Perche, Thiron Gardais, Chartres (28), Châteauroux, Tournon ST Martin (36) et Vernou/Brenne (37)

- 0,643 M€ pour la reconversion de friches au titre du CPER (notamment les acquisitions démolitions pour le projet commercial St Vincent à Blois, des acquisitions et démolitions à l'aménagement du port de plaisance de Montargis ou gite de groupe à Cloyes sur le Loir)

- Quelques projets inscrits aux conventions Région-Département, en particulier 0,468 M€ pour les aménagements connexes au pôle Cap'Ciné à Blois (pont-rail et vois verte)

Les crédits mandatés en 2019 en fonctionnement à hauteur de 0,272 M€ concernent exclusivement la participation de la Région au fonctionnement des SMO numériques.

Programme : Expertise mutualisée

Les crédits mandatés en 2019 à hauteur de 0,196 M€ relèvent exclusivement du fonctionnement et permettent de financer de l'ingénierie dans les territoires :

- principalement 0,070 M€ pour le centre de ressources Villes²,
- 0,103 M€ pour des études soutenues au titre du CPER : étude stratégique zone d'emploi de Châteaudun (dont la Région était maître d'ouvrage), étude de préfiguration d'un cluster vendômois dédié à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, chef de projet expérimentation Dauge à Sancerre, stratégies touristiques sur le PNR Loire Anjou Touraine et sur le Pays de Valençay),
- et plus de 0,023 M€ pour le soutien à l'A3P et l'adhésion à l'Association nationale des Pôles et Pays (ANPP).

ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
TRANSITION ENERGETIQUE	Fonctionnement	1 013 840	931 309	92%		10 224	
GESTION DE L'EAU	Fonctionnement	900 000	1 076 160	120%			
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	Fonctionnement	2 048 605	1 827 174	89%	194 000	194 000	100%
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Fonctionnement	1 923 700	2 039 798	106%	15 000		
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Fonctionnement	1 340 000	1 340 617	100%		1 377	
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	200 000	188 070	94%			
TOTAL Fonctionnement		**7 426 145**	**7 403 129**	**100%**	**209 000**	**205 601**	**98%**
TRANSITION ENERGETIQUE	Investissement	3 640 100	1 869 324	51%			
GESTION DE L'EAU	Investissement	500 000	670 607	134%		2 871	
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	Investissement	505 000	327 220	65%			
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Investissement	590 000	613 518	104%	60 000	60 836	101%
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	230 000	207 161	90%			
TOTAL Investissement		**5 465 100**	**3 687 831**	**67%**	**60 000**	**63 707**	**106%**

BILAN GENERAL

L'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), lancée en 2017 avec une assistance à maîtrise d'ouvrage, a abouti à l'adoption du PRPGD en commission permanente d'octobre 2019, et à son intégration dans le SRADDET lors de la session de décembre 2019.

Le plan de déploiement des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE) ainsi que l'appel à candidature « PTRE nouvelle génération » ont été adoptés en session de février 2019 afin de développer à l'échelle locale un service public de la rénovation énergétique des logements.

La COP régionale a été initiée pour que tous les citoyens et acteurs publics et privés de la région s'engagent dans la Transition Ecologique. L'ACTE, Assemblée pour le Climat et la Transition Energétique, instance de concertation régionale Etat-Région, a été installée pour participer au pilotage des politiques de l'énergie et aussi en lien avec les déchets.

Par ailleurs, les politiques inscrites au CPER et au CPIER se sont poursuivies.

Programme : Transition énergétique

En complément des aides aux installations d'énergie renouvelables (ENR), géothermie et bois-énergie existantes pour les collectivités, associations et entreprises, la Région a adopté un nouveau dispositif de soutien aux projets ENR portés par des collectifs citoyens : depuis la mobilisation des citoyens, les phases d'étude et jusqu'à l'aide à l'investissement (1 euro citoyen / 1 euro Région).

Deux territoires, le PETR « Gâtinais-Montargois » et la Communauté de de Communes Loches Sud Touraine, ont participé à une expérimentation lancée par la Région pour accompagner les territoires dans une mise en œuvre opérationnelle de leur PCAET (Plan Climat Air-Energie Territorial) « Réussissons Ensemble la Transition Energétique ».

L'actionnariat de la société de tiers-financement pour la rénovation énergétique des logements a été bouclé mais compte-tenu des délais pour réunir les délibérations des 11 actionnaires, la mise au capital de 1 210 000 € par la Région a été décalée sur début 2020, d'où un taux de réalisation en investissement anormalement bas.

Programme : Gestion de l'eau

Le programme gestion de l'eau soutient les travaux de renaturation des rivières et les postes d'animateur des contrats de rivières. Les conditions climatiques de l'année 2019 ont été très favorables, bien que la sécheresse 2019 ait impacté défavorablement les milieux, les travaux prévus ont pu se dérouler dans de bonnes conditions, mobilisant ainsi plus de crédits que les années antérieures. Ainsi, les crédits 2019 ont permis le paiement des soldes de 7 contrats qui se sont achevés en 2018, ainsi que de nombreuses opérations en totalité sur les 10 contrats signés en 2017.

En 2019, deux contrats de rivière supplémentaires ont été signés : la Claise 2019-2021 (37) et les Collines du Perche 2019-2021 (41).

Programme : Sensibilisation et préservation des ressources

Les politiques qui composent ce programme visent à soutenir les actions de sensibilisation du public et de développement durable (Conventions vertes, ARB), les actions de santé-environnement, de mobilisation citoyenne, ainsi que les actions de la convention État-ADEME-Région sur l'air, les déchets et l'économie circulaire. Le soutien aux Plans de Prévention des Risques Technologiques est également inscrit dans ce programme.

En 2019, deux projets ont été engagés, avec l'appui de prestataires : une étude, suivie d'un plan d'actions de sensibilisation des habitants de la région aux perturbateurs endocriniens, et une étude d'évaluation et de co-construction des défis de la transition.

De plus, dans le cadre de l'appel à projet économie circulaire, des subventions ont été attribuées à des collectivités/associations pour la mise en œuvre de projets liés aux déchets (tarification incitative, ressourcerie…) afin de soutenir des actions s'inscrivant dans les priorités du PRPGD.

Les associations bénéficiaires des conventions vertes ont engagé des investissements pour des montants nettement moins importants que ceux qu'elles avaient initialement prévus, ce qui explique le taux de réalisation de 65% en investissement sur ce programme.

Programme : Patrimoine naturel et biodiversité

Ce programme vise à soutenir les actions de préservation, restauration et d'entretien des espaces naturels remarquables : Réserves Naturelles Régionales (RNR), Parcs Naturels Régionaux (PNR) et Conservatoire des Espaces Naturels. En 2019, la Région a notamment soutenu les travaux de mise en valeur des cinq réserves naturelles régionales.

Programme : Plan Loire grandeur nature

Ce programme vise la mise en œuvre du Plan Loire avec le soutien aux actions de sensibilisation du grand public et des scolaires au risque inondation portées par les Maisons de Loire, le soutien à l'aménagement de champs d'expansion de crue, et les dotations à la Mission Loire et à l'Établissement Public Loire.

Programme : Services communs

188 070 € ont été mandatés pour diverses actions de communication au titre de la politique de l'environnement.

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Fonctionnement	2 500 000	2 281 785	91%			
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Fonctionnement	1 306 400	1 093 334	84%		370 125	
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	200 000	295 304	148%			
TOTAL Fonctionnement		**4 006 400**	**3 670 423**	**92%**		**370 125**	
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	750 000	419 903	56%			
TOTAL Investissement		**750 000**	**419 903**	**56%**			

Programme : TIC équipements et services

Les financements régionaux ont permis de maintenir durant toute l'année 2019 une offre de service de qualité dans les lycées comme sur les sites de la Région en matière de débit Internet. La contribution statutaire versée au GIP RECIA s'élève à 0,25 M€, elle n'a pas évolué depuis 4 ans et est inscrite au CPER 2015/2021.

Programme : TIC et développement des usages

La Stratégie Numérique votée en juin 2017 a fait l'objet d'une actualisation en 2019. Elle a permis de réaffirmer les actions prioritaires à mener en faveur des usages numériques et de la donnée. Des projets numériques innovants, avec une attention particulière à l'accès pour tous au numérique. L'effort s'est notamment axé autour de l'accompagnement des acteurs de l'écosystème numérique avec des actions phares telles que la première édition des « Human Tech Days » (HTD) coorganisée avec l'appui du Conseil régional du Numérique (CR'Num). La démarche Open Data s'est également poursuivie au sein de la collectivité et en partenariat avec d'autres collectivités de la région.

Programme : Services communs

295 304 € ont été mandatés pour diverses actions de communication, notamment pour les Human Tech Days.

COOPERATION INTERNATIONALE

COOPERATION INTERNATIONALE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
COOPERATION DECENTRALISEE	Fonctionnement	529 660	554 830	105%	59 692	62 034	104%
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Fonctionnement	640 340	553 383	86%			
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	30 000	15 294	51%			
TOTAL Fonctionnement		**1 200 000**	**1 123 508**	**94%**	**59 692**	**62 034**	**104%**
COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	40 500	54 456	134%			
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Investissement	88 340	68 657	78%			
TOTAL Investissement		**128 840**	**123 113**	**96%**			

BILAN GENERAL

Depuis 2017, la Région Centre-Val de Loire s'est dotée d'une stratégie nouvelle qui lui a notamment permis de faire évoluer son dispositif d'appui aux porteurs de projets européens et internationaux (CAPEI). Dans ce cadre, la Région a été amenée en 2019 à financer plus que 80 initiatives de cette nature (actions de sensibilisation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale, coopération internationale en faveur des ODD (Objectifs de Développement Durable) et mobilité internationale des jeunes).

Parmi les actions significatives conduites en 2019, il convient de souligner le lancement d'un projet d'ampleur conduit au Laos en lien avec la Province de Luang Prabang, dans le domaine de l'accès à l'eau potable, à la faveur d'une partenariat financier significatif avec l'Agence Française de Développement.

Par ailleurs, toujours en lien avec ses zones prioritaires de coopération, la Région a poursuivi son programme d'échanges de jeunes sous la forme de missions de service civique international de réciprocité soutenu par le ministère des Affaires européennes et internationales. Enfin, 2019 aura été l'année de la consolidation de la Conférence Régionale des Relations Internationales qui s'est notamment matérialisée, en novembre, par la tenue d'un Forum consacré à l'internationalisation des territoires et par le lancement d'un appel à projets sur le thème de la transition climatique.

Programme : Coopération décentralisée

La Région Centre-Val de Loire a renouvelé en 2019 ses engagements en direction des 9 Régions avec lesquelles elle entretient des partenariats stratégiques : la Région de Mopti au Mali, la Région du Gorgol en Mauritanie, la Province de Luang-Prabang au Laos, le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, la Région de Pardubice en République Tchèque, la Région de Cracovie en Pologne, la Province du Hunan en Chine, l'Etat du Tamil Nadu en Inde et la Région de Fez-Meknès au Maroc.

Parmi les projets mis en œuvre sur l'ensemble de ces zones, la Région s'est investie dans les domaines :

- de la santé, du développement rural et de l'insertion professionnelle des jeunes en Mauritanie,
- du soutien à la réduction de la prévalence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Mopti au Mali,
- de l'éducation et de la recherche en Chine (autour des biomédicaments),
- de la culture en Inde, notamment pour ce qui concerne la filière « « musique actuelle » et de la recherche (dépollution en milieux aquatiques),
- de la jeunesse et du développement rural au Maroc (stratégie de développement des itinérances douces),
- de la culture et des affaires sociales avec la République tchèque,
- du soutien à un projet mémoriel autour de la Shoah avec le Land Saxe Anhalt,
- de la coopération inter-universitaire et de la recherche (biosciences et droit) en Pologne,

Pour ce qui concerne le Laos, l'année 2019 aura été celle du lancement du projet de coopération décentralisée, DEAR WATER dans la province du Luang Prabang. Cette initiative fait suite au programme PERSEA qui avait pour objectif la lutte contre la pauvreté des communautés rurales du bassin versant de la Nam Khan à travers l'accès durable à l'eau potable. Le projet DEAR WATER permettra, pour sa part, d'intensifier cette initiative en élargissant très fortement le nombre de bénéficiaires. Il portera également sur la sensibilisation à l'hygiène, le développement de pratiques liées à l'assainissement et le renforcement des capacités des services de la Province en matière de gestion de l'eau. Il s'agit d'un projet d'envergure qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat technique et financier avec l'Agence Française de Développement, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'université de Tours.

Par ailleurs, certaines des zones prioritaires pour la Région ont bénéficié de la deuxième phase du projet « Histoires internationales » (service civique en réciprocité). Elle a permis à 17 jeunes de vivre une expérience interculturelle pour une durée de 8 mois. 9 en France venant du Maroc, de Mauritanie, de République tchèque ainsi que du Sénégal et du Portugal. Et 8 jeunes français dans les régions partenaires de la Région ou jumelées avec les Villes de Bourges et de Notre Dame D'Oé en République tchèque, en Allemagne, au Maroc et au Sénégal.

Au total 518 539 € ont été mandatés pour la réalisation de ces projets conduits dans les zones prioritaires.

La Région a renouvelé son partenariat avec France Volontaire pour la mobilisation de jeunes Volontaires de Solidarité Internationale en Chine, en Inde et au Maroc. L'impact financier sur les crédits 2019 s'élève à 90 747 €.

Programme : Solidarité internationale et citoyenneté

En parallèle de son engagement auprès des collectivités partenaires, la Région a soutenu des projets portés par les acteurs de la coopération internationale et de la citoyenneté européenne de son territoire, dans le cadre de son Cadre d'Appui aux Projets Européens et Internationaux (CAPEI) :

- 21 initiatives ont bénéficié de subventions pour des projets de sensibilisation à la solidarité internationale et à la citoyenneté européenne en région Centre-Val de Loire
- 33 projets en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) menés dans les pays éligibles à l'aide publique au développement ont été soutenus
- 37 projets en faveur de la mobilité internationale des jeunes (chantiers européens et internationaux, rencontres de jeunes, accueil et envoi de jeunes dans le cadre du Corps européens de solidarité ou du service civique international) ont bénéficié de l'aide régionale

Le total des crédits mandatés pour le soutien à l'ensemble des projets relevant du CAPEI s'élève à 357 316 €.

Par son soutien à Centraider, la Région appuie la mise en réseau des acteurs de la coopération internationale du territoire régional à hauteur de 198 700 €. Elle apporte également, pour ce travail de réticulation, son soutien à la Maison de l'Europe de Tours (6 200 €) et au CRIJ (19 500 €) qui agissent l'un et l'autre dans le domaine de la citoyenneté européenne.

Les adhésions aux réseaux européens et internationaux (Cités Unies France et F3E) ont été renouvelées pour un montant de 18 324 €.

Enfin, au titre de l'aide humanitaire d'urgence, la Région a apporté son soutien à une assistance alimentaire et nutritionnelle en faveur des ménages déplacés vulnérables des cercles de Bankass, Koros et Bandiaga au Mali (10 000 €), ainsi qu'au fonds « Solidarité Sida pour l'Afrique » (12 000 €).

Programme : Services communs

15 294 € ont été mandatés pour diverses actions de communication au titre de la politique de coopération.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ECONOMIE

ECONOMIE INNOVATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	Fonctionnement	1 450 000	1 131 979	78%			
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	Fonctionnement	740 080	669 024	90%		20 550	
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	693 170	700 191	101%			
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Fonctionnement	10 453 000	9 467 890	91%		49 195	
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Fonctionnement	195 000	83 277	43%			
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES	Fonctionnement	7 211 500	7 231 527	100%		131 360	
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Fonctionnement	1 133 000	979 359	86%			
PROMOTION DE L'AGRICULTURE	Fonctionnement	547 000	493 412	90%		0	
ALIMENTATION	Fonctionnement	1 128 000	1 095 753	97%		0	
INSTALLATION - TRANSMISSION - EMPLOI	Fonctionnement	1 253 455	961 166	77%			
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	885 000	976 710	110%		0	
CAP FILIERES	Fonctionnement	3 901 295	3 728 404	96%		1 942	
TOTAL Fonctionnement		**29 590 500**	**27 518 692**	**93%**		**203 048**	
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	4 904 000	5 407 517	110%	1 400 000	1 142 821	82%
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	7 500 000	8 506 181	113%	1 100 000	1 595 678	145%
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	510 000	324 500	64%			
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Investissement	930 000	242 580	26%	500 000	939 828	188%
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES	Investissement	7 189 500	6 466 420	90%	3 700 000	2 836 140	77%
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	11 512 000	8 005 862	70%	150 000	270 416	180%
CAP FILIERES	Investissement	3 600 000	5 308 829	147%	150 000	70 889	47%
TOTAL Investissement		**36 145 500**	**34 261 889**	**95%**	**7 000 000**	**6 855 772**	**98%**

BILAN GENERAL

Cette année 2019 a été particulièrement dense en termes d'actions au bénéfice de l'économie régionale.

Dans le secteur agricole,
- 386 exploitations agricoles ont été soutenues pour leurs investissements
- 185 exploitations ont été aidées pour leur certification bio.

Au-delà d'un soutien toujours très important auprès des différentes filières, l'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre d'une aide exceptionnelle aux éleveurs victimes de la sécheresse de 2018.

Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, nous avons mis en place le premier incubateur d'entreprises socialement innovantes à fort potentiel, lancer des études sur une plateforme de financement collaboratif ainsi que la maison de l'ESS pour encore davantage d'efficacité et de soutien auprès de structures de taille souvent modeste. Le CAP ASSO, dispositif phare de la Région, a été déployé auprès de 358 porteurs de projets pour un montant global de 9 M€.

S'agissant des activités de proximité (commerce, artisanat) ainsi que les entreprises industrielles et de services, nous nous sommes également pleinement mobilisés en soutenant plus de 500 projets en 2019.

Nous avons souhaité renforcer nos dispositifs pour les entreprises connaissant des problèmes conjoncturels avec un nouveau fonds de prévention doté d'un million d'euros ainsi que le soutien financier pour le fonctionnement des groupements de prévention agréés qui accompagnement cette typologie de sociétés.

Plus globalement, nous avons poursuivi notre soutien aux démarches collectives (pôles de compétitivité, clusters, programmes des chambres de métiers et d'artisanat, etc.) afin de pouvoir financer les démarches de transition écologique et numérique, d'innovation et d'internationalisation.

Enfin, la question des compétences (formation, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale) est un sujet resté au centre de nos priorités afin d'accompagner les mutations technologiques et sociales actuelles ou futures.

Au total, ce sont ainsi plus de 61,780 M€ qui ont été mobilisés en faveur des entreprises et des acteurs économiques de notre région.

Programme : Création et reprise des très petites entreprises

Le dispositif CAP Création/Reprise attribué selon le volet sous forme d'avances remboursables et/ou de subventions vise à renforcer la capacité financière des entreprises en création ou en reprise.
En 2019, 116 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total accordé de 4,654 M€. Ces 116 créations/reprises sont composées de :

- ✓ 54 créations pour 1,516 M€
- ✓ 54 reprises pour 2,505 M€
- ✓ 5 jeunes pousses innovantes pour 0,633 M€

L'installation de 2 Totem de la French Tech en 2016 à savoir le Lab'O à Orléans et MAME à Tours et de lieux d'accueil dans les villes préfectures a créé une accélération des créations de starts up et ainsi sollicité notre dispositif dédié.

Huit Plateformes d'Initiatives (PFI) sont aujourd'hui en activité sur le territoire régional, coordonnées par l'association régionale Initiative Centre. En 2019, la Région a apporté une aide au fonctionnement de ces structures pour un total de 0,298 M€ et a contribué à la dotation de leurs fonds de prêts d'honneur et du fonds régional Centre Reprise Transmission pour un montant de 0,800 M€.

Par ailleurs, la Région finance un programme régional de transmission – reprise d'entreprises porté par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) pour un montant de 0,366 M€ en 2019 .

De plus, la Région a financé le fonctionnement de 5 Couveuses d'entreprises de notre Région pour un montant de 0,150 M€ en 2019.

Enfin, dans le cadre du transfert de compétence, la Région a récupéré la gestion du dispositif NACRE en 2017. Début 2018, Pass Création a succédé à « Nacre ». Il s'agit d'accompagner des créateurs-repreneurs d'entreprise de l'élaboration du projet à l'ouverture et au développement de l'entreprise. Ce dispositif s'adresse à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi. En 2019, au total 391 personnes accompagnées par 26 opérateurs en ont bénéficié.

⇨ Au total, sur ce programme, ce sont 6,540 M€ (dont 1,132M€ en fonctionnement et 5,408 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2019.

Programme : Développement des très petites entreprises

Le CAP Développement est un appui aux projets de développement des entreprises. Il permet notamment d'accompagner les entreprises régionales dans leur programme :

- D'investissement matériel et/ou immobilier en région Centre – Val de Loire ;
- De développement commercial et numérique (site Internet, participation à un salon) ;
- De développement à l'international ;
- D'innovation ;
- Pour recourir au conseil de consultants externes.

393 entreprises ont bénéficié d'un CAP Développement en 2019 (contre 346 en 2018) pour un montant global affecté de 10,903 M€ en 2019 (contre 9,604 M€ en 2018).

En 2019,

- ✓ 117 entreprises ont pu bénéficier d'une aide à l'investissement matériel pour 5,920 M€
- ✓ 39 entreprises ont pu bénéficier d'une aide à l'investissement immobilier pour 1,527 M€
- ✓ 39 entreprises ont pu bénéficier d'une aide au développement international pour 2,468 M€
- ✓ 37 entreprises ont pu bénéficier d'une aide au conseil pour 0,353 M€
- ✓ 161 entreprises ont pu bénéficier d'une aide au développement commercial pour 0,636 M€ (dont 114 pour la participation à un salon en France ou à l'étranger)

La Région poursuit son financement des programmes régionaux portés par le réseau des Chambres de Métiers et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat sur l'Environnement et Développement Durable pour un montant de 0,80 M€ en 2019 (contre 0,122 M€ en 2018) et sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour un montant de 0,060 M€ en 2019.

La « Démarche de Filière » accompagne la structuration de filières dans le secteur de l'artisanat dont l'objectif est d'apporter une réponse à des problématiques et besoins liés aux spécificités des métiers qui le composent.
Trois programmes régionaux collectifs de filières (Alimentaire, Métiers d'Art, Innovation/Numérique) sont à ce jour mis en œuvre par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et ont ainsi été financés respectivement en 2019 à hauteur de 0,060 M€, 0,145 M€ et 0,75 M€.

La Région a financé la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire pour les activités de l'Observatoire régional de l'artisanat qui permettent de renforcer la connaissance du tissu économique, d'évaluer les actions soutenues et de conduire des études prospectives, à hauteur de 0,020 M€.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est une démarche de référence en matière de citoyenneté de l'entreprise, de développement économique, social et environnemental.
C'est pour cette raison que la Région l'a intégrée dans ses schémas stratégiques et en particulier le SRDEII. L'AFNOR propose, en partenariat avec la Région, un accompagnement collectif de 15 TPE-PME régionales dans leur démarche de Responsabilité Sociétale. Cet accompagnement favorise les échanges de pratiques / problématiques entre pairs avec l'appui de l'AFNOR et des consultants comme apporteurs de solutions.
Pour l'accompagnement de ces TPE et PME dans leur démarche de responsabilité sociétale, la Région accompagne l'AFNOR à hauteur de 0,044 M€.

La Région accompagne également depuis sa création l'association ARDAN Centre, (Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles). Cette structure

accompagne la mise en œuvre de projets d'activités nouvelles identifiés dans les entreprises par la mise à disposition de demandeurs d'emploi pour une période de 6 mois sous statut de stagiaire formation professionnelle. En 2019, 0,220 M€ ont alors été accordés à ARDAN Centre pour la réalisation de son activité pour 85 projets agréés.

⇨ Au total, sur ce programme, ce sont 9,180 M€ (dont 0,669M€ en fonctionnement et 8,506 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2019.

Programme : Promotion de l'artisanat

Dans le cadre du Contrat de Promotion de l'Artisanat, la Région apporte son soutien aux entreprises artisanales qui souhaitent collectivement participer à des salons régionaux et nationaux. En 2019, 9 opérations collectives ont été financées (Salon du Patrimoine, Salons de la gastronomie, etc.) pour un total de 0,083 M€ (10 opérations financées en 2018 pour 0,083 M€ en 2018).

La Région a également participé au financement de 2 opérations de valorisation du secteur pour un montant total de 0,095 M€ (Artisanales de Chartres et concours Talent).

Par ailleurs, pour assurer la mise en œuvre des différents outils qui composent la politique régionale de l'artisanat, la Région participe au financement de l'animation économique des six Chambres départementales de Métiers et de l'Artisanat pour un montant global de 0,090 M€.

⇨ Au total, sur ce programme, ce sont 0,700 M€ en fonctionnement qui ont été mandatés en 2019.

Programme : Economie sociale et solidaire

Plusieurs conventions de partenariat lient chaque année la Région avec les principales têtes de réseaux régionales associatives et de l'Economie Sociale et Solidaire et contribuent au financement de leur programme d'actions :

- ✓ Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire : 0,420 M€ (dont 0,120 M€ pour le programme de formation),
- ✓ La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) : 0,263 M€ (0,220 M€ en 2018),
- ✓ L'association Centre Réseau Economie Solidaire (CRE-SOL) : 0,037 M€,
- ✓ L'association régionale France Active Centre-Val de Loire : 0,200 M€ (0,195 M€ en 2018) pour son fonctionnement, 0,450 M€ (0,400 M€ en 2018) destinée à alimenter les lignes de crédits des fonds France Actif (France Active CVL et Indre Actif)
- ✓ L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, (ADIE Centre) : 0,040 M€ pour son fonctionnement, 0,050 M€ destinée à alimenter le fonds de prêt d'honneur
- ✓ La Fédération des Entreprises d'Insertion Centre (FEI Centre) : 0,032 M€,
- ✓ L'Union régionale des entreprises coopératives (URSCOP) : 0,060 M€.

En déclinaison de la Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire adoptée en session plénière de juin 2018, Alter'Incub est le premier incubateur régional d'intérêt général d'entreprises socialement innovantes. Dispositif original ancré au cœur de l'Economie Sociale et Solidaire, Alter'Incub propose un modèle collectif d'accompagnement des entreprises de l'ESS. Il intervient dès le stade de l'idée, déjà maturée, pour accompagner les projets porteurs d'innovation sociale et à fort potentiel, à se formaliser et à se consolider. 0,151 M€ ont été mobilisés par la collectivité régionale en 2019 pour favoriser son lancement.

Par ailleurs, 0,065 M€ ont financé de nouvelles actions ESS : Etude plateforme participative, étude sur la MRESS du futur, journées de rentrée sociale organisé par l'URIOPSS.

La Région apporte également son soutien au fonctionnement des Coopératives d'Activités et d'Emplois (Odyssée Création, Artefact…), ainsi qu'aux Groupements d'Employeurs. En 2019, 0,253 M€ leur ont étaient consacrés (contre 0,221M€ en 2018).

70 CAP Solidaire ont été financés, pour un montant total de 0,070 M€. Ce dispositif est une aide destinée à renforcer les fonds propres des porteurs de projet créateurs de micro entreprises (personnes ne disposant pas ou de peu d'apport personnel, ou n'ayant pas accès au crédit bancaire classique).

Enfin, le dispositif CAP'Asso est une aide au projet d'activité mis en place par les associations dans l'objectif de favoriser la création et/ou de la consolidation d'emploi durables (CDI). La durée de l'aide est de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable. En 2019, ce sont 358 projets aidés qui ont généré 296 postes aidés (dont 227 en renouvellement), pour un montant accordé de 9 M€.

⇨ Au total, sur ce programme, ce sont 9,8 M€ (dont 9,468M€ en fonctionnement et 0,325 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2019.

Programme : Création et reprise des entreprises industrielles

En région Centre-Val de Loire, la sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre est une priorité depuis de nombreuses années car elle contribue à dynamiser l'économie et la vie de notre territoire. Elle figure en bonne place dans le SRDEII. La Région avec ses compétences en matière de Lycées, d'Enseignement Supérieur renforce chaque année davantage son action pour développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes avec, entre autres le financement des dispositifs « Graine de Boite » pour 0,034 M€ et « Créa Campus » pour 0,025 M€.

En 2019, la Région a soutenu :

- Des événements dédiés à faire émerger des projets de startups : les Starts Up Weekend (4 à hauteur de 5 000 €).
- Un Programme d'accélération d'Orléans Métropole SAXO45 à hauteur de 30 000€
- L'émergence de projets innovants thématiques en soutenant un hackathon à hauteur de 5 000 €.

Elle a également accompagné la sensibilisation des entreprises aux technologies du numérique en soutenant des événements numériques (SEObyNight, Orléans Tech Conf 2019) pour 3 000 €

Par ailleurs, en 2019, la Région a financé le Réseau Entreprendre Val de Loire qui accompagne les créateurs ou repreneurs de futures PME, à hauteur de 0,075 M€.

⇨ Au total, sur ce programme, ce sont 0,326 M€ (dont 0,243M€ en fonctionnement et 0,083 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2019.

Programme : Développement et adaptation des entreprises

La Région met également en œuvre plusieurs dispositifs afin d'accompagner les projets des entreprises dans le contexte des mutations économiques et sociales :

- ✓ Une aide directe à l'emploi et/ou à la formation des salariés (CAP'EMPLOI-

FORMATION Centre) ;
- ✓ Un soutien au fonctionnement de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)

En 2019, 10 entreprises porteuses de programmes d'embauches significatifs (soit 471 créations d'emplois et 32,5 reprises d'emplois (contre 193 créations et 34,5 reprises en 2018) ont bénéficié d'un CAP'EMPLOI-FORMATION volet Emploi pour un montant total de 1,593 M€ (contre 1,450M€ en 2018).

La Région a renouvelé son soutien au fonctionnement de l'ARACT Centre à hauteur de 0,200 M€, dont la mission est d'accompagner les évolutions socio-économiques en conciliant qualité de vie des salariés et performance des entreprises.

Le CAP'EMPLOI-FORMATION volet FORMATION vise à accompagner les plans de formation s'inscrivant dans une stratégie de développement clairement définie de l'entreprise pour renforcer les compétences et l'employabilité des salariés. Il participe ainsi à la sécurisation des parcours professionnels. 4 projets ont été soutenus en 2019 pour un montant de 0,977 M€ (en 2018, 2 projets pour 0,426 M€)

Par ailleurs, dix clusters ont été financés par la Région en 2019 pour un montant global de 0,618 M€ : l'AREA (agroalimentaire), POLEPHARMA (industries pharmaceutiques), SHOP EXPERT VALLEY (agencement de magasins), AEROCENTRE (aéronautique), NEKOE (innovation par les services), VALBIOM (valorisation non alimentaire de la biomasse), NOVECO (performance énergétique et domotique dans le secteur du bâtiment), LES CHAMPS DU POSSIBLE (domaine des agro ressources), AGREEN TECH VALLEY (vallée numérique du végétal) et LORIAS (défense et sécurité). Les programmes d'actions des clusters comportent différents volets, dont principalement : l'innovation, les mises en réseaux, le développement commercial, la mutualisation d'achats, la veille, la communication ou encore les ressources humaines.

Parallèlement, la Région a également accompagné financièrement le programme d'actions 2019 de DEV'UP, à hauteur de 4,9 M€ en fonctionnement et à hauteur de 0,050 M€ en investissement pour l'achat de matériel bureautique et informatique et pour la réalisation de différents aménagements de locaux.

La Région a financé 4 opérations à hauteur de 0,173 M€ au titre des opérations d'animation et de promotion économique du Fonds Sud. Toutes les actions financées sont récurrentes (programmes d'actions Berry Province, programme d'actions du parvis des métiers à Bourges, de l'association HUB TECH et participation de quatre entreprises au salon du Midest…).

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) est une démarche coordonnée d'entreprises et d'acteurs locaux destinée à anticiper et à accompagner les mutations économiques d'un territoire. Elle contribue à renforcer son attractivité et son développement en valorisant les ressources humaines existantes, leur mise en adéquation avec les besoins territoriaux et leur adaptation aux évolutions à venir. Devant la prégnance des difficultés de recrutements dans les entreprises sur tous les territoires, et la nécessité de mettre en place des stratégies d'anticipation, de nouveaux projets de mise en œuvre de démarche de GPECT émergent. A l'échelle régionale l'enjeu est de conforter les démarches de GPECT existantes et d'encourager l'émergence de nouvelles initiatives afin de mailler tout le territoire d'ici fin 2022, échéance du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences. Dans ce cadre, la Région a soutenu en 2019, 4 projets de GPECT pour un montant de 0,356 M€.

Par ailleurs, la Région soutient les entreprises en difficultés :

- Par le financement des Groupements de Prévention Agréés. Ils ont un rôle de prévention des entreprises en difficulté, avant un accès au tribunal de Commerce. A ce titre, la Région a soutenu cinq GPA départementaux à hauteur de 0,100 M€

- Par la création et la dotation du Fonds de Prévention des difficultés des entreprises à hauteur d'1M€.

Dans le cadre de sa compétence économie qui a été renforcée et de sa responsabilité dans le cadre du SPRO, la Région Centre Val de Loire a souhaité partager avec tous ses habitants et partenaire, une dynamique de reprise économique et soutenir dans chaque département un événement dédié à l'économie et à l'emploi. Les « Rendez-vous Compétences/Emplois » permettent une mise en lumière des secteurs qui recrutent mais aussi permettent aux citoyens de s'inscrire dans une vraie dynamique d'emploi, d'évolution professionnelle et de formation tout au long de la vie.

En 2019, la Région a participé à 7 salons dédiés à l'emploi (« 2000 emplois, 2000 sourires » Orléans et Châteauroux, « Made in Val de loire », « Tours pour l'emploi et l'alternance », « Boostemploi », « Boostez votre job » et le « Forum Emploi et diversité »), ainsi qu'à l'action « Bus de l'Emploi », pour un montant de 0,195 M€.

Le travail de concertation engagé par la Région autour de la mise en place des différents schémas stratégiques montre tout l'intérêt de la participation des syndicats de salariés à leur élaboration mais aussi leurs difficultés pour assurer une présence permanente et représentative des différents secteurs d'activités aux réunions et la nécessité de mettre en œuvre des actions d'information ou de formation des responsables et des adhérents sur les thèmes liés aux politiques régionales.
Dans ce cadre, en 2019, la Région a soutenu les Unions régionales des syndicats de salariés pour leur action d'intérêt régional à hauteur de 0,168 M€.

Depuis l'évolution des compétences liées à la loi NOTRe, et dans le cadre de son SRDEII, la Région Centre-Val de Loire a souhaité mettre en place une SEMPAT Régionale afin de favoriser les projets immobiliers importants à destination des entreprises au côté des EPCI qui seules, n'étaient pas en mesure de porter ces projets. Déjà actionnaire dans 3 SEMPAT à rayonnement départemental, la Région a décidé de s'appuyer sur l'une d'entre elles, la SEMPAT TD, pour la régionaliser. En 2019, la Région a racheté les actions de la ville de Blois pour un montant de 1,540 M€.

Enfin, la Région a procédé à la souscription de 150 parts dans le Fonds d'amorçage « EMERGENCE INNOVATION 2 », géré par la société de gestion Sofimac Innovation, pour un montant de 1,5 M€ avec pour finalité le financement de jeunes entreprises innovantes à forte propriété intellectuelle, dont 375 000€ ont été versés en 2019.

⇨ Au total, sur ce programme, ce sont 13,7 M€ (dont 6,466M€ en fonctionnement et 7,232 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2019.

Programme : Innovation et transfert de technologie

Pour rappel, en avril 2017, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir n°2, l'Etat et la Région Centre-Val de Loire avaient engagé une collaboration avec la mise en place d'un dispositif expérimental « Partenariat Régional d'Innovation», destiné à soutenir des projets d'innovation des PME en phase d'étude de faisabilité ou de développement, et des projets de structuration de filières.
Dotée de 5 M€ par la Région (abondé à parité par l'Etat soit 10 M€ au total), le dispositif a permis d'accompagner à ce jour 6 projets d'entreprises, pour une dotation cumulée Etat/Région de 1,730 M€, et 3 projets de structuration de filières pour une dotation cumulée Etat/Région de 6,4 M€.
Pour l'année 2018, la Région a lancé un second appel à projet innovation PME (au fil de l'eau) avec l'Etat au titre du PIA3, doté d'une enveloppe de 4,8 M€ par la Région (abondée à parité par l'Etat soit 9,6 M€ au total) sur 3 ans. Une dotation régionale complémentaire

de 500 K€ a été décidée fin 2019, abondée à parité par l'Etat, portant l'enveloppe globale PIA3 à 10,6 M €. Cette dotation est dédiée, tout comme le PRI expérimental au financement de projets d'innovation d'entreprise et aux projets de structuration de filière. Fin 2019, 17 entreprises ont été financées pour un montant de 2,9 M€.

Seule ou en liaison avec d'autres régions, la Région Centre-Val de Loire participe au fonctionnement des 4 pôles de compétitivité disposant de leur siège sur notre territoire : Cosmétic Valley, S2E2, DREAM et Elastopole. La Région soutient également les programmes d'actions du pôle de compétitivité VEGEPOLYS, qui possède une antenne à Orléans et du pôle Atlanpôle Biothérapies dont certaines actions ont des retombées locales. L'accompagnement porte à la fois sur le fonctionnement de la structure et sur le financement de projets collaboratifs. En 2019, la Région a accompagné financièrement 6 pôles de compétitivité, à hauteur de 0,810 M€ (0,780 M€ en 2018).

Concernant le financement de programmes de recherche collaborative dans le cadre du PSPC °N1 (anciennement fonds unique interministériel), la Région a engagé la somme de 1,100 M€ au bénéfice de 4 entreprises régionales impliquées dans 3 projets portés par les pôles de compétitivité, et retenus à l'appel à projet.
Enfin, 26 CAP RDI (volet Recherche & Développement ou volet Innovation) ont été attribués en 2019 (19 Recherche & Développement et 7 Innovation), pour un montant de 6,531 M€.
Pour rappel, en 2018, la Région avait contribué au financement de 19 projets pour 4,7 M€.

⇨ Au total, sur ce programme, ce sont 8 M€ en investissement qui ont été mandatés en 2019.

Programme : Promotion de l'agriculture

Le programme « Promotion de l'agriculture » complète la stratégie régionale en faveur de l'alimentation sur des actions plutôt tournées vers l'amont agricole.

Restent financées sur ce volet un certain nombre d'actions emblématiques de la promotion de l'agriculture : participation au salon international de l'agriculture de Paris, manifestation « Open Agrifood » …

Les CAP Filières déclinent également des volets « Promotion » spécifiques qui relèvent de cette enveloppe budgétaire.

Programme : Alimentation

Cette politique transversale est financée au travers de trois budgets sectoriels : agriculture, tourisme et économie.

Elle se décline autour de 5 axes :
- La restauration collective : levier du changement
- La gastronomie et les terroirs : vitrine de l'Art de vivre en Centre – Val de Loire
- Les acteurs économiques : relever le défi de la qualité nutritionnelle
- Les initiatives citoyennes et l'éducation à l'alimentation durable
- Systèmes alimentaires territoriaux : accompagner l'émergence dans les territoires

En 2019, au titre de notre politique alimentation, la Région a poursuivi son soutien financier aux actions suivantes :
- Accompagnement des acteurs de l'alimentation dans la mise en place de systèmes territorialisés
- Opérations de promotion des territoires et de la gastronomie des territoires régionaux
- Sensibilisation du grand public à l'alimentation durable

En 2019, une procédure de marché public a permis le choix de la structure missionnée dans le cadre de l'accompagnement des acteurs de l'alimentation dans la mise en place des systèmes territorialisés. C'est le réseau InPACT qui a été retenu à l'issue du processus de sélection.

La Région conventionne dans le cadre de cette stratégie avec les têtes de réseau régionales (par exemple, la Chambre régionale d'agriculture pour le programme COVALOR), l'Union pour les Ressources génétiques du Centre (actions en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur de la biodiversité domestique, espèces ou variétés de plantes anciennement cultivées et races fermières attachées à la région Centre - Val de Loire), le Graine Centre et le réseau INPACT.

En 2019, l'association Résolis intervient sur le territoire régional dans le cadre d'une mission permettant d'approfondir la connaissance des dynamiques territoriales autour des démarches de Projets Alimentaires Territorialisés (PAT), et d'analyser les facteurs favorisant ces dynamiques. Ce travail est articulé avec, en région, le travail du réseau Inpact et, au niveau national, avec celui du Réseau national des PAT (RnPAT).
Les actions de promotion autour de la signature « C du Centre » sont également accompagnées dans ce cadre.

L'association Régionale des Entreprises Alimentaires a une triple mission : représenter le secteur auprès des entreprises et des acteurs économiques et politiques, être un acteur majeur de l'emploi, de la formation et de l'attractivité au service de la filière, accompagner la structuration et le développement du secteur agroalimentaire en région sur des axes variés allant du commercial à la qualité. La Région a accordé 0,09 M€ à l'AREA Centre – Val de Loire pour son programme d'actions 2018-2019.

En lien avec la stratégie régionale en faveur de l'alimentation, la Région a poursuivi son engagement envers les restaurateurs et hôteliers-restaurateurs, par le soutien aux actions menées par la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire auprès des professionnels : subvention de 29 162,50 € pour le déploiement du titre de Maître-Restaurateur ; 29 950 €, pour l'animation du réseau des restaurateurs ; 9 675 € pour l'accompagnement des hôteliers indépendants pour l'obtention de la marque Qualité Tourisme. L'ensemble de ces financements ont été engagés pour les années 2020 et 201.

Programme : Installation – Transmission - Emploi

L'installation, l'emploi et la gestion des ressources humaines en agriculture sont une priorité pour la Région et font l'objet de politiques spécifiques.

La Région accompagne 5 actions régionales sur ce sujet :
- Une politique d'appui aux projets d'installation, avec pour objectif d'encourager la transmission et la création d'entreprises agricoles, par le repérage des cédants, la communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture et l'appui aux projets individuels. Afin de mobiliser l'ensemble des structures compétentes régionales pour assurer l'accompagnement de ces porteurs de projets, un appel à projet installation/transmission commun avec l'Etat a été mis en place depuis 2016.
En 2019, sur le volet installation, on compte plus de 900 accompagnements, soit environ 400 porteurs de projets accompagnés dans leur projet d'installation dont 260 en suivi post-installation. Sur le volet transmission, on compte plus de 400 accompagnements, soit environ 350 cédants accompagnés dans leur processus de transmission de leur exploitation.
Notre politique en matière d'installation et transmission des exploitations agricoles s'est fortement développée et s'élève aujourd'hui à plus de 600 000 € de subvention mobilisée pour accompagner les porteurs de projets.

- Un volet spécifique « multifonctionnalité de l'agriculture » porté par le réseau Inpact et l'association « Terres de Liens », permet de soutenir les actions concernant la durabilité des exploitations, la relocalisation et la diversification des activités, les liens entre agriculture et société et la mobilisation du foncier.
- Un appel à projets « Accompagnement des entreprises agricoles » a permis de soutenir les structures dans les domaines de la stratégie d'entreprise, de l'accompagnement des agriculteurs en situation de fragilité et les ressources humaines. Dans ce cadre, 170 agriculteurs en situation de fragilité ont été accompagnés en 2019 et 62 accompagnements en stratégie ont été réalisés. Enfin, le Conseil régional a soutenu l'accompagnement de 38 exploitations dans la gestion des ressources humaines, la mise en relation de plus de 160 employeurs avec des futurs salariés et enfin la réalisation de plus de 30 audits sociaux.
- Un appui aux services de remplacement qui a permis de soutenir les agriculteurs pour congés, maladie et formation.
- Enfin, dans le cadre des CAP filières bovin lait et caprin, l'opération « CAP main d'œuvre » a pour objectif la mise en place régulière en région d'une pépinière de salariés et futurs salariés d'élevage laitier. Chaque année, la pépinière se compose d'une quinzaine de stagiaires dont plus de 50% trouvent un emploi à la sortie de la formation et d'autres envisagent une installation en tant qu'agriculteur.

Programme : Développement de l'agriculture biologique

Le soutien à l'agriculture biologique est intégré dans chaque CAP filière. Il fait également l'objet d'une politique transversale spécifique. L'intervention est articulée autour de plusieurs axes :

- ✓ le soutien à l'animation et à la structuration de la filière, le soutien à l'interprofession agriculture biologique régionale et aux Groupements d'Agriculteurs Biologiques départementaux.

- ✓ la prise en compte des spécificités de l'agriculture biologique au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains CAP filières (comme l'appui technique pour les filières viticulture ou légumes, les audits et l'investissement autour du stockage à la ferme dans le CAP grandes cultures), renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes, aides aux investissements dans le cadre des CAP filières ou au titre de la politique de développement territorial.

- ✓ le soutien à la conversion : la Région apporte une aide à la certification depuis 2007, et, depuis 2013, est mis en place un dispositif de sécurisation de la période de conversion par un accompagnement de l'agriculteur, de la formalisation de son projet à sa mise en œuvre durant les trois premières années. Cet accompagnement, sous-utilisé par les exploitants, a fait l'objet d'une évaluation externe afin d'être réorienté de façon plus pertinente.

Enfin, le plan « ambition bio 2017 » adopté en Commission Permanente Régionale du 16 avril 2015 s'est poursuivi avec l'action des groupements d'agriculture biologique et le projet, en légumes bio de plein champ, « Nous paysans bio » avec la ferme de la Motte. Ces deux actions devraient continuer jusqu'en 2021.

L'année 2019 a été également une année de poursuite des dispositifs existants. Le soutien à la certification a permis d'aider 185 exploitations. L'implication budgétaire de la Région en faveur du maintien en agriculture biologique (100 000 €) a permis de mobiliser 300 000 € de crédits FEADER.

Programme : CAP Filières

Cœur de la stratégie de développement de l'agriculture et de la forêt en région Centre –Val de Loire, le programme CAP Filières traduit la mise en place des projets par les différents acteurs de la production régionale.

Depuis 2015, la Région accompagne les CAP filières avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

L'année 2019 a vu l'adoption des CAP Bovin lait (3ème génération), Légumes (3ème génération), Semences (3ème génération) et Pisciculture (1ère génération).

Quatre autres CAP ont bénéficié d'une révision : Bovin viande, Viandes blanches, Grandes cultures, Arboriculture. Les efforts se sont également poursuivis dans les huit CAP qui n'ont pas évolué.

Le quatrième programme « herbe et fourrages » 2019-2020 inscrit dans chacun des cinq CAP filières concernés, bovin lait, bovin viande, caprin, ovin, équin s'est engagé en 2019.

Il permet une approche transversale afin d'accompagner l'évolution vers de meilleures pratiques de gestion des pâturages par des actions de transfert et des groupes de fermes pilotes.

386 dossiers d'investissements dans les exploitations ont été soutenus en 2019 (contre 370 en 2018, 308 en 2017 et 150 en 2016) pour un montant de plus de 5,3 M€ (comprenant également les projets issus des appels à projets 2019 du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations – PCAE FEADER). Depuis 2018, les investissements des CUMA sont financés dans le PCAE, ce qui a permis de doubler le montant des aides publiques accordées (fonds Région et FEADER). Il s'agit d'un effort exceptionnel qui s'est particulièrement manifesté sur deux volets : les projets en filière viande blanche et la protection contre le gel en viticulture.

Dans la continuité de 2018, l'appel à projets 2019 en faveur des actions innovantes a permis de soutenir six projets portés par trois têtes de réseaux régionales, représentant un total de subventions de 365 582 €.

Enfin, un effort exceptionnel a été réalisé en 2019 en faveur des éleveurs de ruminants victimes de la sécheresse de 2019.
Le plan mise en place, qui a concerné plus de 1 900 éleveurs, a porté sur trois volets :

- La prise en charge des audits de diagnostic des systèmes fourragers (90 954 € - 123 diagnostics)
- Une aide à la réalisation de bâtiments de stockage de fourrage (1 847 025 € - 72 bâtiments)
- Une aide directe à la trésorerie de 500 € par élevage (1789 dossiers – 894 500 €)

Au total plus de 3 500 aides ont été accordées en 2019 aux agriculteurs de notre région.

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Fonctionnement	7 420 750	7 965 592	107%		70 347	
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	860 000	604 495	70%		30 160	
TOTAL Fonctionnement		**8 280 750**	**8 570 087**	**103%**		**100 507**	
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	18 981 800	17 751 998	94%		123 295	
TOTAL Investissement		**18 981 800**	**17 751 998**	**94%**		**123 295**	

BILAN GENERAL

Les programmes de recherche Ambition Recherche Développement 2020 Biomédicaments, Lavoisier, Cosmétosciences, Pivot et Intelligence des patrimoines ont poursuivi leur avancée.

Le soutien régional dans le cadre du volet recherche du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 a permis aux nombreux laboratoires impliqués dans les grands projets Biomédicaments, Biopatic, Phenotaam, Pivots et Promestock d'acquérir des équipements de pointe indispensables à l'avancement de leurs projets de recherche et au maintien de leur compétitivité nationale et internationale.

Les autres dispositifs (appels à projets de recherche, bourses doctorales, colloques scientifiques, Studium, culture scientifique, technique et industrielle) ont été mis en œuvre dans la continuité des années précédentes.

Programme : Développement de la recherche en région

En investissement, les besoins associés aux différents dispositifs, en particulier le dispositif Ambition Recherche Développement 2020, ont permis de consommer l'essentiel des crédits prévus. La légère sous-consommation observée au total est associée à des retards observés en fin d'année sur plusieurs opérations du CPER et sur les acquisitions d'équipements pour le CERTEM.

Dans le cadre de l'appel à projets de recherche d'intérêt régional lancé fin 2018, 25 nouveaux projets de recherche ont démarré en 2019 grâce au soutien de la Région.

Le deuxième acompte a été versé pour l'opération « Plateforme PLAT'INN » du BRGM.

Un nouvel appel à projets de recherche d'initiative académique a permis le démarrage de 36 opérations (18 projets, 13 acquisitions d'équipements, 1 post-doc, 3 accueils de nouveaux chercheurs, 1 « Trampoline »). En fonctionnement, les besoins de crédits de paiement associés à ces opérations se sont cumulés aux soldes des opérations des appels précédents et ont nécessité un abondement de crédits supérieur à 1 M€, qui a été presque intégralement consommé.

Programme : Partenariats recherche enseignement supérieur

Les crédits mis en place ont été consommés au bénéfice de différentes opérations dont les principales sont la mobilité internationale entrante des étudiants, le pôle entrepreneuriat commun aux deux universités et à l'INSA (PEPITE), la Cellule Mutualisée Europe Recherche (commune aux deux universités, à l'INSA et au CNRS), et le centre de mobilité des deux universités.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
VIE ETUDIANTE	Fonctionnement	1 700 000	1 730 070	102%		2 475	
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Fonctionnement	716 000	539 479	75%			
TOTAL Fonctionnement		**2 416 000**	**2 269 549**	**94%**		**2 475**	
IMMOBILER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE	Investissement	5 450 000	5 251 888	96%		446 329	
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Investissement	670 000	511 498	76%			
TOTAL Investissement		**6 120 000**	**5 763 386**	**94%**		**446 329**	

BILAN GENERAL

En 2019, la Région a poursuivi la mise en œuvre de sa politique en matière d'immobilier universitaire, de renforcement de l'offre de formation et de soutien à la vie étudiante.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (CPER), 3 nouvelles opérations ont été engagées :

- La restructuration et le réaménagement des sites de restauration du CROUS sur le campus de La Source à Orléans (1 250 000 € ont été mandatés),
- La première phase de réhabilitation du site des Tanneurs de l'Université de Tours (1 400 000 € ont été mandatés),
- La quatrième phase de réhabilitation de l'IUT d'Orléans (2 000 000 € ont été mandatés).

Par ailleurs, 500 000 € ont été versés au Département du Cher pour la suite de l'opération de restructuration et d'extension de l'INSA à Bourges.

Enfin, hors CPER, l'opération d'aménagement d'une antenne universitaire de chirurgie dentaire à Tours a été soldée pour un montant de 101 888 €.

Le soutien apporté par la Région au renforcement de l'offre de formation et à la vie étudiante permet d'offrir de meilleures conditions d'études et d'accueil aux étudiants dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Programme : Immobilier et équipement universitaire

Certaines opérations contractualisées dans le volet « Enseignement supérieur » du CPER 2015-2020 n'ont pas terminé leurs différentes phases d'études et quelques-unes n'ont pas encore démarré. Pour cette raison, malgré un fort taux de consommation en 2019, des crédits de paiement à un niveau important seront encore nécessaires dans les années à venir. A la fin des opérations du CPER actuel viendront s'ajouter des opérations nouvelles .au titre du CPER 2021-2027.

Programme : Vie étudiante

La mesure de mobilité internationale des étudiants MobiCentre a permis le départ d'environ 2 000 étudiants et a fait l'objet d'un fort taux de consommation, qui a nécessité un abondement au budget supplémentaire.

Programme : Renforcement de l'offre de formation

Dans le cadre de l'université numériques, les besoins se sont finalement limités à des investissements relatifs à la pédagogie à distance. Des subventions ont été versées à l'INSA Centre-Val de Loire, à l'université et de Tours et l'Université d'Orléans pour l'équipement et l'aménagement de salles en matériel de captation audio-vidéo. Les crédits non mandatés correspondent aux conventions de l'années 2018 pour lesquelles l'Université de Tours et l'INSA Centre-Val de Loire ont sollicité une prolongation des conventions en raison de retards pris dans la passation des marchés.

Des soutiens ont par ailleurs été apportés à l'INSA Centre-Val de Loire, à l'ADESI (Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre) et à l'Université d'Orléans (au titre de la formation dispensée par Polytech à Chartres) et se sont combinés à ceux des collectivités locales pour maintenir un haut niveau de formation supérieure sur l'ensemble du territoire régional.

TOURISME

TOURISME		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Fonctionnement	3 898 856	3 895 265	100%			
ITINERANCES DOUCES	Fonctionnement	70 200	90 101	128%			
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	105 000	103 997	99%			
TOTAL Fonctionnement		**4 074 056**	**4 089 362**	**100%**			
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	479 000	295 582	62%		25 000	
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	1 572 500	1 703 993	108%		6 000	
ITINERANCES DOUCES	Investissement	3 433 004	2 963 915	86%			
TOTAL Investissement		**5 484 504**	**4 963 490**	**91%**		**31 000**	

BILAN GENERAL

Les actions mises en œuvre s'inscrivent dans la stratégie régionale qui se décline en 4 axes :

- Renforcer les atouts majeurs du tourisme en région Centre-Val de Loire
- Enrichir l'offre pour renouveler l'expérience – client
- Accompagner la montée en compétence et la mise en réseau des acteurs
- L'expérience-client au cœur de la stratégie marketing

En 2019 les priorités d'actions ont porté sur les axes suivants :

- Moderniser et développer le parc d'hébergements touristiques
- Compléter l'armature des véloroutes structurantes
- Soutenir une restauration de qualité
- Soutenir les démarches de qualité, et l'obtention de la marque « Qualité-Tourisme » et du titre de « Maître Restaurateur »
- Encourager le développement de nouvelles offres dans le domaine du tourisme.

Programme : Promotion et animation touristique

Le « CAP Développement Tourisme et Loisirs » permet de soutenir le développement de nouvelles offres touristiques sur les territoires. Les aides à la batellerie sont intégrées à ce dispositif.

19 projets (hors batellerie) ont été financés en 2019, pour un montant engagé de 322 039 €, dans différents domaines : sites de visite, itinérances douces, art de vivre… Ces projets ont permis la création de 9 emplois.

Pour la batellerie traditionnelle, 5 projets ont été financés en 2019, pour un montant de 60 573 €, correspondant à la construction de 3 nouveaux bateaux traditionnels de Loire, ainsi que l'équipement et l'aménagement de 2 bateaux .

Sous l'égide de la Région, le Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie marketing, fondée sur la stratégie de marques touristiques régionales et déployé le plan de promotion à l'international pour les 500 ans de RenaissanceS, en partenariat avec Atout France.

La Région a confirmé en 2019 son soutien à trois structures participant à la mise en œuvre des orientations de la Stratégie régionale :

- 69 000 € à la délégation régionale de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) pour la mise en œuvre d'actions en faveur du tourisme social et solidaire (hébergements et acteurs associatifs du « tourisme pour tous » en région) ;
- 25 000 € au réseau Accueil Paysan Centre pour développer une offre d'accueil et d'hébergement à la ferme, et la mise en valeur des produits de terroir ;
- 50 000 € à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des communes (ARF Centre), pour l'organisation du label Villes et Villages Fleuris (plus de 300 communes labellisées en région fin 2019).

En outre elle a apporté son soutien à 2 manifestations à caractère interrégional ou national :

- 10 000 € à la SAS Ideal Connaissances qui a organisé les 5èmes Assises Nationales du Patrimoine Culturel et du Développement Touristique à Montargis, les 6 et 7 novembre 2019.
- 10 000 € au Syndicat Professionnel « InterLoire », pour l'organisation des 1ères Assises de l'Œnotourisme qui se sont tenues à Tours le 25 novembre 2019.

Programme : Renforcer l'offre d'hébergement

Suite à la refonte, en 2017, des aides régionales en faveur des hébergements touristiques (CAP Hébergement Touristique pour tous), l'année 2019 a été marquée par un nombre significatif de projets d'envergure soutenus par la Région. Cette évolution a nécessité en cours d'année un abondement de l'autorisation de programme initiale lors des DM1 et DM2, à hauteur de 550 000 €.

66 projets de création et de modernisation d'hébergement ont été financés, pour un montant total engagé de 1 878 250 €. 18 d'entre eux ont été cofinancés par Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER-programme 2016-2020).

En valeur, les meublés (gîtes) et les chambres d'hôtes représentent 57% des subventions régionales (59% en 2018), devant l'hôtellerie (36% contre 19,5% en 2018), le tourisme social et solidaire (5% contre 3,17 % en 2018), et l'hôtellerie de plein–air (2% contre 18%

en 2018).

Il convient en outre de signaler que 17 audits ont été réalisés auprès des établissements volontaires dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Hôtellerie Rurale décidé par la Région, et que 18 pré-audits ont été réalisés par la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie, en faveur du déploiement de la marque « Qualité Tourisme » dans l'hôtellerie régionale.

Programme : Itinérances douces

Les réalisations de véloroutes et voies vertes en 2019 :

Cœur de France à vélo : Sur le département du Cher, finalisation des deux tranches de travaux sur les secteurs de Bourges et Saint-Amand-Montrond et entame d'une troisième tranche entre Mehun-sur-Yèvre et la limite du Loir-et-Cher.
Le Département d'Indre-et-Loire a terminé l'ensemble des aménagements sur sa traversée. Tours Métropole a engagé les travaux sur son territoire.

- Scandibérique : le Département du Loiret a lancé la 4ème et dernière tranche de travaux qui permettra la jonction de cette nouvelle véloroute avec la Loire à Vélo à Briare.

- Saint Jacques à vélo via Vézelay : Constitution du groupement de commandes regroupant les communautés de communes entre Crozon et Saint-Amand-Montrond et recrutement du maître d'œuvre en vue d'aménager cet itinéraire sur la traversée du sud Berry.

- Loire à vélo : aménagement cyclable de l'ancien viaduc ferroviaire de Sully-sur-Loire par le Département du Loiret.

Programme : Services communs

Au nombre des actions mutualisées avec les autres directions, et figurant sur le budget peuvent être signalées :

- Une participation à hauteur de 45 000 €, pour la campagne de Communication pour le Val de Loire.

- Une participation à la 8ème édition du Festival de Loire, pour un montant de 70 000 € de crédits tourisme

FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATION PROFESSIONNELLE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPL(	Fonctionnement	128 056 277	110 446 679	86%	63 400 000	55 767 674	88%
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	1 100 000	926 678	84%			
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	59 000	54 294	92%			
TOTAL Fonctionnement		**129 215 277**	**111 427 651**	**86%**	**63 400 000**	**55 767 674**	**88%**
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPL(	Investissement	80 000	78 975	99%			
SERVICES COMMUNS	Investissement	563 000	402 799	72%			
TOTAL Investissement		**643 000**	**481 774**	**75%**			

BILAN GENERAL

En 2019, la mobilisation financière de la Région au titre de sa politique « Formation professionnelle » a permis principalement d'accompagner les jeunes et les demandeurs d'emploi à accéder ou à retourner à l'emploi grâce à la mise en œuvre de formations adaptées à leurs besoins, à ceux des entreprises et des territoires.

La Région a également contribué à la sécurisation des parcours professionnels des salariés fragilisés et a poursuivi sa politique de soutien aux acteurs de l'orientation et du Conseil en Evolution Professionnelle (missions locales notamment), compte tenu de l'importance de l'accompagnement des publics concernés. Elle a porté une attention particulière à l'évaluation des résultats en termes d'insertion dans l'emploi après le suivi des formations.

Dans le cadre de ces programmes, les premières mesures de mise en œuvre du PACTE 2019-2022 ont été déployées.

En fonctionnement, 111 427 651 € de dépenses ont été mandatées soit 86 % du budget voté. En investissement, les dépenses mandatées (hors services communs) se sont élevées quant à elles à 78 975 € (99 % du montant des crédits votés).

En recettes, 55 767 673 € ont été perçus soit 87,96 % des recettes votées. Ce décalage est lié aux modalités de versement du PACTE : 40 M€ de recettes étaient inscrites au BP 2019. Conformément à la convention PACTE approuvée pour l'année 2019, 34 M€ ont été versés correspondant aux acomptes 1 et 2. Le troisième acompte est attendu pour septembre 2020 et le solde de 2M € en 2022 à la fin du PACTE. Par ailleurs, 1 M€ inscrits au titre du FPSPP 2018 n'ont pas été perçus, le programme étant soldé sur 2020.

Programme : Formation professionnelleet accompagnement vers l'emploi

Ce programme représente 99 % des dépenses de fonctionnement mandatées au titre de la mise en œuvre de la politique « Formation professionnelle ».
La majorité des dépenses a été consacrée au déploiement du Programme Régional de Formation destiné à favoriser :

- L'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et à répondre aux besoins de compétences des entreprises (9,2 M€ dans le cadre du Fonds réActif Emploi-Formation)
- L'acquisition et le développement des savoirs de base des actifs de la Région avec bon niveau des mandatements sur ce dispositif

Cette intervention a porté sur la prise en charge :

- des coûts pédagogiques liés à la mise en place de formations collectives (principalement qualifiantes / certifiantes) avec un volume accru en 2019 et d'aides individuelles à la formation,
- des dépenses de rémunération et des droits connexes pour certaines actions agréées.

Cette offre de formation a été démultipliée grâce au déploiement du Plan d'Investissement dans les Compétences, piloté par la Région et mis en œuvre en partenariat étroit avec Pôle Emploi.
Le soutien financier prévu par l'Etat s'est élevé à 40 M€ pour la mise en place de 7 250 entrées supplémentaires en formation. Par ailleurs, ces crédits ont permis l'accompagnement de la mise en œuvre 46 DEFI, de développer les formations d'alphabétisation et de Français Langue Etrangères avec 3 300 places supplémentaires et la formation des personnes sous-main de la justice avec 250 places.
Pour les visas, il y a eu 13102 apprenants inscrits et 11 934 validés.
Pour les parcours métiers, 12 062 stagiaires sont entrés en formation.

Programme : Sécurisation des parcours professionnels

Parallèlement à sa compétence légale en matière de formation des demandeurs d'emploi, la Région a poursuivi en 2019 son action en faveur de la Validation des Acquis de l'Expérience. Près de 1 M€ de dépenses de fonctionnement a été mandatée dans ce cadre.

Cela représente 384 chèques accompagnement, 350 réunions-information collective, 3 119 bénéficiaires et 3 242 entretiens conseils

Programme : Qualité de la formation

En 2019, la Région a poursuivi sa politique d'évaluation des formations mises en œuvre au bénéfice des demandeurs d'emploi en confiant à un prestataire externe la réalisation de nouvelles études :

-sur l'insertion professionnelle des stagiaires dans les 6 mois, à 6 mois et pour les parcours métiers à 18 mois après la fin des actions,
-sur l'appréciation par les stagiaires de la qualité des formations suivies.

54 300 € de dépenses de fonctionnement ont été mandatés au titre de ce programme.

Programme : Services communs

Dans le cadre du Projet d'Optimisation des Systèmes d'Information (POSI), les crédits de paiement ont permis la mise en œuvre des projets relatifs à l'évolution des Systèmes d'Information de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (autorisation de programme 2017-2198) avec la poursuite du projet ZEFIR , l'accrochage du SI avec la plateforme nationale AGORA et le développement mutualisé d'une nouvelle solution logicielle de gestion des Instituts Sanitaires et Sociaux (projet SolSTISS)

ORIENTATION

ORIENTATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)	Fonctionnement	2 303 000	2 212 447	96%		1 160	
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement		147 902				
TOTAL Fonctionnement		**2 303 000**	**2 360 349**	**102%**		**1 160**	

BILAN GENERAL

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 confère aux Régions de nouvelles responsabilités en matière d'information sur les métiers auprès des publics scolaires (collégiens et lycéens) et étudiants à compter du 1 janvier 2019.

Dans un contexte règlementaire resté longtemps incertain sur l'année 2019, la Région s'est d'emblée saisie de cette nouvelle responsabilité en engageant très tôt des discussions avec le Rectorat pour esquisser les conditions de mise en œuvre de cette nouvelle compétence, partagée avec l'Education nationale, sur le territoire régional. L'ambition régionale a également été affirmée lors d'une communication et d'un rapport en Assemblée plénière, présentés respectivement en février et juin 2019.

La Région a ainsi souhaité s'engager dans une expérimentation de mise à disposition de personnels de CIO pour former en 2020 une équipe territorialisée d'ingénieurs de l'orientation qui interviendront aux côtés des établissements scolaires pour proposer des actions de découverte des métiers et des formations correspondantes.

Le transfert des moyens consacrés par la Dronisep aux activités d'information et de production documentaire sur les formations et les métiers, désormais confiées aux Régions, a également été organisé afin de permettre le recrutement en 2020 de 4 ETP dédiés à ces activités.

Enfin, les principes qui vont structurer l'offre de services de l'information-métiers ont été posés : équipe territorialisée aux côtés des établissements scolaires, communication digitale, productions documentaires renouvelées et articulées aux données socio-économiques régionales, marque régionale, dynamique d'animation territoriale avec les Petites Fabriques de l'orientation, ….

Programme : Service public régional de l'orientation (SPRO)

Le budget dédié à la politique orientation « stricto sensu » a été quasi intégralement consommé à la hauteur des engagements prévus (98 % de consommation). L'année 2019 a été marquée par la prise en main de la compétence « information sur les métiers et les formations ».

Programme : Services communs

Les dépenses de communication liées aux 8 forums de l'orientation (147 902 €), imputées sur la ligne « services communs », ont permis d'atteindre un taux de réalisation global de 102 %.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

TRANSPORTS

TRANSPORTS		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Fonctionnement	133 525 211	130 905 831	98%	9 522 982	10 394 978	109%
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	200 000	199 318	100%			
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	Fonctionnement	4 170 000	4 023 442	96%			
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULAN	Fonctionnement	9 956 000	9 893 910	99%	1 740 267	1 740 759	100%
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Fonctionnement	150 000	113 503	76%			
SERVICES TER	Fonctionnement	200 335 650	199 445 109	100%		756	
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Fonctionnement	1 593 862	1 405 550	88%	57 000	71 099	125%
AEROPORTS	Fonctionnement	1 893 000	1 884 830	100%	5 000	6 155	123%
TOTAL Fonctionnement		**351 823 723**	**347 871 493**	**99%**	**11 325 249**	**12 213 747**	**108%**
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Investissement	335 000	227 067	68%	440 000	440 000	100%
SERVICES COMMUNS	Investissement	440 000	351 478	80%			
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULAN	Investissement	59 377 137	59 983 984	101%	24 900 000	24 900 000	100%
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	6 934 113	6 203 549	89%	762 837	51 070	7%
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	4 719 732	4 617 659	98%		92 654	
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	2 071 435	283 345	14%		4 278	
AEROPORTS	Investissement	1 814 183	1 498 193	83%			
TOTAL Investissement		**75 691 600**	**73 165 276**	**97%**	**26 102 837**	**25 488 001**	**98%**

BILAN GENERAL

L'année 2019 est la deuxième année complète de plein exercice des nouvelles compétences de la Région en matière de transports et de mobilités durables.

Cette année a notamment été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle gamme tarifaire Rémi, plus simple et plus attractive. Elle a permis d'une part d'unifier le réseau des trains et des cars, grâce à des tarifs harmonisés et des réductions valables sur l'ensemble du réseau. Elle a d'autre part conduit à proposer des réductions importantes à tous les publics, occasionnels comme abonnés, y compris vis-à-vis des publics en recherche d'emploi ou en formation. Ce sont ainsi plus de 100 000 cartes de réduction Rémi Liberté qui ont été souscrites dès cette première année 2019. Cette nouvelle gamme conduit à faire le pari qu'avec des tarifs plus avantageux, le modèle économique s'équilibre grâce à une plus grande attractivité.

Elle a également été marquée par le souci de développer des solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire, y compris les zones rurales, grâce à un nouveau dispositif permettant d'accompagner l'émergence de solutions innovantes par les acteurs locaux, publics ou privés. L'amorçage de ce dispositif a permis de financer de premiers projets en 2019, et plus largement d'élargir les échanges avec les acteurs du territoire en la matière.

Sur les infrastructures, sur un domaine dont la compétence est celle de l'Etat, la Région a pris ses responsabilités en proposant en 2018 un plan d'urgence pour la sauvegarde des lignes ferroviaires du quotidien, et a proposé de prendre à sa charge, à parité avec l'Etat, le coût de renouvellement des 5 lignes concernées sur le territoire régional (Chartres-Courtalain, Dourdan-Vendôme-Tours, Tours-Chinon, Tours-Loches et Bourges-Montluçon). Les besoins sont estimés à plus de 250 M€ d'ici 2025.

Ce plan a permis d'ores et déjà de réaliser en 2019 une première phase de travaux sur Chartres-Courtalain pour un montant total de 12 M€. La Région a également financé seule, en avançant la part de l'Etat, des travaux urgents sur Tours-Loches à hauteur de 3,8 M€. Enfin, des premiers travaux d'urgence ont pu être réalisés sur la ligne Bourges-Montluçon.

L’ambition forte de la Région sur ces lignes a permis le 20 février 2020 la signature du premier protocole avec l’Etat pour la sauvegarde de ces lignes, permettant de formaliser les engagements réciproques. Le respect d’une parité globale pour le financement de ces investissements a permis d’envisager des niveaux de financement variables selon les spécificités de chaque ligne, avec la reprise par l’Etat du financement de la sauvegarde de la ligne Bourges-Montluçon, ou la reprise par la Région du financement de la sauvegarde des lignes Tours-Loches et Tours-Chinon.

Sur les matériels roulants, l’acquisition par la Région des 32 rames à 2 niveaux, à haut niveau de confort a permis de dévoiler le 28 février 2020 la première de ces rames, qui doit circuler sur les lignes Rémi Express en 2020.

Par ailleurs, 4 rames ZGC d’occasion supplémentaires de la Région Pays-de-la-Loire ont pu être reçues en 2019, ce qui permet d’avancer dans le renouvellement des rames les plus anciennes Z2.

Programme : Transport routier de voyageurs

Les dépenses de fonctionnement du programme Transport routier de voyageurs correspondent à un mandatement de 130 905 831 €.

2019 a conduit à renouveler les marchés scolaires sur le 28 et une partie du 41. Par ailleurs, les conventions de délégation de compétence aux AO2 du 28 et du 18 ont également été renouvelées.

Par ailleurs, la Région a transféré la compétence des transports scolaires au nouveau Syndicat des Mobilités de Touraine, créé au 1er janvier 2019, sur le territoire des 3 communes de Vernou sur Brenne, la Ville aux Dames et Vouvray. Ce transfert est neutre pour la Région, et a permis à ce nouveau syndicat d'organiser les dessertes urbaines dans un cadre clarifié.

Au total, les recettes de fonctionnement correspondantes, représentent 10 397 888 €, dont 2,078 M€ au titre des frais de dossier scolaires.

Le Syndicat Mixte de Coordination des Transports en Commun en Eure-et-Loir (SMCTCEL) a versé au total 790 000 € à la Région au bénéfice des transports en commun de ce territoire.

Programme : Compensation régionale des tarifications TER

En 2019, au titre du dernier trimestre 2018 et des trois premiers trimestres 2019, l'aide régionale Mobillico a été versée à près de 3 800 bénéficiaires pour un total de 3 876 259 €. Par ailleurs, 147 182 € ont été mandatés pour l'instruction des dossiers Mobillico par le prestataire.

Programme : Acquisition, renouvellement des matériels roulants

Les dépenses de fonctionnement du programme Acquisition et renouvellement de matériel roulant correspondent aux échéances des crédits baux :

- Crédit bail 1 (TER 2Nng et AGC) pour 4 003 509 €
- Crédit bail 2 (Régio2N) pour 5 708 584 €

Ces mêmes crédits baux ont dégagé des recettes de 1 740 758 €, qui concernent des reversements de TVA sur les loyers, et des pénalités de retard de livraison des matériels.

Les dépenses d'investissement liées au matériel roulant sont restées à haut niveau en 2019 pour atteindre 59 983 984 €, et correspondent :

- Aux versements à la Région Pays de la Loire pour l'acquisition de 7 rames ZGC d'occasion, à hauteur de 2 653 766 €

Désormais, les 7 rames ZGC d'occasion sont livrées, les 4 dernières ayant été réceptionnées en 2019.

- Aux versements pour l'acquisition des 32 rames à 2 niveaux à haut niveau de confort pour le renouvellement des matériels des 3 lignes Intercités, à hauteur de 26,52 M€.

La signature de la convention avec l'AFITF en 2018 a permis de recevoir 24,9 M€ pour faire face à ces dépenses, le portage financier par la Région du décalage entre ces montants étant prévu d'être financé in fine par l'AFITF dans la convention et n'étant pas compris dans le pacte financier.

Par ailleurs, l'arrivée de ces rames nécessite de réaliser un nouvel atelier de maintenance à Orléans, dont la convention de financement a pu être approuvée en novembre 2019, et

d'adapter les installations de maintenance des Aubrais (pour l'accueil des premières rames en attendant la réalisation de l'atelier) et de Saint Pierre des Corps (pour les rames ZGC), qui ont conduit à un mandatement à hauteur de 23 53 2 817 €. Pour mémoire, la prise en charge de ces investissements est intégrée à hauteur de 20 M€ dans la convention avec l'AFITF.

Enfin, en application de la convention pluriannuelle relative au financement des investissements de grosses opérations de maintenance du matériel roulant, signée concomitamment à la convention TER 2014-2020, la Région a versé à la SNCF 7,2 M€.

Programme : Infrastructures ferroviaires

Dans le cadre du CPER 2015-2020, des participations régionales ont été versées à SNCF Réseau à hauteur de :
- 303 231 € pour les travaux d'urgence sur la ligne Bourges-Montluçon
- 636 552 € pour la réalisation d'IPCS sur la ligne POLT
- 173 750 € pour la réalisation d'études sur le nœud de Saint Pierre des Corps
- 2 850 000 € pour la réalisation de travaux d'urgence sur la ligne Tours-Loches dont les travaux ont été réalisés début 2019, opération pour laquelle la Région avance la part de l'Etat dans le respect des montant prévus au CPER

Au-delà, la proposition par la Région en 2018 du plan d'urgence pour la sauvegarde des lignes ferroviaires du quotidien a permis le versement des participations suivantes à SNCF Réseau :
- 1 228 479 € pour la réalisation d'une première phase de travaux en 2019 sur la ligne Chartres-Courtalain financée à 50% par la Région
- 442 303 € pour la réalisation d'études pour le renouvellement de la ligne Dourdan – Vendôme – Tours financées à 50% par la Région
- 150 060 € pour la réalisation d'études pour la sauvegarde de la ligne Tours-Chinon

L'ambition forte de la Région sur ces lignes a permis le 20 février 2020 la signature du premier protocole avec l'Etat pour la sauvegarde de ces lignes, permettant de formaliser les engagements réciproques. Le respect d'une parité globale pour le financement de ces investissements a permis d'envisager des niveaux de financement variables selon les spécificités de chaque ligne, avec la reprise par l'Etat du financement de la sauvegarde de la ligne Bourges-Montluçon, ou la reprise par la Région du financement de la sauvegarde des lignes Tours-Loches et Tours-Chinon.

Enfin, au titre de son engagement pour le maintien des lignes fret de proximité, la Région a participé à hauteur de 419 173 € pour la sauvegarde de la ligne Toury-Janville (desserte Axéréal).

Programme : Aménagement, rénovation des quais et des gares

Au titre de la politique régionale d'aménagement des gares, plusieurs programmes ont été financés, dont :
- L'aménagement des quais de Ferrières pour obtenir le retour d'une desserte systématique par les rames doubles de la ligne R du réseau Transilien, à hauteur de 208 000 €
- La réalisation de la passerelle et l'aménagement de la gare de Chartres, à hauteur de 3,176 M€
- L'aménagement de la gare de Lamotte-Beuvron à hauteur de 0,180 M€
- Diverses opérations auprès de SNCF Gares et Connexions à hauteur de 0,240 M€ dans le cadre de la convention la liant à la Région. Une recette de 91 000 € apparaît également pour reversement d'un trop-perçu sur la période 2016-2017.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique de mise en accessibilité PMR des gares de la Région a conduit à verser 691 030 € à SNCF Réseau.
L'opération prévue au CPER 2015-2020 de mise en accessibilité de la gare de Vierzon a conduit à verser 100 000 € à SNCF Réseau pour la réalisation des études.

Enfin, la mise en œuvre du service Train Vélo Loire en 2019 a conduit au versement à SNCF Mobilités de 113 503 €.

Programme : Services TER

La convention TER entre la Région et la SNCF a conduit à verser 198 891 642 € en 2019.
Par ailleurs, la convention avec la SNCF et les Régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire pour la ligne Tours-Bressuire a conduit au versement de 213 849 €.
Enfin, le contrôle qualité des lignes Rémi a par ailleurs conduit à verser 243 630 €.

Programme : Intermodalité et circulations douces

La mise en œuvre d'une billettique scolaire à partir de la rentrée 2018 a conduit la Région à verser le solde de 214 461 € en investissement, et 566 594 € en fonctionnement pour la première année pleine.

La poursuite et le développement de la billettique interopérable JV Malin a conduit à verser 46 078 € en investissement à la SNCF sur le périmètre du réseau de trains Rémi (nouveaux produits annuels gamme Rémi), et 29 446 € en fonctionnement à son Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le compte de l'ensemble des partenaires, auxquelles correspondent 10 086 € de recettes.

Le déploiement d'un nouveau système billettique sur les lignes régulières de car Rémi a conduit la Région à verser à son AMO le montant de 59 574 €.

Par ailleurs, le fonctionnement de la centrale d'information voyageurs JV Malin et la préparation de sa nouvelle version ont conduit la Région à verser 215 246 €, et à percevoir de ses partenaires 65 292 €.

Enfin, la centrale d'appel téléphonique, utilisée pour les transports scolaires Rémi et l'information des voyageurs Rémi 18, a conduit à verser 220 949 €.

46 300 € ont pu être versés dans le cadre du nouveau dispositif Mobilités rurales, mis en place en 2019, au bénéfice de 4 projets.

Programme : Aéroports

Une subvention de 901 155 € a été mandatée en fonctionnement au bénéfice de l'établissement public régional « Aéroport de Châteauroux Centre », et de 955 775 € au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours.

En investissement, 1 253 300 € ont été versés au bénéfice de l'aéroport de Châteauroux, notamment pour la construction d'un hangar et pour la participation aux investissements.

Par ailleurs, 244 893 € ont été versés au bénéfice de l'aéroport de Tours, au titre de l'avance remboursable liée au défaut de financement par la CCI.

Programme : Services communs

Dans le cadre du Projet d'Optimisation des Systèmes d'Information (POSI), les crédits de paiement ont permis la mise en œuvre des projets relatifs à l'évolution des Systèmes d'Information Transports (autorisation de programme 2017-2196) permettant la poursuite de la mise en place des services numériques de REMI (Pégase, CartoPégase, plateforme SMS…) et de la carte JVMALIN.

FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE

ENSEIGNEMENT LYCEES

ENSEIGNEMENT LYCEES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	6 155 484	6 572 768	107%	318 885	403 154	126%
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	44 963 541	44 637 860	99%	10 287 000	9 856 622	96%
MOBILITE EUROPEENNE	Fonctionnement	310 000	286 176	92%	248 663	267 311	107%
POLITIQUE JEUNESSE	Fonctionnement	4 039 558	3 541 772	88%		56 543	
NUMERIQUE EDUCATIF	Fonctionnement	2 526 300	2 154 485	85%			
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	755 000	715 398	95%			
TOTAL Fonctionnement		**58 749 883**	**57 908 459**	**99%**	**10 854 548**	**10 583 630**	**98%**
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES	Investissement	70 095 960	67 818 980	97%	2 133 074	2 312 300	108%
POLITIQUE JEUNESSE	Investissement	6 589 119	4 896 099	74%			
NUMERIQUE EDUCATIF	Investissement	4 208 421	5 440 913	129%			
SERVICES COMMUNS	Investissement	132 000	48 593	37%			
TOTAL Investissement		**81 025 500**	**78 204 584**	**97%**	**2 133 074**	**2 312 300**	**108%**

BILAN GENERAL

Les taux de réalisation du budget 2019 concernant le secteur Education témoignent à nouveau d'une activité soutenue et conforme aux prévisions (99% en fonctionnement et 97% en investissement) au bénéfice des établissements scolaires et à travers eux à plus de 100 000 élèves scolarisés dans ces établissements.

Concernant le patrimoine immobilier, les opérations livrées ont à nouveau été nombreuses et de nature variée : restructuration d'internat, d'externat, gymnase… Ces opérations ont été accompagnées d'acquisition d'équipements adaptés, en phase avec l'évolution de filières, des métiers et des référentiels de formation.

Par ailleurs, la collectivité poursuit avec volonté et écoute l'accompagnement des projets numériques des établissements. Elle le fait en complémentarité avec le Rectorat et la Draaf, pour investir avec pertinence et proposer des solutions en réponse à des projets d'établissement, accompagnés par l'Etat notamment sur le volet formation. La dynamique est bien lancée, installant durablement, une mixité des supports papier et numérique en réponse aux besoins des élèves. Ainsi, les établissements ont choisi à 40% de se tourner vers des ressources pédagogiques numériques à l'occasion du renouvellement des manuels liés aux changements de programme.

Ces transitions engagent la collectivité dans une évolution des infrastructures visant à permettre l'utilisation des équipements personnels dans les établissements tout en veillant à ne laisser aucun élève sans solution. Ce choix d'encourager l'utilisation des équipements informatiques des élèves et enseignants permet de limiter les achats d'équipements électroniques et les impacts sur l'environnement liés à leur fabrication. Depuis la rentrée 2019/2020, la Région propose une aide à l'équipement numérique permettant à tous les élèves d'acquérir un ordinateur portable qualifié pour un prix très avantageux (-35 à -97%). Les élèves boursiers, échelon 6, peuvent ainsi acquérir un ordinateur pour 17 € au lieu de 515 €, prix public estimé.

Concernant les actions éducatives, les établissements ont répondu sur l'année 2018/2019 pour la première fois à l'appel à projet 100% Education. Ce sont près de 300 projets qui ont été soutenus, portant sur les thématiques mobilité, citoyenneté, santé ou cadre de vie participatif.

Enfin, la collectivité a pleinement endossé son rôle de chef de file jeunesse, confiée par la loi égalité citoyenneté de janvier 2017. Cela s'est notamment traduit en 2019 par la structuration de la gouvernance associant les acteurs jeunesse (CRAJEP, FMDL, CRIJ, ARML…) et le Conseil Régional de la Jeunesse (CRJ), par l'organisation d'un premier évènement jeunesse, valorisant et encourageant l'engagement des jeunes, le 30 Avril 2019 et par une appropriation croissante de la plateforme Yeps. Au 31 Décembre 2019, 116 281 jeunes étaient inscrits sur la plateforme Yeps, destinée aux jeunes de 15 à 25 ans. Yeps permet aux jeunes de bénéficier d'avantages facilitant l'accès à des activités culturelles, d'accéder à des « bons plans » et à une information géolocalisée concernant leur vie quotidienne. C'est aussi à travers cette plateforme que les jeunes bénéficient de tarifs transports Rémi, très avantageux. Enfin, les lycéen.ne.s peuvent à travers Yeps accéder à tous les avantages qui leur sont destinés : aide à l'équipement professionnelle ou nouvelle aide à l'équipement numérique.

Programme : Immobilier et équipement des lycées

Dépenses d'investissement :

Les actions conduites sur le patrimoine en 2019 auront notamment permis :

- Le démarrage de l'extension et de la restructuration de l'externat et de la vie scolaire du lycée Jean GUEHENNO à Saint Amand Montrond,
- Le démarrage de la restructuration du bâtiment pôle sciences et externat du lycée POTHIER à Orléans,
- Le démarrage de l'extension et la restructuration de la cité scolaire Emile ZOLA à Châteaudun,
- La restructuration des bâtiments Descartes et Curie du lycée Augustin THIERRY à Blois,
- La restructuration des internats de l'EPLEFPA TOUVENT à Châteauroux,
- La livraison des travaux d'amélioration de la performance énergétique du lycée DURZY à Villemandeur,
- La livraison de la restructuration et de l'extension des ateliers bois du lycée Georges SAND à La Châtre,
- La livraison du nouveau gymnase du lycée GRANDMONT à Tours.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvèlement d'équipements, en appui aux rénovations de filières ou dans le cadre de restructuration, la collectivité a procédé à l'acquisition d'équipements de tout type à hauteur 8,8 M€. Il s'est agi par exemple d'équiper suite à leur restructuration les ateliers bois du lycée Georges SAND ou les salles de sciences du lycée Choiseul.

La sous consommation en d'investissement s'explique en partie par des interruptions de chantier sur des opérations de restructuration du bâtiment C du lycée POTHIER à Orléans et de l'internat du lycée Pierre Emile MARTIN à Bourges conséquence de la disparition d'entreprises à la suite de leur liquidation. Ce type d'aléas dans le cadre du pilotage des opérations en maitrise d'ouvrage viennent bien évidemment ralentir la mise en œuvre des opérations.

Dépenses de fonctionnement :

La surconsommation de l'ordre de 420 000 € s'explique notamment par des commandes plus importantes sur les petits équipements des équipes EMOP et EREEL afin de répondre aux demandes d'amélioration du cadre de vie et de la maintenance des équipements de production de chaleur.

Recettes :

Les écarts de prévisions de recettes s'expliquent notamment par :

- Un remboursement d'avance à un mandataire SOMIVAL (en liquidation judiciaire) sur 2 opérations (accessibilité de 19 lycées et restructuration lycée NADAUD) pour 220 200 € en investissement ;
- Un avoir sur des formations d'agents des lycées non réalisées dans le cadre du Contrat de Performance Energétique EFFICENTRE (59 623 € en fonctionnement).

Programme : Financement des lycées

Dépenses de fonctionnement :
Le montant inscrit au budget en 2019 au titre du financement des lycées a été exécuté à plus de 99%. Cela est en grande partie lié à des prévisions affinées chaque année, notamment par des dialogues réguliers avec les établissements, et par des mécanismes de calcul de dotations basés sur des données propres à chaque établissement. Enfin, l'année 2019 n'a pas été marquée par des aléas, climatiques notamment, pouvant impacter fortement les dépenses de fonctionnement des établissements.

Recettes de fonctionnement :
Le montant des recettes de fonctionnement s'établit à 9,8 M€, soit 96% du prévisionnel 2019. Il s'agit principalement des reversements sur les recettes de restauration-hébergement des EPLE pour participation aux charges RH, recettes qui varient chaque année selon la fréquentation réelle des restaurations des lycées.

Programme : Mobilité des lycéens

Dépenses de fonctionnement :
Les dépenses sont conformes au budget primitif avec un taux de réalisation à 92%.
Il n'y a pas d'écart significatif à signaler pour ce programme.

Recettes de fonctionnement :
Les recettes concernent le dispositif ERASMUS +.

Programme : Politique jeunesse

Dépenses de fonctionnement :

Ce programme a permis de financer :

- Les partenariats nécessaires dans l'animation et le pilotage des politiques jeunesse,
- Le financement des ressources pédagogiques non transmissibles pour la voie professionnelle (cahier de TP par exemple),
- Des projets éducatifs et notamment les projets 100% Education,
- L'aide au 1er équipement des élèves.

Le budget 2019 alloué à ce programme, 4,04 M€, est exécuté à 88 %, soit 3,54 M€ de dépenses réalisées.
L'écart constaté s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs tels qu'un recours à l'aide au 1er équipement en deçà des prévisions ou une dépense moindre sur les projets de mobilité (annulation, prorata : dépenses réelles inférieures aux dépenses budgétées par les établissements). Concernant l'aide au 1er équipement, nous constatons désormais un plus grand recours à cette aide du fait d'une meilleure connaissance et appropriation de la plateforme Yeps, initiée en septembre 2018.

Dépenses d'investissement :

Ces dépenses s'élèvent à 4,89 M€, soit 74 % du montant budgété, d'un montant de 6,58 M€. Ce programme a permis de financer la mise en œuvre de la plateforme Yeps (0,07 M€ mandatés) et surtout de permettre le renouvellement massif des ressources pédagogiques (papier ou numérique) lié à la réforme du baccalauréat. La sous-consommation constatée est principalement liée au fait que les établissements n'ont pas souhaité procéder systématiquement au remplacement de chaque manuel papier. En effet,

plusieurs établissements se sont tournés vers des ressources numériques pour tout ou partie des disciplines ou ont préféré prendre le temps de la réflexion, de l'appropriation des nouveaux programmes avant de choisir.

Recettes de fonctionnement :
Des recettes d'un montant de 0,056 M€ ont été perçues au titre des politiques jeunesse. Ce montant correspond à des soldes de dossiers 100% Education 2018 (subvention Région réduite au prorata des dépenses réelles) et à des régularisations de lettres chèques « aide au 1er équipement » non encaissées.

Programme : Numérique éducatif

Dépenses de fonctionnement :

Le montant total des dépenses réalisées au titre du fonctionnement concernant le programme numérique éducatif est de 2,15 M€ pour un budget de 2,52 M€, soit un taux d'exécution de 85 %.
Ces dépenses ont permis de financer les prestations du GIP Recia pour :

- assurer, en collaboration avec les équipes de la Région, la maintenance informatique des lycées publics de la région ;
- maintenir en condition opérationnelle et enrichir l'environnement numérique de travail (ENT NetOCentre) massivement utilisé chaque jour par les lycéen.ne.ns, enseignant.e.s et parents ;

Ce programme a également permis de :

- doter les équipes du service du numérique éducatif, internes à la Région, des petits équipements nécessaires à leurs interventions pour notamment réparer les matériels informatiques ;
- recourir à l'expertise du réseau Canopé pour soutenir la mise en œuvre des projets numériques des lycées.

Les dépenses du GIP Recia ont été moins importantes que prévues sur la maintenance informatique ou le projet ENT, ce qui explique une dépense moindre qu'inscrite au budget.

Dépenses d'investissement :

Les dépenses réalisées sur ce programme sont plus importantes que celles inscrites au budget (5,44 M€ contre 4,2 M€). Cela est principalement lié aux transitions fortes en cours, en lien avec le renouvellement des ressources pédagogiques, pour lesquelles le choix s'est porté à 40% sur des ressources numériques. L'effort porte principalement sur les infrastructures systèmes et réseaux pour permettre d'utiliser des services numériques en ligne, à partir de n'importe quel équipement numérique, dont les équipements personnels des enseignants et élèves, en apportant le niveau de sécurisation requis, dans des usages par des mineurs.

Programme : Services communs

En fonctionnement, 0,713 M€ ont été mandatés au titre des assurances lycées et 2 290 € pour la communication auprès des lycéens des dispositifs région.
En investissement, 48 592 € ont été mandatés pour le remplacement de plusieurs véhicules à destination des équipes mobiles (EMOP 18, SNE 36).

APPRENTISSAGE

APPRENTISSAGE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
FINANCEMENT DES CFA	Fonctionnement	62 111 219	62 799 904	101%			
EGALITE DES CHANCES DES APPRENTIS	Fonctionnement	6 726 401	6 264 115	93%		75 203	
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	13 600 000	12 651 485	93%		13 128	
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 028 000	948 138	92%	450 000	471 005	105%
NUMERIQUE EDUCATIF DES CFA	Fonctionnement	634 380	588 769	93%			
POLITIQUE GRATUITE TRANSPORT APPRENTIS	Fonctionnement	250 000				15	
TOTAL Fonctionnement		**84 350 000**	**83 252 411**	**99%**	**450 000**	**559 350**	**124%**
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA	Investissement	14 800 000	16 326 186	110%			
TOTAL Investissement		**14 800 000**	**16 326 186**	**110%**			

BILAN GENERAL

L'année 2019 a constitué la dernière année de mise en œuvre de la compétence générale de la Région en matière d'apprentissage. A partir de 2020, le dispositif ne sera plus régulé administrativement et son financement sera majoritairement assuré par les branches professionnelles à travers les Opérateurs de Compétences (OPCO).
La Région s'est attachée au cours de cette année 2019 à préparer les CFA au passage dans cette nouvelle organisation. Dans cette perspective, les 40 établissements conventionnés avec la Région ont tous bénéficié d'une subvention d'équilibre. Aucun CFA n'a terminé l'année 2019 en situation de déficit. C'est donc un outil de formation par alternance parfaitement opérationnel qui a ainsi été transféré.
La Région a poursuivi et accentué ses efforts pour doter les centres de plateaux techniques modernes et adaptés aux exigences des métiers et aux évolutions des techniques. Avec 16,3 millions d'€, l'enveloppe consacrée aux investissements est la plus importante mobilisée depuis 1983, illustration supplémentaire de l'attachement du conseil régional à offrir pour cette voie de formation de bonnes conditions d'éducation.
La mobilité européenne et l'accompagnement des publics fragiles ont également été au cœur de l'action régionale. La Région restera particulièrement vigilante au cours des prochaines années sur l'accès des publics fragiles à l'apprentissage et sur la réussite de leur parcours de formation.
Avec 62 nouvelles formations ouvertes à la rentrée 2019, soit 912 nouvelles places créées au sein des CFA, la Région a maintenu sa mobilisation en faveur du développement de l'offre de formation.
La dynamique régionale a permis aux CFA d'accueillir 20 056 apprentis à la rentrée de septembre 2019 contre 19 650 l'année précédente.
C'est un dispositif de formation bien développé, bien équipé et performant que présente la Région au terme de sa compétence.

Programme : Immobilier et équipement des CFA

La consommation des crédits a été supérieure à la prévision en raison de l'avancement des travaux de modernisation des ateliers maintenance du CFA interprofessionnel du Loiret qui a permis de mobiliser 1,1 M€ de crédits supplémentaires.
L'avancement des autres projets a été conforme aux prévisions. A noter que 3 projets immobiliers (CFA interprofessionnels de Blois et Orléans et le CFA Est Loiret – Montargis) ont mobilisés 10,3 M€.

Programme : Financement des CFA

Une enveloppe supplémentaire de 688 000 € a été mobilisée sur ce programme afin de permettre aux CFA d'aborder dans les meilleures conditions le passage dans le nouvel écosystème de l'apprentissage à compter du 1er janvier 2020.
Les 40 Centres de Formation d'Apprentis conventionnés par la Région ont été soutenus en 2019.

Programme : Egalité des chances des apprentis

La sous-consommation de crédits de 462 000 € est principalement liée aux proratas effectués sur les subventions relatives aux actions qualité mises en place par les CFA en direction des apprentis fragiles. Pas de difficultés identifiées sur ce programme qui a permis à près de 5 000 apprentis en situation de fragilité de bénéficier d'un accompagnement pédagogique adapté.

Programme : Aide aux employeurs d'apprentis

La sous consommation de crédits constatée sur ce programme est liée à l'arrêt du versement de l'Aide au Recrutement de l'Apprentis supplémentaire. Ce dispositif a été arrêté avec la mise en place de l'Aide Unique gérée par l'Etat.

Programme : Mobilité des apprentis

Les actions de mobilité se sont déroulées conformément aux projets déposés. L'écart entre les crédits prévus et les crédits consommés résulte des proratas effectués sur les soldes des projets achevés.
En 2019, 23 nouveaux projets ERASMUS+ et 14 projets Trans'Europe – actions internationales ont été pris en charge par la Région.

Programme : Numérique éducatif des CFA

Les crédits mobilisés sur cette ligne concernent les services apportés aux CFA et aux écoles du sanitaire et social par le GIP RECIA au titre du réseau régional haut débit.

Programme : Politique gratuité transport apprentis

Ce programme n'a pas été mis en œuvre en 2019. La gratuité des transports apprentis est financée, comme celle des lycéens, dans le cadre de la politique globale de transport de la Région.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	37 674 298	37 503 020	100%			
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS	Fonctionnement		1 000				
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	10 252 000	9 861 199	96%		126 509	
TOTAL Fonctionnement		**47 926 298**	**47 365 220**	**99%**		**126 509**	
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS	Investissement	3 420 000	3 403 550	100%			
TOTAL Investissement		**3 420 000**	**3 403 550**	**100%**			

BILAN GENERAL

Lors d'une session extraordinaire, le 26 novembre 2019, les élus du Conseil régional et les membres du CESER ont formalisé une plateforme commune de mobilisation et d'engagement pour une « région 100 % santé » autour de 4 ambitions et 20 priorités. Dans le champ des formations sanitaires, la Région a souhaité s'engager sur un objectif de réévaluation de + 25% des effectifs formés, d'ici à 2025 : ce sont à terme 1 500 infirmiers (soit +300), 110 masseurs-kinésithérapeutes (soit +20) et 1 400 aides-soignants (soit +330) qui seront formés chaque année pour répondre aux besoins de recrutement repérés dans les professions paramédicales. Une première phase d'augmentation est proposée dès la rentrée 2020 avec + 87 étudiants infirmiers, + 10 étudiants MK et + 51 élèves AS.

L'année 2019 a également été marquée par la diplômation de la 1ère cohorte d'étudiants masseurs-kinésithérapeutes formés en 4 ans (contre 3 précédemment) ainsi que par l'installation, en région, de l'école de Masseur-kinésithérapeute au sein de l'Université d'Orléans. Ce double mouvement, porteur de coûts supplémentaires, sont pour l'instant contenus à hauteur des 360 K€ initialement prévus pour l'allongement de la durée de la formation avec une demande de compensation en conséquence auprès de l'Etat.

La Région continue d'accompagner le mouvement d'universitarisation des formations avec la mise en place et le financement d'une plate-forme universitaire de ressources pédagogiques ainsi que la prise en charge auprès de l'Université de Tours des frais de gestion associés aux droits universitaires des étudiants paramédicaux.

Le contexte règlementaire est fortement évolutif dans ce secteur de formation avec pour 2019 un certain nombre de dépenses supplémentaires qui se sont imposées : augmentation des barèmes des bourses versées sous condition de ressources aux apprenants, revalorisation des frais de déplacements pour la réalisation de stages, … ainsi que la perte des recettes liées à la suppression du concours d'entrée dans la formation d'infirmier au profit d'une sélection via Parcoursup.

Programme : Financement des EFSS

Niveau de réalisation à près de 100% sur ce programme correspondant au financement de fonctionnement des établissements de formation sanitaire et sociale. L'année 2019 a été marquée par la création de l'école universitaire de masso-kinésithérapie au sein de l'Université d'Orléans ainsi que l'accentuation de l'universitarisation des formations paramédicales avec notamment la mise en place de la plate-forme universitaire de ressources pédagogiques.

Programme : Immobilier et équipement des EFSS

Le niveau de réalisation est de 100% sur ce programme. L'année 2019 a été marquée par le lancement du projet de reconstruction de l'IFSI de Châteaudun sur le site réhabilité de la caserne Kellerman, ce projet dont la Région est le principal financeur devrait être livré à la rentrée 2020.

Programme : Aides financières attribuées aux élèves étudiants

Concernant ce programme, la légère sous-consommation est imputable à une sous-utilisation du dispositif de Fonds social ainsi qu'au niveau de consommation des crédits consacrés au paiement des bourses du sanitaire et social inférieur à celui prévu.

CULTURE

CULTURE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Fonctionnement	1 890 375	2 237 961	118%	19 000	20 050	106%
SPECTACLE VIVANT	Fonctionnement	8 104 616	8 381 900	103%			
INDUSTRIES CULTURELLES	Fonctionnement	3 309 430	3 405 374	103%	80 000	102 050	128%
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Fonctionnement	4 420 444	4 217 497	95%		5 546	
POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Fonctionnement	1 421 599	804 050	57%		2 776	
PATRIMOINE CULTUREL	Fonctionnement	3 353 536	3 136 402	94%	1 000	1 000	100%
SYSTEME D'INFORMATION - CULTURE	Fonctionnement	400 000	399 855	100%			
500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE	Fonctionnement	2 600 000	2 886 346	111%		5 000	
TOTAL Fonctionnement		**25 500 000**	**25 469 386**	**100%**	**100 000**	**136 421**	**136%**
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Investissement	545 000	314 930	58%			
SPECTACLE VIVANT	Investissement	766 000	757 000	99%			
INDUSTRIES CULTURELLES	Investissement	1 850 000	1 722 210	93%	60 000	50 000	83%
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Investissement	296 417	182 086	61%			
PATRIMOINE CULTUREL	Investissement	4 584 386	3 717 973	81%		115 077	
SYSTEME D'INFORMATION - CULTURE	Investissement	30 000	2 538	8%			
500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE	Investissement					100 000	
TOTAL Investissement		**8 071 803**	**6 696 737**	**83%**	**60 000**	**265 077**	**442%**

BILAN GENERAL

Les différents dispositifs d'intervention dans le domaine culturel ont conduit la collectivité à intervenir à hauteur de 6 696 737 € en investissement et de 25 469 386 € en fonctionnement.
L'année 2019 a permis de consolider la mise en œuvre des mesures issues des Etats Généraux de la culture et de sa stratégie « culture et patrimoine, pour une ambition culturelle partagée » (Session du 29 et 30 juin 2017). Mêmes si les axes aménagement et solidarité territoriale et « concertation permanente » ont été poursuivis, les avancées les plus significatives ont porté dans les domaines de la coopération, la structuration et l'innovation et l'entreprenariat culturel.

En termes de coopération et de rayonnement territorial, sur le programme aménagement culturel des territoires, les Projets Artistiques et Culturels de Territoires (P.A.C.T) poursuivent leur déploiement avec une affectation de crédits de 3 205 412 €. L'engagement de la Région au titre de ce dispositif a permis de nouer de nouveaux partenariats. 65 projets de territoire ont été soutenus dans le cadre de ces coopérations, correspondant à près de 2 000 manifestations sur plus de 992 communes de la région, soit 1 317 542 habitants potentiellement concernés. Par ailleurs, la seconde édition de l'appel à projets Culture Tourisme Patrimoine a permis d'accompagner 5 projets pour un montant de subvention de 50 000 €.

A l'automne, la collectivité régionale, forte de deux premières expérimentations de la Conférence permanente consultative pour la culture (CPCC) a mis en œuvre une CPCC dont la forme a été renouvelée avec 62 acteurs participants. Par ailleurs, l'intervention régionale, particulièrement attentive au soutien à la création, au développement des publics et à l'accroissement de la diffusion sur l'ensemble du territoire, a également été poursuivie.

Sur le plan de la création, l'année 2019 a été marquée par un nombre important de financement en faveur de la création par la Région (50 projets au titre du spectacle vivant ont été soutenus, 7 projets au titre des arts plastiques ont été aidés et 94 aides en lien

avec la production cinématographique ont été engagées), ainsi que le déploiement des parcours de production solidaires (17 projets ont été soutenus). Cette dynamique a permis d'assurer le développement de l'ancrage local en matière de production cinématographique, d'arts visuels et de spectacle vivant avec une affectation cumulée (tout domaine artistique confondu) de 408 145 € en fonctionnement et 1 320 000 € au titre de l'investissement.

Il convient également de souligner la poursuite du soutien à des 14 lieux « labellisés » Smac, Scènes nationales, théâtres conventionnés pour une affectation de 3 024 995 €, 9 lieux développant l'art contemporain ont été soutenus pour un montant affecté de 638 000 € et 7 Théâtres de Ville pour un soutien de 305 000 €. Le Frac centre-Val de Loire a inauguré sa seconde Biennale d'architecture et d'art Contemporain en 2019, l'intervention régionale s'élevant à 100 000 € en investissement et à 300 000 € au titre du fonctionnement, faisant de la Région Centre-Val de Loire, le partenaire le plus important de cet événement.

En matière de diffusion artistique, la Région a conforté son soutien à Scène O Centre avec un soutien s'élevant désormais à 45 000 € et la visibilité du soutien à la diffusion festivalière a été réactivée. A ce titre, six projets pour la Festival d'Avignon, deux projets pour le Festival des arts de la rue de Chalons sur Saône, deux projets pour le Festival de marionnettes de Charleville-Mezière ont été financés et 11 projets en matière de coopération internationale ont été accompagnés en lien avec l'Institut Français.

L'action en faveur des publics a été poursuivie. Parmi les dispositifs emblématiques de l'action en faveur de l'accès à la culture des jeunes, figure « Aux arts lycéens et apprentis ! » avec 158 projets soutenus, l'intervention régionale était en 2019 de 469 339 € et la plateforme de services aux jeunes YEP'S (60 322 inscriptions et 292 partenaires culturels mobilisés). Ce dispositif est désormais porté dans un cadre plus étendu au sein de la politique jeunesse de la Région.
En outre, la politique des publics a accompagné 21 projets publics empêchés et 11 programmes de réseaux pour le développement de l'accès à la culture des publics éloignés, à ce titre la Région a mobilisé 317 500 €. Enfin, 29 soutiens à des projets manifestations locales ont été accordés, pour un montant cumulé de 153 626 €.
En 2019, la Région a poursuivi son travail concernant la structuration des filières.

En matière de musiques actuelles, la Région a entamé sa 2ème année d'une convention de préfiguration d'un contrat de filière musique actuelle avec l'Etat, le CNV, la FRACAMA et Scène O Centre, avec 40 000 € supplémentaires consacrés à la mise en œuvre de 5 appels à projets et 14 bénéficiaires en 2019.
Concernant la filière des arts plastiques, le partenariat avec l'association « Devenir Art » et l'Etat a été poursuivi par la mise en œuvre d'un schéma de développement des arts visuels (SODAVI), 170 acteurs se sont réunis autour de 6 ateliers et une plénière, permettant ainsi de construire de réelles perspectives pour ce secteur sur le plan de la coopération et pour le développement des artistes de notre territoire.

Par ailleurs, la dernière année d'un contrat triennal d'objectifs et de moyens avec les télévisions locales a été mise en œuvre par le soutien de 25 projets et la production de 9 épisodes d'un magazine culturel, dans ce cadre ce sont 300 000 € qui ont été mobilisés pour le soutien des œuvres au titre de l'investissement et 350 000 € en fonctionnement pour le financement des chaines de télévisions locales.
En outre, deux pôles d'innovation sociale et d'entreprenariat culturel ont été amorcés : le « Pôle régional Arts Sciences Technologies (PRAST) » dans le Cher avec un soutien de 20 000 € et « Images en mouvement » initié par Ciclic, pour un montant de 40 000 €.

Enfin, la Région Centre Val de Loire a mis en place en novembre, son premier Forum « Entreprendre dans la culture » en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la communication (DGMIC et DRAC) portant sur le développement économique et l'innovation dans le monde culturel et artistique (3 plénières, 9 ateliers et 130

participants). La Région a également poursuivi son soutien à la FRACAMA à hauteur de 110 000 € pour le développement de la plateforme « métier culture ».

Dans le domaine du patrimoine, notre collectivité a poursuivi son engagement pour la conservation du patrimoine culturel notamment par le renouvellement des conventions-cadre avec la Fondation du patrimoine pour le Fonds régional pour le patrimoine culturel de proximité (332 500 € mandatés) et le Fonds de soutien au patrimoine bâti privé non habitable (40 000 € mandatés). Engagée depuis 2006 aux côtés de la Fondation du patrimoine, la Région affirme son action en faveur du patrimoine rural régional. La Région s'investit aux côtés de l'Etat et contribue au fonds en faveur des monuments historiques des petites communes rurales sans ressources financières suffisantes pour en assurer la restauration. Ce sont 77 390 € d'acomptes mandatés en 2019 (Communes d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher). Le soutien régional à la restauration des monuments historiques s'affiche dans les conventions Région-Départements (150 000 € d'acompte mandatés pour la sécurisation et la restauration des remparts de Loches, et 420 000 € d'acompte mandatés pour la restauration du château de la Ferté Vidame). Enfin, 2019 a vu la poursuite du projet hôtelier (1 000 000 € mandatés) et celui de l'aménagement de la galerie digitale (356 000 €) afin de poursuivre la démarche de développement du Domaine régional de Chaumont-sur-Loire.

L'événement « Viva Leonardo da Vinci 2019 ! 500 ans de Renaissance(S] en Centre-Val de Loire » a rencontré un vif succès. Plus de 1 300 événements ayant attiré 10 millions de visiteurs, ont témoigné de l'effervescence et de la créativité d'une époque dans les domaines des arts, des sciences, de l'histoire, de l'innovation, de l'art de vivre, de la nature et du patrimoine. Le spectacle numérique Po l'occhio, crée pour l'occasion et qui devait être diffusé sur mur d'eau a dû être annulé à cause de la canicule. Les arrêtés préfectoraux pris dans le département du Cher ont rendu impossible la production du spectacle. Dans ce cadre qui appelait à la responsabilité et à la solidarité face à une situation exceptionnellement grave, les représentations du spectacle prévues à Bourges, Chartres, Orléans, Chambord et à Amboise n'ont pu se tenir.

Programme : Architecture et art contemporain

Au titre du fonctionnement, les mandatements constatés sont supérieurs aux crédits inscrits, cela tient à deux facteurs :

- Le premier acompte de la biennale organisée par le FRAC Centre Val de Loire a été versé début 2019 à la suite d'un retard de signature par l'opérateur de l'acte de contractualisation, il devait initialement être mandaté en décembre 2018.
- La location d'un espace supplémentaire de réserves pour la mise en sécurité de la collection du FRAC Centre Val de Loire et des besoins de crédits pour la maintenance en fonctionnement du site, ont été engagés suite à la décision modificative n°2.

Au titre de l'investissement, concernant l'autorisation de programme « Mise aux normes hygrométrie et travaux d'aménagement », les travaux d'hygrométries ont pris du retard (due à la pose tardive de capteurs permettant le relevé et l'analyse de températures préalable à la réalisation de travaux) ; concernant, l'autorisation de programme « FRAC équipement maintenance et bâtiment » certains gros travaux (remplacement éventuel du portail et réparation de l'œuvre lumineuse de façade – 1% artistique) ont été repoussés faute de pouvoir au regard de l'activité faire intervenir les entreprises.

Programme : Spectacle vivant

Au titre du fonctionnement, le spectacle vivant à cette année encore fait l'objet d'une attention particulière, il était important pour la Région de pouvoir aussi accompagner dans le cadre de ces crédits d'intervention les initiatives prises dans le cadre notamment de sa ligne « Festivals et manifestations de spectacles vivant ».

En section d'investissement, la légère sous-consommation est due au fait que deux partenaires ont acquis plus tardivement leurs équipements, occasionnant ainsi un décalage des crédits de paiement.

Programme : Industries culturelles

Le niveau d'intervention régionale est conforme aux prévisions, le léger décalage à la hausse des mandats tient au fait que les consommations budgétaires des dispositifs « Ambition culturelle CNC-ACC mesure 9 » et « Manifestations industries culturelles » sont supérieures au phasage initialement prévu.

En investissement, nous avons relevé un léger décalage dans le phasage des crédits étant rappelé que cette ligne concerne principalement le soutien aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles et qu'il est somme toute assez courant de constater des décalages dans la production de ces œuvres.

Programme : Aménagement culturel du territoire/public

Les sous consommations sont dues aux reports de crédits à payer en 2020 sur la ligne budgétaire « Autres opérations » en fonctionnement à hauteur environ de 200 000 €. Le reste de la consommation de crédits dans ce secteur reste conforme à la programmation qui avait été établie.

En investissement, le taux de réalisation est de 61%, cette sous consommation s'explique par des retards de paiement de certaines opérations sur la ligne budgétaire « Autres

opérations » dont le projet de Tours de L'Or Blanc de la commune d'Amboise (100 000 € de subvention en DM2) pour lequel les pièces du paiement du second acompte étaient attendues en 2019 dans le phasage contractuel. Cette intervention sera donc normalement versée en 2020.

Programme : Politique jeunesse artistique et culturelle

Le volet culture de la politique jeunesse portée par le conseil régional est aujourd'hui inscrit au sein de la plateforme YEP'S. Cette plateforme permet aujourd'hui de proposer des bons plans pour les jeunes. Si aujourd'hui le nombre d'inscrit sur la plateforme est très significatif (cf. infra politique jeunesse), il n'en demeure pas moins que la volonté régionale de rendre l'outil plus équitable et ainsi veillé à ce qu'il touche non plus les seuls lycées et apprentis mais bien toute une classe d'âge de 15 à 25 ans, a conduit à veiller à une plus juste répartition territoriale. Cette mise en œuvre nous a conduit à constater une utilisation plus faible que ce qui avait été initialement programmée.

Précisons que l'ensemble des autres dispositifs portant sur les publics empêchés, sur la pratique artistique continuent de connaitre un réel engouement, faisant de notre région un territoire particulièrement actif en matière d'éducation artistiques et culturelle.

Programme : Patrimoine culturel

En investissement, la sous-consommation s'explique par le glissement d'un des chantiers soutenus par le conseil régional, il s'agit de la création des jardins et espaces extérieurs sur le site Noirlac, la fin du chantier est désormais normalement prévue fin 2020.
De même en tant que maitre d'ouvrage, la Région constate un retard sur les travaux de réhabilitation de l'aile Est sur le château de Chaumont sur Loire (474 000 € dépensés au lieu de 1 020 000€) et sur les chantiers de restauration du pont-levis.

En fonctionnement, la sous réalisation est liée à des reports de crédits pour des opérations se déroulant sur plusieurs années.

Programme : Système d'information - Culture

En investissement, 2 538 € ont été mandatés au titre de l'évolution des logiciels du secteur culture.

Programme : 500ème anniversaire de la renaissance

En fonctionnement, 1 300 000 € du programme ont été dédiés aux projets culturels de territoire sur les deux années de mise en œuvre de cet important projet. En 2019, 43 projets ont été accompagnés financièrement par la Direction de la Culture et du Patrimoine et la Direction du Tourisme pour un montant de 719 939,79 € (49 projets en 2018).

465 000 € du programme ont été dédiés à la création du spectacle numérique.

195 000 € du programme ont été dédiés aux actions de promotion touristique, dans le cadre du partenariat avec ATOUT France notamment et par la mobilisation très forte du Comité régional du Tourisme.

1 500 000 € du programme ont été dédiés aux actions de communication, de promotion territoriale, de création d'événementiels, à la mise en œuvre du site internet de l'opération, ainsi qu'au plan média. Cette grande opération régionale visait en effet à créer

une plateforme permettant d'accueillir un nombre particulièrement important de projet.
Le principe de la labellisation a fonctionné au-delà des premières hypothèses et les acteurs nombreux qui se sont mobilisés, ont salué l'action de la Région et l'impact extrêmement fort de cette opération et de la communication mise en œuvre pour en assurer un rayonnement régional, national et international.

Précisons enfin au titre des recettes le soutien accordé par un partenaire privé permettant d'intervenir auprès de porteurs de projets qui ont notamment réalisés dans le cadre de cette opération des œuvres (productions artistiques inspirées de l'œuvre de Léonard Da Vinci).

SPORT

SPORTS		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
SPORTS DE HAUT NIVEAU	Fonctionnement	1 661 225	1 726 885	104%			
PRATIQUES SPORTIVES	Fonctionnement	1 655 775	1 585 300	96%		22 500	
INSTALLATIONS SPORTIVES	Fonctionnement	50 000	15 033	30%			
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	613 000	661 643	108%			
TOTAL Fonctionnement		**3 980 000**	**3 988 861**	**100%**		**22 500**	
PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	880 000	1 052 145	120%			
INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	659 550	647 096	98%			
TOTAL Investissement		**1 539 550**	**1 699 241**	**110%**			

BILAN GENERAL

La région Centre-Val de Loire se caractérise par une activité importante dans le secteur du sport. Qu'il s'agisse d'une pratique occasionnelle, d'un engagement au sein d'un club pour participer à des compétitions, d'une activité éducative, le sport occupe une place essentielle auprès des habitants de la région.

Si près d'un million d'entre eux pratique une activité sportive hebdomadaire, un peu plus de 640 000 sont licenciés dans un des 7 800 clubs implantés sur le territoire.

A l'échelon régional, ces associations sportives sont fédérées dans 81 ligues ou comités régionaux dont 44 bénéficient d'une convention pluriannuelle de partenariat avec la Région.

Ces activités physiques et sportives contribuent à l'épanouissement social, physique et mental des individus. Au regard des enjeux sociétaux, la Région Centre-Val de Loire entend à travers sa politique sportive favoriser l'accès de la population à un véritable service public du sport.

Le rôle de la Région Centre-Val de Loire est majeur. Au premier rang de son action, figure le soutien des emplois auprès des associations sportives, 129 conventions CAP'ASSO ont été signées, ce qui représente 151 emplois supplémentaires soutenus qui œuvrent chaque jour au sein des structures portées par le mouvement sportif pour un montant total de 3 144 300 €.

Programme : Sports de haut niveau

L'intervention en direction des structures se compose de trois dispositifs :

Partenariat « grands clubs » : 1 215 875 € ont été consacrés au partenariat avec 51 clubs, dont 11 structures professionnelles. Eu égard aux excellents résultats sportifs obtenus par quelques clubs, la Région a, conformément à son cadre d'intervention, redéployé des moyens afin de les soutenir.

Parcours de l'Excellence Sportive Territoriale (PEST) : avant d'atteindre le haut niveau les jeunes sportifs peuvent être amenés à intégrer des structures permanentes d'entraînement. Ces structures, fruits de la politique particulière à chaque ligue ou comité régional, font l'objet d'une labellisation. 10 structures représentant 10 disciplines ont obtenu ce label.

Pôles Espoir : dans leur progression les jeunes sportifs à fort potentiel sont susceptibles d'intégrer les 13 pôles Espoir implantés sur le territoire régional. Afin de préserver l'intégrité physique et morale des jeunes qui y sont intégrés et qui ont une charge importante d'entraînement, la Région prend en charge leur suivi médical et paramédical de ces jeunes athlètes. Le soutien régional pour le financement des PEST et des pôles Espoir représentait en 2019 une aide de 389 952 €.

Dans le cadre de l'aide aux sportifs de haut niveau, pour la saison 2018-2019, la Région a soutenu financièrement 120 athlètes listés « Relève » ou « Espoir » et licenciés dans un club en région Centre-Val de Loire, pour un montant total de 109 058 €.

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020, la Région a décidé de soutenir les athlètes (licenciés dans un club en région Centre-Val de Loire) sélectionnés pour participer à ces Jeux. Fin 2019, les 6 premiers athlètes sélectionnés ont reçu une aide exceptionnelle de 2 000 euros/athlète (soit un montant total de 12 000 €).

Programme : Pratique sportives

Ce programme d'actions regroupe les interventions de la Région, tant en fonctionnement qu'en investissement, en faveur du sport pour tous :

- soutien à l'organisation de manifestations sportives et éducatives,
- soutien à l'équipement des clubs en matériel et en véhicules,
- soutien au Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire,
- soutien aux ligues et comités régionaux via les conventions de partenariat.

La Région a confirmé sa forte implication dans le soutien à l'organisation de 169 manifestations sportives en mobilisant un budget de 919 000 €, dont 80 000 € de crédits complémentaires votés en décision modificative.

Le soutien à l'équipement des clubs, au titre de l'investissement, s'est traduit par l'attribution d'un budget de 1 052 145 € pour le financement de 75 dossiers matériels et 66 dossiers véhicules.

Le concours financier apporté par la Région au CROS a été de 125 000 €. Cette subvention permet notamment au CROS de couvrir ses charges locatives, de poursuivre dans les territoires de projets (pays, agglomérations…), avec la mise en place de conseils associatifs sportifs, un diagnostic territorial sur les pratiques sportives et les équipements nécessaires.

La Région a également poursuivi le conventionnement avec les ligues et les comités

régionaux. Des crédits de paiement ont été nécessaires pour un montant de 536 300 €, et 5 000 € ont été aussi engagés dans le cadre de dépenses d'études.

La contractualisation est adossée à des objectifs définis à partir de projets sportifs et d'un plan de développement pluriannuel soumis par les ligues à la Région. Les objectifs couvrent la totalité de l'Olympiade et sont déclinés en programmes d'actions annuels qui se structurent autour du développement de la filière d'accès au haut-niveau, de l'augmentation du nombre de licenciés, de la diversité des pratiques et de la formation des cadres et des dirigeants. 44 conventions précisant les finalités, les objectifs, les moyens et les modalités mis en œuvre ont été conclues en 2019.

Programme : Installations sportives

Le CREPS, structure essentielle dans le cadre de la mise en œuvre du sport de haut niveau, nécessite un plan d'entretien et de maintenance régulier et une remise à niveau avérée de certains espaces, matériels ou équipements sportifs. Au titre de l'entretien, ce sont en fonctionnement 15 033 € qui ont été dépensés en 2019.

Dans le cadre du suivi de la programmation pluri-annuelle d'investissement, mis en place suite à la décentralisation, une enveloppe de 557 096 € pour l'année 2019 a permis de procéder au remplacement des plateaux d'entraînement de la grande halle par la mise en place de parquet sur lambourdes, créer deux sas d'accès au hall principal pour assurer la sécurité des personnes et le confort au sein du bâtiment, rénover les sanitaires et vestiaires de la grande halle, remplacer les plafonds du hall d'accès aux vestiaires du gymnase, réparer le lave-vaisselle de la restauration, acquérir un véhicule et répondre aux obligations réglementaires de la commission de sécurité.

Diverses actions ont également été réalisées par l'affectation de fonds propres du CREPS pour des prestations portant sur le fonctionnement ou la maintenance quotidienne relevant de leur compétence ou avec l'accord de la collectivité (éclairage extérieur, clôtures du vélodrome…).

Enfin au titre des installation sportives, 90 000 € ont été versées afin de solder des interventions portées par la Région pour le financement d'installations sportives autres que celle financées dans le cadre des contrats régionaux de solidarité territoriales.

Programme : Services communs

En fonctionnement, 661 643 € ont été consommés au titre de la communication des clubs sportifs.

VIE CITOYENNE

VIE CITOYENNE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	Fonctionnement	450 000	314 618	70%		7 211	
TOTAL Fonctionnement		450 000	314 618	70%		7 211	

BILAN GENERAL

Après les votes des plans d'actions de démocratie permanente et d'égalité et lutte contre les discriminations en 2018, les actions se mettent en place progressivement. C'est la raison pour laquelle la consommation des crédits sur ce programme « vie citoyenne » est en augmentation constante et significative depuis 2017.

Démocratie permanente :

Après 18 mois d'expérimentation et de concertation au plus près des territoires et des citoyens, la Région a voté en plénière du 19 avril 2018 un plan d'actions « Faire vivre la démocratie permanente en région Centre-Val de Loire » qui s'organise autour de quatre ambitions :

- Eduquer/se former ; apprendre pour élargir le cercle de ceux qui participent.
- Être en lien, coopérer et s'ancrer dans les territoires.
- Agir autrement innover et expérimenter.
- Impliquer plus largement pour / et décider autrement

Elles sont déclinées en 25 mesures directement opérationnelles et 7 chantiers pour une transition démocratique.

En 2019, les actions marquantes sont :

- Le développement et la structuration du réseau de « Porte-Voix, activateurs de la citoyenneté » dans le cadre la convention pluriannuelle et annuelle avec Villes au Carré.
- Le lancement d'une 1ère édition du « Printemps citoyen » en Centre-Val de Loire, dans le cadre d'un partenariat avec le collectif KAWAA et avec un appel à initiatives ayant permis le soutien de plus de 20 manifestations pour un montant de 56 365 €.

Par ailleurs, 4 structures ont été subventionnées pour l'organisation de démarches s'inscrivant dans le plan d'actions de 2018 : Parlement libre des jeunes, week-end citoyen de l'URAHJ…

Le montant total des crédits de paiement sur ce volet du programme s'élève à 165 000 €.

Egalité :

En juin 2018, le Plan régional pour l'Egalité 2018-2021 « toutes et tous mobilisé.es pour l'égalité » a été voté par l'assemblée régionale.

Ce plan propose une approche globale des enjeux : égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations et handicap et s'articule autour de 3 axes :

- L'Egalité : un automatisme.
- La formation et l'emploi, une clé de l'égalité.
- L'accessibilité pour toutes et tous.

Déclinés en 8 objectifs et 34 actions.
Parmi ces 34 actions, le Comité de pilotage du réseau égalité qui se réunit tous les 2 mois environ a choisi 12 mesures sur lesquelles porter l'attention en priorité.

Les actions marquantes en 2019 sont :

- les montées en puissance des actions dans le cadre des conventions pluriannuelles de partenariat avec la Fédération Régionale du Secours Populaire et la Fédération Régionale des CIDFF (centres d'information sur les droits des femmes)
- le renouvellement du soutien à l'observatoire des Inégalités pour l'organisation du concours national « Jeunesse pour l'égalité », concours de création visuelle qui s'adresse aux jeunes de 11 à 25 ans, sur le thème des inégalités et des discriminations. 3 lauréats de la région ont été récompensés.

9 structures ont été soutenues pour mener des actions de sensibilisation, débat, etc… sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations partout sur le territoire régional (exemple : festival des Capables dans l'Indre, festival Les Invizibles dans le Loiret). Le montant total des crédits de paiement sur ce volet du programme s'élève à 113 000 €.

Conseil régional de la Jeunesse (CRJ) :

L'année 2019 a été marquée par une activité riche et soutenue du CRJ, croisant à la fois les enjeux de société pour les jeunes et les politiques régionales. Ainsi leur engagement s'est traduit par :

- leur contribution au grand débat national sur les sujets de la démocratie et de la citoyenneté, de la transition écologique et énergétique avec dans le même temps la remise d'un avis sur le SDAGE,
- leur participation par diverses animations à la première édition de Jeunes en Région avec l'accueil de délégations de jeunes d'autres régions et les échanges avec l'instance de consultation de la jeunesse de Fès-Meknès,
- la création d'un tribunal citoyen sur l'orientation,
- la mise en œuvre d'un concours artistique en direction des jeunes en partenariat avec le Clos Lucé pour l'anniversaire des 500 ans de la Renaissance,
- l'organisation d'une journée pour lutter contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

L'animation de ces divers temps s'est appuyée sur le déploiement de nombreuses techniques d'intelligence collective, la formation à la méthodologie de projet, et sur la mobilisation des partenaires et des services en Région.

Les crédits de paiement 2019 se sont élevés, pour la réalisation des projets et l'organisation des temps de travail du CRJ à 36 600 €.

EUROPE

EUROPE

EUROPE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Fonctionnement	29 207 000	24 505 350	84%	29 382 000	26 321 093	90%
PROGRAMMATION 2014-2020 PDR FEADER	Fonctionnement	20 500 000	22 851 146	111%	20 500 000	22 851 146	111%
SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX	Fonctionnement	167 500	145 841	87%		2 700	
ASSISTANCE TECHNIQUE	Fonctionnement	1 012 500	600 776	59%			
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Fonctionnement		1 440		11 682 000	12 258 605	105%
TOTAL Fonctionnement		**50 887 000**	**48 104 553**	**95%**	**61 564 000**	**61 433 544**	**100%**
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Investissement	17 633 000	8 608 480	49%	23 401 000	14 337 867	61%
PROGRAMMATION 2014-2020 PDR FEADER	Investissement	32 650 000	40 413 828	124%	32 650 000	40 413 828	124%
ASSISTANCE TECHNIQUE	Investissement	45 000	12 732	28%			
TOTAL Investissement		**50 328 000**	**49 035 040**	**97%**	**56 051 000**	**54 751 695**	**98%**

BILAN GENERAL

Autorité de gestion des fonds européens depuis 2014, la Région Centre-Val de Loire affirme son implication croissante sur les questions liées à l'Europe. Lors de la session du 2 mars 2017, une stratégie européenne a vu le jour. Elle place la Région comme collectivité intermédiaire entre l'Europe et les territoires, tant pour un meilleur accès aux ressources que propose l'Europe, que pour redonner toute sa force au projet de solidarité, pilier de l'engagement des nations dans cette construction commune. Cette stratégie s'articule autour de trois axes :

- Favoriser l'ouverture des citoyens, notamment des jeunes, à l'Europe ;
- Interagir avec les institutions européennes en valorisant et défendant les territoires régionaux ;
- Saisir les opportunités offertes par les financements et les partenariats européens.

La collectivité est ainsi mobilisée pour la bonne mise en œuvre de la politique de cohésion au travers de la gestion des programmes opérationnels, régional FEDER-FSE, interrégional FEDER Loire et enfin du programme de développement rural – FEADER. Les 4 programmes budgétaires Programmation 2014-2020 (PCE), PDR-FEADER ainsi que « assistance technique » et « Région bénéficiaire final » transcrivent l'activité de gestion des 3 programmes opérationnels. L'année 2019 est marquée par la montée en puissance de la programmation et des paiements. Au 31 décembre 2019, la Région, autorité de gestion, a programmé 68,3% des fonds FEDER-FSE-IEJ du programme opérationnel régional, 83,3 % du fonds FEDER du programme opérationnel interrégional et enfin 78 % du fonds FEADER du programme de développement rural.

Elle veille également à la défense des intérêts et des dossiers prioritaires de la Collectivité et des territoires régionaux à Bruxelles, à saisir les opportunités financières au profit de la Région et de ses partenaires et au renforcement de l'appropriation et de la connaissance de l'UE auprès des acteurs locaux. En 2019, le projet européen ENERGE, auquel la Région participe, mené sur le thème de l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires et piloté par l'université de Galway (Irlande) a été sélectionné. Le montant de ce projet est de 4,28 M€ financés à 60% dont 0,450 M€ à la charge de la Région. Il se déroule sur 2 années.

Programme : Programmation 2014-2020 (PCE)

Ce programme rend compte de l'activité de la collectivité en tant qu'autorité de gestion de deux programmes opérationnels (PO Centre-Val de Loire et Interrégional Loire).
Depuis l'exercice 2019, l'architecture budgétaire distingue, pour la programmation 2014-2020, la gestion de ces deux PO de celle du programme de développement rural (PDR FEADER).

En section d'investissement, le taux de consommation s'établit à 49 %. Celui-ci s'explique par le décalage dans le temps de certaines opérations qui devaient faire l'objet d'un acompte (c'est le cas notamment d'une opération de soutien aux infrastructures THD portée par Berry numérique).
Pour autant, sur l'exercice 2019, la collectivité en tant qu'autorité de gestion a permis le soutien à la réalisation de projets comme les suivants :

- Les investissements de recherche dans les domaines potentiels de spécialisation pour un montant de 3,22 M€ et les programmes de recherche dans les domaines potentiels de spécialisation pour un montant de 0,59 M€ ; on peut citer le projet PIVOTS porté par le BRGM qui a bénéficié de 0,258 M€ de FEDER ou le projet CERTEM (Centre d'Etudes et de Recherches Technologiques En Microélectronique), porté par l'université de TOURS en faveur duquel 2,5 M€ ont été attribués
- Les projets individuels d'entreprises en recherche et développement et innovation pour un montant de 1,203 M€
- Le soutien aux infrastructures THD pour 2,47 M€ dont une aide d'un montant de 2,248 M€ versée au Syndicat Mixte RIP (Réseau d'initiative Publique) de l'Indre
- Le soutien aux investissements productifs des entreprises pour 0,297 M€
- Le financement de la rénovation énergétique des logements comme le soutien de 0,24 M€ de FEDER au titre du projet de rénovation de la copropriété la prairie à Saint Jean de la Ruelle ;

En fonctionnement, la réalisation est de 84 % par rapport aux chiffres inscrits au budget primitif. Pour illustration de l'usage des crédits européens de la section fonctionnement, ont été mandatés :

- Le financement des marchés de la formation professionnelle à hauteur de 14,4 M€
- L'accompagnement du Service Public Régional d'Orientation avec notamment le soutien au GIP ALFA Centre (0,7 M€ de FEDER)

Il faut souligner que ces mandatements ont permis d'atteindre les objectifs de certification des dépenses permettant d'éviter le dégagement d'office sur les deux PO dont le Conseil régional est autorité de gestion.

Programme : Programmation 2014-2020 PDR FEADER

Si le Conseil régional est autorité de gestion du Programme de Développement Rural, l'exécution financière relève de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) qui a été désignée comme autorité de paiement au niveau national. Pour autant, il convient de rendre compte, dans le budget, de cette gestion financière.

Pour cet exercice, l'arrêté des comptes établit par l'ASP a donné lieu à un taux d'exécution de 124% en investissement qui repose principalement sur le soutien aux mesures agroenvironnementales (29,63 M€) et permet également l'installation de jeunes agriculteurs (4,57M€) et de 111 % en fonctionnement avec le versement des Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN) représentant 18,46 M€.

S'agissant d'une inscription comptable, les recettes ont été titrées à un niveau équivalent.

Programme : Soutien aux acteurs régionaux

Pour le programme soutien aux acteurs locaux, le taux de réalisation est de 87 % sur un périmètre financier qui demeure restreint à 0,168 M€. Ce programme vise à soutenir l'ingénierie et l'expertise des services de la Région (2 VIE à Bruxelles) pour accompagner au mieux la collectivité et les acteurs régionaux dans leurs démarches auprès des institutions et partenaires européens. L'écart avec les chiffres du budget primitif porte sur des dépenses relatives au programme INTEREG ENERGE qui ont été décalées.

Programme : Assistance technique

L'assistance technique correspond à certaines dépenses réalisées par la collectivité afin d'assurer ses fonctions d'autorité de gestion dans les domaines de l'achat de prestations (évaluations, certification, contrôles), valorisation et communication sur les projets, organisation des comités de suivi. Les dépenses de personnel ne sont pas retranscrites dans ce programme mais sont également suivies et valorisées auprès de la Commission Européenne. Le taux d'exécution s'établit à 60 %.

Les dépenses réalisées en 2019 ont permis la réalisation d'évaluations dont une portant sur les modalités de mise en œuvre des Fonds Européens Structurels et d'Investissement. Elles ont également permis la réalisation d'actions de communication et l'externalisation des certaines activités liées au contrôle des fonds structurels et à la certification.

Programme : Programmation 2014-2020 (RBF)

Le programme « Programmation 2014-2020 – Région Bénéficiaire final » consolide les recettes de la collectivité lorsque cette dernière est bénéficiaire des fonds européens (FEDER et surtout FSE) que ce soit sur des crédits d'intervention (Apprentissage, Service Public Régional d'Orientation, Formation professionnelle, Efficacité énergétique etc.) ou bien au titre de l'assistance technique.

Le taux de réalisation de 105 % rend compte de la hausse des paiements identifiés précédemment dans la justification des dossiers relevant de l'IEJ et du FSE. En tant que bénéficiaire de ces aides, la collectivité a enregistré les recettes correspondantes.

B – Optimisation des ressources

COMMUNICATION

COMMUNICATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 000 000	4 613 877	115%			
TOTAL Fonctionnement		**4 000 000**	**4 613 877**	**115%**			

L'année 2019 a été marquée par les festivités des 500 ans de la Renaissance, "2019, Viva Leonardo da Vinci!", célébrant le cinquième centenaire de la mort de Léonard de Vinci et de la construction du Château de Chambord. Au-delà du budget spécial dédié au financement des manifestations et de la communication-ombrelle de l'opération, les interventions de la Communication dans les domaines du tourisme, de la culture, de l'alimentation, des transports ont accompagné et soutenu cet anniversaire-événement.

Ainsi, des manifestations récurrentes comme le Salon International de l'Agriculture, ou Vivatech, ont été fait l'objet de communications spéciales (par exemple : édition d'un journal "Viva Leonardo" lors du salon de l'agriculture, centré sur la gastronomie Renaissance, installation d'une maquette de l'Ornithoptère de Leonard de Vinci à Vivatech).

2019 a également vu l'organisation du premier Salon régional du numérique "Human Tech Days" à Tours et de diverses manifestations thématiques associées sur l'ensemble du territoire régional. La Direction de la Communication est intervenue en appui technique et logistique à travers son marché "événementiel" et pour médiatiser l'événement et attirer le public via une campagne de communication multi-supports (digital, print, objets publicitaires, radio, télé). L'ensemble des marchés de la communication a été sollicité (communication par l'objet, signalétique, création graphique, édition, création de sites internet…)

L'année 2019 a également vu le développement de la communication sur l'emploi et la formation tout au long de la vie, et l'accompagnement de la montée en puissance des DEFIs (développement de l'emploi par la formation inclusive). Ainsi, plusieurs campagnes "Une formation pour un emploi" ont été menées au cours de l'année sur différents medias (radio, presse écrite, télé) afin d'inciter les demandeurs d'emploi à suivre des formations. Des opérations ponctuelles "Un jour pour une formation" ont également été menées, en partenariat avec Pôle Emploi, dans les agences. Autour des DEFIis, des vidéos testimoniales ont été réalisées, mettant en situation les parties prenantes, personnes en recherche d'emploi ou en reconversion, organismes de formation les ayant accueillis, et chefs d'entreprises ayant recruté à l'issue de la formation.

Au cours de l'année 2019 s'est également déployée la communication autour de la 1ère COP régionale, avec l'accompagnement de la concertation sur les engagements des collectivités et de l'information du grand public : édition de documents d'information, développement d'outils numériques, d'une newsletter et de réseaux sociaux dédiés, accompagnement des réunions et manifestations par de la signalétique (stands, kakemonos…)

La communication Jeunesse, le développement et l'animation de la plateforme Yep's pour les 15-25 ans se sont poursuivis et amplifies au cours de l'année 2019. Cette communication implique des campagnes de communication à l'occasion de la rentrée scolaire, mais également tout au long de l'année, et le partenariat avec des événements culturels, sportifs en affinité avec la cible jeunesse, pour faciliter l'accès des jeunes à la culture et au sport. A noter également le développement des réseaux sociaux dédiés qui sont utilisés massivement par les 15-25 ans et permettent de les informer sur les aides,

les bons plans et les possibilités d'utilisation de la cagnotte culture. Un comite éditorial réunissant différents services de la collectivité, le CRJ et les acteurs jeunesse extérieurs tel le CRIJ est animé par la Direction de la Communication, en s'appuyant sur un marché de conseil éditorial. Plus généralement, l'animation de la communication "Jeunesse" nécessite un suivi de la direction de la communication et l'ensemble de ses marchés – vidéo, animation, rédaction, achats médias, événementiel - tout au long de l'année.

La communication institutionnelle et l'information des voyageurs autour du développement du réseau régional de transport Rémi s'est poursuivie, avec plusieurs campagnes de communication, en particulier sur la nouvelle tarification, à destination des différentes cibles (jeunes, actifs, familles, loisir, travail…) ainsi que la communication vers les familles concernant la gratuité des transports scolaires.

Au-delà de ces faits marquants, la Direction de la Communication a poursuivi en 2019 des opérations et campagnes récurrentes, et accompagné les événements culturels, touristiques et sportifs de la région :

- Les Echappées à vélo en Centre-Val de Loire, saison des fêtes du vélo entre juin et septembre dans les six départements de la région, permettant de faire la promotion d'un réseau exceptionnel de boucles et véloroutes,
- Les forums de l'orientation
- La présence au Printemps de Bourges avec l'installation d'un espace dédié à la créativité numérique en lien avec la musique et à Terre du son avec une scène « Centre-Val de Loire – Propulson – destinée à accueillir les groupes musicaux issus du dispositif de détection et de promotion de la Fracama
- La communication et la présence sur les grands événements sportifs et culturels : Artisanales de Chartres, Chapitre Nature, Salon international de l'Agriculture, Les Rendez-vous de l'Histoire à Blois, le Festival DARC à Châteauroux, Jazz à Montlouis-sur-Loire, Rencontres photographiques de Vendôme, Open de Tennis d'Orléans, Fêtes musicales en Touraine, etc.
- Les partenariats avec les acteurs culturels et sportifs : salles de musiques actuelles – Chato'Do à Blois, L'astrolabe à Orléans, le Temps Machine à Tours, le Nadir à Bourges –, Saison de l'Orchestre symphonique Région Centre-Val de Loire-Tours, partenariats avec les grands clubs sportifs de la région…etc.

La communication est également présente sur tous les territoires avec le car podium sur une cinquantaine d'événements chaque année à la demande d'organisateurs et de collectivités, ainsi qu'une montgolfière dont une enveloppe « Viva Leonardo ! » a été réalisée, ou une mascotte qui intervient sur les événements sportifs.
La communication par l'objet, la signalétique pérenne, la signalétique de chantier a également permis tout au long de l'année de signaler les partenariats de la Région et de donner de la visibilité aux actions de la Région dans les territoires.

Edition-Internet-multimédia

A noter cette année 2019 la montée en puissance de la communication digitale de la collectivité, et en particulier les outils d'information grand public généralistes ou spécialisés que sont les sites internet, les réseaux sociaux, les newsletters. Les marchés dédiés à ces pratiques en développement, conseil et accompagnement éditorial, création de sites internet, rédaction, sont sollicités, ainsi que les marchés de création de contenus (vidéo en particulier).

La Direction assure l'édition de supports et contenus divers pour animer la communication de la collectivité : cartons d'invitation, affiches, vidéos, photos, création et animation des sites internet (Europe, Echappées à Vélo, regioncentre-valdeloire.fr…), Agenda, Rapport d'activité, aides au 1er équipement, guide de l'apprentissage, documents d'information sur les différents dispositifs d'aides…

Relations presse : accueil des journalistes, dossiers et communiqués de presse, conférences de presse

MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION

MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Fonctionnement	4 159 300	3 849 735	93%		1 048 214	
SYSTEMES D'INFORMATION	Fonctionnement	3 398 700	3 956 686	116%			
VEHICULES	Fonctionnement	966 100	875 496	91%			
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 968 100	5 612 385	94%		98 649	
FRAIS D'ADMINISTRATION	Fonctionnement	1 885 200	1 519 938	81%		45 974	
ETUDES	Fonctionnement	334 000	254 221	76%			
TOTAL Fonctionnement		**16 711 400**	**16 068 459**	**96%**		**1 192 837**	
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Investissement	662 400	529 923	80%			
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	2 679 000	2 449 890	91%			
VEHICULES	Investissement	163 000	214 416	132%			
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	152 000					
ETUDES	Investissement		4 914				
TOTAL Investissement		**3 656 400**	**3 199 143**	**87%**			

Programme : Bâtiments matériel et mobilier

Au-delà des dépenses de fonctionnement courant concernant les bâtiments (loyers, fluides, nettoyage des locaux, frais de gardiennage, assurances…), les crédits consacrés à ce programme ont permis de réaliser un certain nombre d'opérations d'entretien comme le rafraichissement des sols et peintures dans divers étages des bâtiments Lentin et Parisie ou encore l'amélioration de la sécurité visuelle dans les parkings souterrains de Parisie et de Calvin.

Par ailleurs, deux opérations majeures ont été conduites en 2019 sur les bâtiments Saint Eloi et 10 Dolet.

La première opération a permis de renforcer les planchers du bâtiment tout en permettant la création d'espaces de coworking et de convivialité dans le cadre du plan « Travailler et Vivre ensemble ». L'opération sur le bâtiment situé 10 rue Dolet était nécessaire afin de conforter la reprise des charges de la toiture de ce bâtiment. Enfin, une opération conjointe avec Enedis, gestionnaire du réseau électrique, a permis à la collectivité de remettre en état ses disjoncteurs rotatifs et généraux.

En matière d'économies d'énergie, l'accent a été mis, en 2019, sur le déploiement de cinq bornes de recharge pour véhicules électriques, nous permettant d'amplifier l'évolution du parc automobile régional. Par ailleurs, 2019 a permis de poursuivre le programme de remplacement d'éclairages standards par des éclairages Leds moins énergivores dans divers bâtiments du siège et plus particulièrement le remplacement des rampes d'éclairage de l'Hémicycle Jean Zay.

Une recette de 1 048 214 € est inscrite tenant compte de remboursements d'assurance perçus, ainsi que d'un contentieux en faveur de la Région.

Programme : Systèmes d'information

La mise en œuvre des projets inscrits au Plan d'Optimisation des Systèmes d'Information 20174-2021 (POSI) se poursuit. Les crédits affectés à ce programme ont été principalement consacrés :

- aux évolutions réglementaires relatives au système d'information des ressources humaines et la mise en œuvre d'un nouvelle application de gestion des entretiens professionnels (NEEVA) ;

- aux investissements matériels et logiciels liés au projet « Ensemble.CVL » qui vise à améliorer la collaboration et l'accès à l'information en mobilité avec l'attribution de nouveaux ordinateurs portables, le déploiement de Windows 10 et de nouveaux logiciels de bureau ainsi que la migration de la messagerie Outlook dans le cloud ;

- à la poursuite des projets de modernisation des infrastructures informatiques et de télécommunications avec notamment le déploiement de 150 bornes supplémentaires pour étendre le réseau wifi à l'ensemble des bureaux des bâtiments du siège et des sites distants de la Région (hors lycées).

Programme : Véhicules

2019 fut marquée par l'acquisition d'un véhicule électrique parmi les 14 renouvelés cette année. Au-delà des crédits ouverts pour ce programme, le fonctionnement courant (carburant, frais d'autoroute, entretien) est stable entre l'année 2018 et l'année 2019. Ceci s'expliquant, malgré une augmentation des kilomètres parcourus, par une diminution des coûts de prestations liés à la gestion et à l'entretien du parc automobile.

Programme : Frais d'assemblée

Les crédits affectés à ce programme ont été consacrés à la prise en charge des indemnités, des frais de formation et de déplacement des conseillers régionaux et des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, ainsi que des frais de représentation des deux assemblées.

Une recette de 98 648 € est inscrite pour les remboursements des indemnités trop perçues des membres du CESER lors de l'annulation en mars 2019 par le Tribunal Administratif, des arrêtés de nomination de décembre 2018.

Programme : Frais d'administration

Le montant des crédits inscrit au titre de ce programme a été affecté au fonctionnement administratif de l'Institution régionale, notamment les affranchissements, la documentation, les fournitures de bureau.

Programme : Etudes

Les études et évaluations réalisées concernent tous les domaines d'intervention de la Région. Pour 2019, les principales études réalisées ou lancées ont été les suivantes : les phases de consultation réglementaire du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), en particulier l'enquête publique, des portraits de territoires par département, une évaluation sur les maisons de santé pluridisciplinaires, une étude de faisabilité sur le site du Domaine des Barres et une étude en vue de la mise en place d'une démarche de GRU (Gestion Relations Usagers).

MOYENS GÉNÉRAUX FINANCIERS

MOYENS GENERAUX FINANCIERS		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	35 307 522	35 307 522	100%	357 917 830	356 921 722	100%
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement				484 599 280	485 870 305	100%
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Fonctionnement				244 996 239	244 996 186	100%
DETTE ET TRESORERIE	Fonctionnement	8 446 214	7 770 975	92%		323 311	
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Fonctionnement	1 579 029	494 117	31%		1 657 216	
TOTAL Fonctionnement		**45 332 765**	**43 572 614**	**96%**	**1 087 513 349**	**1 089 768 741**	**100%**
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement				35 478 572	35 481 978	100%
DETTE ET TRESORERIE	Investissement	57 000 000	56 871 277	100%	91 100 000	67 620 000	74%
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement				30 000		
TOTAL Investissement		**57 000 000**	**56 871 277**	**100%**	**126 608 572**	**103 101 978**	**81%**

Fiscalité directe

Tous produits confondus, le produit total des ressources fiscales directes (356,9 M€) est en hausse de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Recettes	**Voté 2019**	**Réalisé 2019**	**Taux de réalisation**
CVAE	314 966 965,00	314 966 965,00	100,0 %
Péréquation des ressources	8 365 468,00	8 365 468,00	100,0 %
Attribution de compensation (loi NOTRe)	2 958 079,00	2 958 078,86	100,0 %
IFER	31 637 318,00	30 628 656,00	96,8 %
Anciennes taxes	0,00	2 554,10	-
TOTAL	**357 917 830,00**	**356 921 721,96**	**99,7 %**

Dépenses	**Voté 2019**	**Réalisé 2019**	**Taux de réalisation**
Attribution de compensation (loi NOTRe)	35 307 521,62	35 307 521,62	100,0 %
TOTAL	**35 307 521,62**	**35 307 521,62**	**100,0 %**

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), une des composantes de la contribution économique territoriale (CET). Les Régions perçoivent désormais 50 % du produit de la CVAE dont l'évolution est fonction du dynamisme de l'activité économique sur le territoire régional constaté l'année N-2 ainsi que du rythme d'encaissement du produit fiscal afférent auprès des entreprises. Son produit est en hausse de 5,2 % par rapport à l'exercice 2018, cette ressource reste très volatile d'une année sur l'autre. La Région Centre-Val de Loire a par ailleurs bénéficié du mécanisme de péréquation des ressources régionales postérieures à la taxe professionnelle (8,4 M€). En effet, le produit des ressources qui se sont substituées à la taxe professionnelle a progressé moins rapidement en Région Centre-Val de Loire (+ 7,8 %) que l'ensemble des Régions françaises (+ 13,1 %) entre 2011 et 2018.

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) s'appliquent aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. En Région Centre-Val de Loire, le produit des IFER (30,6 M€) est globalement en légère baisse de 2,5 %. Le produit de l'IFER applicable aux répartiteurs principaux dans le domaine des télécommunications est en baisse (-2,8 %) tout comme

l'IFER applicable au matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs qui est en repli (- 2,3 %) sous l'effet de la détérioration du rapport entre les sillons-km réservés en Région Centre-Val de Loire et ceux réservés au plan national.

Pour la Région Centre-Val de Loire, au titre de l'exercice 2018, l'attribution de compensation consécutive au transfert des compétences « transports scolaire et interurbain » constitue tout à la fois une charge (35,3 M€) et un produit (2,9 M€). Si les charges sont inférieures au produit transféré (Cher, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret), la Région verse une attribution de compensation aux Départements. A l'inverse, si les charges sont supérieures au produit transféré (Eure-et-Loir, Indre), les Départements versent une attribution de compensation à la Région. La Région est par ailleurs compensée financièrement par les Départements au titre du transfert de la planification de la prévention et de la gestion des déchets (0,1 M€).

Fiscalité indirecte

Les ressources fiscales directes progressent de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique en partie par le fait que la fraction de TVA consentie aux Régions bénéficie du dynamisme du produit de la TVA, +2,2 % en 2019, et que la part de TICPE PEA liée aux contrats d'apprentissage est supérieure de 8,7 %.

	Voté 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation
Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation	102 688 997,00	100 390 306,80	97,7 %
Modulation régionale de la TICPE	30 503 977,00	30 239 732,00	99,1 %
Majoration Grenelle de la TICPE	29 776 390,00	29 029 047,00	97,5 %
Ressource régionale pour l'apprentissage | Taxe d'apprentissage	74 317 000,00	74 459 285,00	100,2 %
Ressource régionale pour l'apprentissage | TICPE	6 443 000,00	6 731 355,98	104,5 %
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	25 190 949,00	25 190 949,05	100,0 %
TICPE « formation professionnelle »	11 136 343,00	11 136 343,37	100,0 %
TICPE « primes versées aux employeurs d'apprentis »	15 780 000,00	16 184 582,40	102,6 %
FRACTION TVA	188 762 624,00	192 508 703,87	102,0 %
TOTAL	**484 599 280,00**	**485 870 305,47**	**100,3 %**

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est fonction du volume des immatriculations réalisées par les personnes physiques et morales installées sur le territoire régional. Le produit de l'exercice 2019 – égal à 100,4 M€ – correspond aux immatriculations réalisées sur la période comprise entre décembre 2018 et novembre 2019 (+ 1,7 %).

Le produit de l'ancienne modulation régionale et de la majoration « Grenelle » de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est destiné à faire face à l'accroissement des charges consécutif aux transferts de compétences d'une part, et à assurer le financement de projets structurants dans le domaine des transports d'autre part. Il est strictement dépendant du volume de carburants vendu sur le territoire régional au cours de l'année. Les anticipations réalisées au moment de l'élaboration du budget primitif reposaient sur l'hypothèse d'une progression de la consommation globale de carburants (+ 0,5 %). Dans les faits, celle-ci a globalement diminué de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent sur la période de référence comprise entre décembre N-1 et novembre N. *De facto*, le produit de l'ancienne modulation régionale et de la majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE est inférieur aux anticipations (- 1 M€).

Le produit de la ressource régionale pour l'apprentissage (81,2 M€) – qui s'est substituée à l'ensemble des anciennes ressources (hors compensation du dispositif d'aide aux

employeurs d'apprentis) – est supérieur aux prévisions ainsi qu'au produit de l'exercice précédent (+ 1,4 %).

Le produit des ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage – composé d'une fraction du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et d'un reversement des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la CVAE – est conforme aux prévisions (36,3 M€), en progression de 1,4 % par rapport à l'exercice précédent.

La compensation financière de l'Etat au titre des dispositifs d'aide aux employeurs d'apprentis est versée en intégralité sous la forme d'une part de TICPE (16,2 M€). Elle vise à compenser le montant des primes versées par la Région Centre-Val de Loire aux employeurs d'apprentis (11,4 M€) ainsi que celles versées au titre du dispositif de recrutement d'un apprenti supplémentaire (4,8 M€) au titre de l'année scolaire 2018-2019.

La loi de finances pour 2017 a attribué aux Régions une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée à compter de l'exercice 2018, en remplacement de la DGF. La fraction de TVA consentie aux Régions a bénéficié du dynamisme du produit de la TVA à hauteur de 2,18 % pour 2019. En conséquence, le produit de la fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée s'est élevé à 192,5 M€.

Participations, Dotations Etat

En section de fonctionnement, toutes dotations et compensations confondues (244,9 M€), le taux de réalisation est de 100 %. La baisse de 10,7 M€ par rapport à 2018 s'explique en grande partie par la fin du fonds exceptionnel de soutien à l'économie (8,5 M€) mais aussi par la baisse des dotations liée au périmètre des variables d'ajustement des concours de l'Etat.

	Voté 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation
DGD (part résiduelle)*	22 054 668,00	22 054 668,00	100,0 %
TICPE « compensation »	126 103 590,00	126 103 590,00	100,0 %
DTCE-FDL	4 710 017,00	4 710 017,00	100,0 %
DCRTP	18 740 161,00	18 740 161,00	100,0 %
FNGIR	24 114 207,00	24 114 207,00	100,0 %
FCTVA (fonctionnement)	157 700,00	157 647,40	100,0 %
TET	49 000 000,00	49 000 000,00	100,0 %
Attribution compensation (Loi NOTRe)	115 895,00	115 895,52	100,0 %
TOTAL	**244 996 238,00**	**244 996 185,92**	**100,0 %**

** dont dotation au titre des aérodromes.*

Le produit de la part résiduelle de la dotation générale de décentralisation (DGD), est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation » a pour objet de financer les transferts de compétences prévus par les lois « Libertés et responsabilités locales » (2004), « Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » (2014), « Formation professionnelle, emploi et démocratie sociale » (2014), et « Nouvelle organisation territoriale de la République » (2015). Sous l'effet de réévaluation des tranches 2016 et 2017, sur des transferts de compétences liés respectivement à la gestion des fonds européens, au dispositif NACRE, aux transferts des CREPS et à la formation professionnelle, le produit de la TICPE « compensation » est en légère augmentation (+ 0,2 %, soit 126,1 M€).

A l'issue de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe professionnelle, la dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) s'est substituée aux allocations compensatrices préexistantes. Dans la mesure où elle

figure dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, son montant a été minoré de près de 12,9 % par rapport à l'exercice précédent (4,7 M€).

La dotation globale de neutralisation (DGN) est destinée à compenser l'insuffisance des recettes de la CVAE et des IFER par rapport aux ressources fiscales directes antérieurement perçues par les Régions. Ainsi, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) permet le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité tandis que le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) corrige les déséquilibres subsistants entre des collectivités perdantes ou gagnantes au sein d'une même catégorie de collectivité. Si le montant du FNGIR demeure figé (24,1 M€), celui de la DCRTP a été minoré de 6,9 % (18,7 M€) sous l'effet de l'entrée de la DCRTP des Départements et des Régions dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat.

Le produit des dotations d'investissement (35,5 M€) diminue de 3,0 % en raison de la diminution des dépenses éligibles au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) réalisées au cours de l'exercice 2018.

Recettes	Voté 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation
DRES	22 785 661,00	22 785 661,00	100,0 %
FCTVA	12 692 911,00	12 696 317,00	100,0 %
TOTAL	**35 478 572,00**	**35 481 978,00**	**100,0 %**

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de de construction et d'équipement des lycées. Son montant demeure figé (22,8 M€) depuis sa désindexation par rapport à l'inflation puis son gel.

Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'appuie sur les dépenses d'investissement réalisées, comptabilisées au compte administratif 2018 et jugées éligibles auxquelles est appliqué un taux forfaitaire égal à 16,404 %. Compte tenu de la diminution des dépenses d'investissement réalisées par la Région Centre-Val de Loire au titre de l'exercice 2018, le produit du FCTVA (12,7 M€) a diminué de 8,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Dette et Trésorerie

Recours à l'emprunt et capital restant dû :

Pour satisfaire à l'équilibre budgétaire 2019, la Région a mobilisé deux taux fixe sur une durée de 20 ans : le premier d'un montant de 20 M€ à 0,74 % sur une convention déjà existante auprès de la Caisse d'Epargne, le second pour 16 M€ à 0,48 % profitant d'une opportunité de marché avec le Crédit Coopératif.
Le solde du besoin, soit 30 M€, a été couvert par le recours au marché obligataire au moyen du programme EMTN que la Région a nouvellement mis en place fin 2019. Les quatre émissions inaugurales réalisées en taux fixe ont permis à la Région de capter des conditions financières conformes, en termes de spread, à ce qui est proposé classiquement aux collectivités émettrices récurrentes sur ce marché soit :

- 5 M€, taux fixe 0,33 %, maturité 12/2030,
- 7,5 M€, taux fixe 0,39 %, maturité 12/2031,
- 7,5 M€, taux fixe 0,45 %, maturité 12/2032,
- 10 M€, taux fixe 0,712%, maturité 12/2039

A l'instar de l'année 2018, les dépenses relatives aux Trains d'Equilibre du Territoire ont par ailleurs été financées au moyen d'un crédit relais contractualisé auprès de la Banque

Postale. Cette convention d'un montant de 1,620 M€ au taux fixe de 0,02% sur 4 ans permet à la Région d'optimiser le portage financier notamment par la possibilité de pouvoir procéder à des remboursements anticipés gratuits.

En comptant ces différentes lignes d'un montant global de 67,620 M€, l'encours de dette au « sens réglementaire » s'établit au 31/12/2019 à 751,2 M€ (dont encours du contrat de performance énergétique : 21 M€). La variation nette d'encours est ainsi de + 7,4 M€ par rapport à l'encours dette globale (amortissable + CPE) au 31/12/2018. En comptabilisant les engagements financiers relatifs aux crédits-baux ferroviaires, l'encours de dette « au sens large » se positionne à 972 M€.

Le taux moyen de la dette réglementaire s'établit à 1,10 % au 31/12/2019.

Annuité de la dette et frais financiers des instruments de trésorerie :

Les intérêts de la dette amortissable (hors CPE) se chiffrent à 7,6 M€, ceux des instruments de trésorerie à un peu plus de 8 000 €. En tenant compte du rattachement des Intérêts Courus Non Echus 2019 et de l'annulation des ICNE 2018 (solde de -0,164 M€), le mandatement redescend à 7,5 M€. Sont également constatés sur l'exercice 2019, des titres émis pour plus de 0,3 M€ du fait d'émission de NEU CP à taux négatifs.

En effet, la gestion court terme a été optimisée par l'utilisation du programme de NEU CP et a permis de dégager plus de 461 000 € d'économies en termes de frais financiers. Depuis la mise en place du programme cette économie se chiffre à près de 3,9 M€. Sur l'année 2019, ce sont 18 billets, pour un montant global de 750 M€, qui ont été émis à taux négatifs (-0,37% en moyenne).

Le remboursement en capital est conforme à ce qui était attendu avec 56,8 M€ soit 99,7 % de réalisation des crédits votés.

Ligne « réaménagement de la dette » :

Au niveau de la ligne de « réaménagement de la dette », aucun mouvement n'a été réalisé sur 2019 du fait de l'extinction des lignes purement revolving de l'encours régional. Les contrats offrant la possibilité de remboursement temporaire n'ont également pas été mouvementé, le contexte actuel de taux d'intérêts ne rendant pas opportune ce type d'opération.

Autres mouvements budgétaires

En dépenses

En 2019, nous observons une baisse des admissions en non-valeur. En effet, leur montant est passé de 1,947 M€ en 2018 à 0,494 M€ en 2019, soit une diminution de 75%.
Cette diminution est liée au volume de dossiers transmis par la Paierie régionale qui a procédé à une importante opération d'apurement au cours de l'exercice 2018.

En recettes

La Région a réalisé 28 900 € de produits de cessions résultant de la vente aux enchères de véhicules de l'administration.

La Région a également réalisé 731 887 € de produits de cession d'immobilisations financières. Dans le cadre de la fusion-absorption de la SEM Patrimoniale du Cher par la SEM Territoires Développement, les actions détenues par la Région dans le capital de la SEM Patrimoniale du Cher ont été échangées afin d'augmenter la participation régionale dans le capital de la SEM Territoires Développement.

Par ailleurs, la Région a procédé à la cession d'actions de la SEM Territoires développement d'un montant de 99 958 € au profit de Châteauroux Métropole.

Les 792 051 € perçus au titre des participations régionales se répartissent comme suit :

- Dans le cadre de la participation régional dans le Fonds d'Investissement CROISSANCE II pour le développement économique, la Région a perçu 725 310 € de la société de gestion SOFIMAC, suite aux désinvestissements et aux remboursements d'actionnaires qui ont été réalisés en cours de vie du Fonds,
- Dans le cadre de la participation régionale dans le capital de la SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT, la Région a perçu 25 553 € au titre des dividendes versés de l'exercice 2018,
- Dans le cadre de la participation régionale dans le capital de la SEM ENERGIES RENOUVELABLES, la Région a perçu 41 188 € au titre des dividendes versés de l'exercice 2018.

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Titrés	Taux de réalisation
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	134 200 723	132 808 042	99%	2 947 000	3 053 511	104%
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	6 784 000	6 630 411	98%	500 000	570 958	114%
TOTAL Fonctionnement		**140 984 723**	**139 438 453**	**99%**	**3 447 000**	**3 624 470**	**105%**

BILAN GENERAL

En matière de Ressources Humaines, l'année 2019 a été principalement marquée par :

- La poursuite de la déprécarisation dans les lycées et le recrutement des contrats aidés Parcours Emplois Compétences,
- Le transfert de compétences lié à la signature entre la Région et l'Etat du Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (PRIC).

Programme : Masse salariale

Ce programme porte sur l'ensemble des dépenses liées à la rémunération des agents de la collectivité (rémunérations de base, régime indemnitaire, charges patronales), quel que soit leur statut : fonctionnaires et stagiaires de la fonction publique, contractuels de droit public, contrats aidés et apprentis.

En 2019, les principales composantes de la masse salariale se répartissent de la manière suivante :

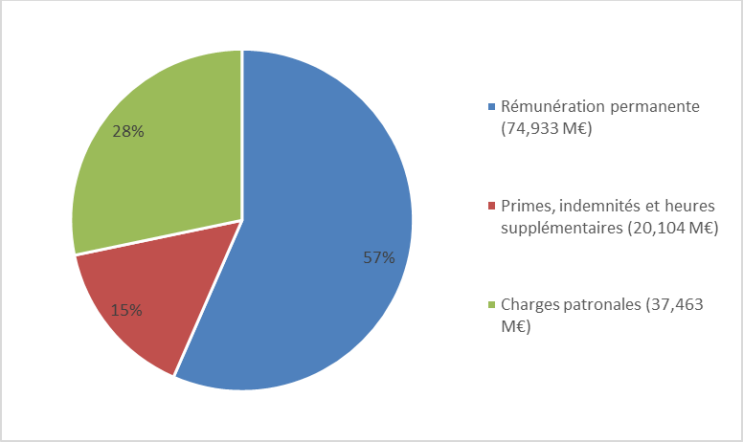

Entre 2018 et 2019, la masse salariale a évolué de 4,554 M€ (montants consommés de CA à CA), soit +3,55%. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de masse salariale, par profils de rémunération, pour la période 2015 à 2019 :

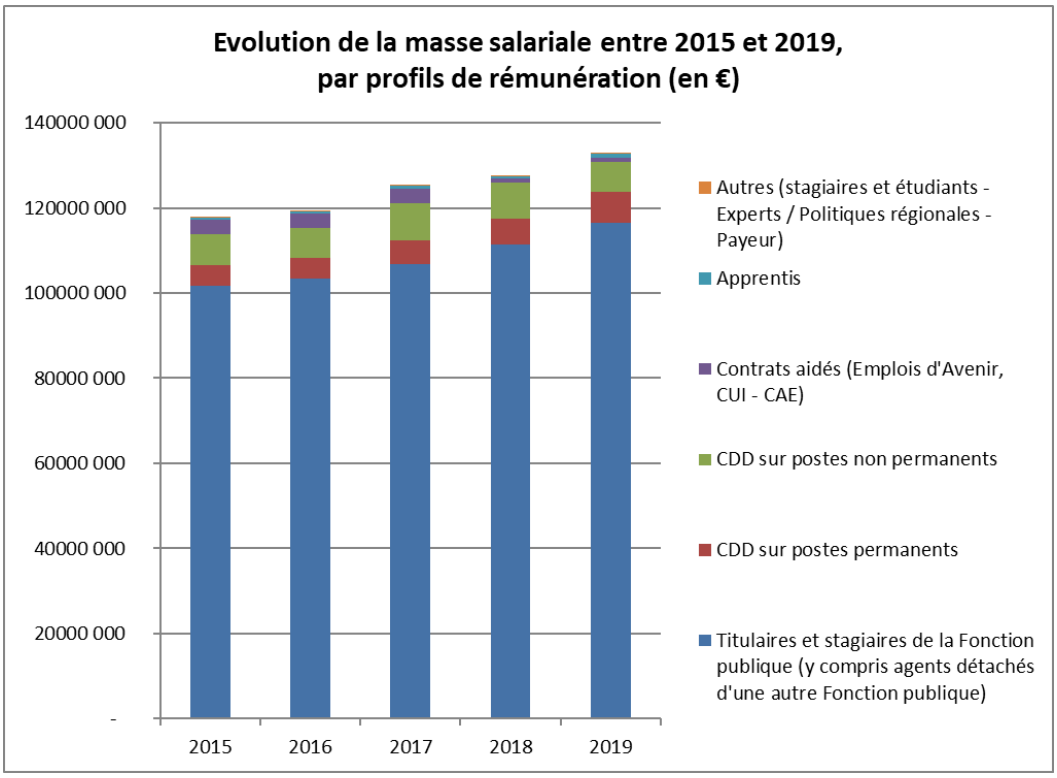

Sur ces dépenses, les principales mesures d'évolution entre 2018 et 2019, sont les suivantes :

- La poursuite du plan de déprécarisation dans les lycées (1ère année pleine puisque la mesure avait démarré au 1er septembre 2018) : +1,912 M€ compte tenu de la baisse corrélative des CDD sur postes non permanents dans les lycées,
- Le recrutement des nouveaux contrats aidés Parcours Emplois Compétences, dans les lycées : +0,809 M€, qui s'équilibre avec la forte diminution des autres types de contrats aidés. En conséquence, le coût net s'établit à 0,150 M€,
- Les évolutions des carrières des agents (avancements d'échelons, de grades et promotions internes) : +1,605 M€,
- Les rémunérations des agents recrutés pour assurer la mise en œuvre du PRIC : +0,389 M€,
- Les créations de postes au siège (un cuisinier, 3 gestionnaires des fonds européens, un gestionnaire Cap'Asso, un adjoint au chef du Service Numérique Educatif) : +0,161 M€,
- L'augmentation du nombre d'apprentis : +0,194 M€.

En 2019, les recettes liées à la masse salariale sont en augmentation par rapport à 2018 (+ 0,404 M€). Ces recettes correspondent :

- Au remboursement des indemnités journalières au titre des absences maladie des agents (y compris dans le cadre du contrat d'assurance Risques statutaires) : 2,090 M€ (68% des recettes 2019, avec une augmentation de 0,250M€ par rapport à 2018),
- Au versement des aides de l'Etat sur les contrats aidés, pour un montant de recettes de 0,402 M€ (soit 13% du volume des recettes relatives à la masse salariale) ; ces recettes sont en augmentation de 0,014 M€ en 2019,
- Des remboursements de rémunérations ou de charges patronales, pour un montant de 0,562 M€ (+0,140 M€ par rapport à 2018 sous l'effet des nouveaux remboursements liés à des mises à disposition d'agents et d'un remboursement de 2018 perçu en 2019).

Programme : Autres dépenses de personnel

En 2019, les autres dépenses de personnel ont atteint 6,631 M€, soit une augmentation de près de 0,265 M€ (+ 4,16%), par rapport à 2018.

Les autres dépenses de personnel se répartissent de la manière suivante :

- Les avantages sociaux qui regroupent la subvention versée au COS, la cotisation au prestataire d'action sociale (Neeria), les titres de services prépayés (Tickets restaurant, CESU, chèques cadeaux, chèques vacances au bénéfice des agents en situation de handicap), la participation aux restaurants inter administratifs et la prise en charge du coût des abonnements domicile-travail. En 2019, ces dépenses se sont élevées à 2,860 M€ (2,916 M€ en 2018) ;

- Les frais de déplacement : il s'agit du remboursement des frais de déplacement aux agents et aux experts, ainsi que des achats directs de billetterie (train, avion) et de nuitées d'hôtel, pour les déplacements hors Régions Centre – Val de Loire et Ile de France. En 2019, ces frais s'élèvent à près de 0,309 M€ (0,308 M€ en 2018) ;

- Les frais de formation, d'accompagnement et de recrutement : ils correspondent aux achats de formation et de séminaires, de prestations d'accompagnements individuels et collectifs des agents, ainsi qu'aux frais de recrutement (annonces et cabinets de recrutements éventuels). En 2019, les crédits consacrés à ces dépenses se sont élevés à plus de 0,537 M€ (pour mémoire, en 2018 : 0,543 M€) ;

  Pour mémoire, la cotisation obligatoire versée au CNFPT, en 2019, s'est élevée à près de 0,665 M€ (cotisation versée dans le cadre de la paie et donc intégrée dans les dépenses du programme Masse salariale) ;

- La santé et la sécurité au travail : il s'agit de l'ensemble des frais médicaux payés par la collectivité, ainsi que des prestations d'assistantes sociales et de prévention des risques / protection des agents. Ces dépenses ont atteint 0,446 M€ en 2019 (0,440 M€ en 2018).

- Les frais divers pour un montant de 0,038 M€,

- Et enfin, la cotisation d'assurance Risques statutaires qui a atteint en 2019, 2,441 M€ (en 2018 : 2,117 M€).

Ce programme comporte également des recettes. Il s'agit :
- Des remboursements à la Région des coûts des tickets restaurant et des CESU payés par les agents : soit 0,390 M€ (même montant qu'en 2018),
- Et des acomptes sur la subvention versée par le FIPHFP pour un montant de près de 0,181 M€.

LES DÉCISIONS

A – L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion établi par le payeur régional doit également être soumis au vote de l'Assemblée lors de cette même session.

Le compte de gestion est adopté en totalité.

B – L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2019 est approuvé au chapitre, selon la balance générale présentée ci-après, dont il ressort :

- Le montant total des dépenses réalisées s'établit à 2 224 578 355,29€ (avec le solde reporté N-1 de 213 588 583,07 €), dont 937 820 513,28 € en investissement et 1 286 757 842,01 € en fonctionnement.

- Le montant total des recettes réalisées s'établit à 2 241 872 333,31 € (avec le solde de fonctionnement reporté de 6 424 825,94€), dont 718 203 561,21 € en investissement et 1 523 668 772,10€ en fonctionnement.

- Le résultat de la section de fonctionnement est de 236 910 930,09 €.

- Le solde d'exécution de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement 219 616 952,07 €.

- L'arrêté des comptes présente un excédent global de clôture d'un montant de 17 293 978,02 €.

Le compte de gestion présente un excédent global de clôture de 17 398 656,16 €, soit un écart de 104 678,14 € avec le compte administratif. Ce montant correspond au résultat de clôture de l'établissement public EcoPole, liquidé au 31 mars 2019. L'excédent de clôture d'EcoPole a été repris au compte de gestion 2019 par opération d'ordre non budgétaire. Il sera intégré au budget régional lors du vote du budget supplémentaire 2020.

Le compte administratif est adopté en totalité.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		**1 007 350 480,07**	**937 820 513,28**	**0,00**	**69 529 966,79**	**328 560 169,55**	**395 671 760,66**
90	**Opérations ventilées**	**383 032 897,00**	**371 553 944,58**	**0,00**	**11 478 952,42**	**328 560 169,55**	**42 993 775,03**
900	Services généraux	3 830 240,00	3 334 987,32	0,00	495 252,68	2 888 687,75	446 299,57
901	Formation pro. et apprentissage	20 395 000,00	20 211 510,15	0,00	183 489,85	20 211 510,15	0,00
902	Enseignement	85 613 500,00	83 967 970,16	0,00	1 645 529,84	82 811 103,13	1 156 867,03
903	Culture, sports et loisirs	9 611 353,00	8 395 977,71	0,00	1 215 375,29	8 395 977,71	0,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	74 935 483,00	74 288 900,47	0,00	646 582,53	74 044 007,47	244 893,00
906	Gestion des fonds européens	50 283 000,00	49 022 308,43	0,00	1 260 691,57	8 608 480,25	40 413 828,18
907	Environnement	5 465 100,00	3 687 830,65	0,00	1 777 269,35	3 687 830,65	0,00
908	Transports	72 287 417,00	71 667 082,97	0,00	620 334,03	71 667 082,97	0,00
909	Action économique	60 611 804,00	56 977 376,72	0,00	3 634 427,28	56 245 489,47	731 887,25
92	**Opérations non ventilées**	**410 729 000,00**	**352 677 985,63**	**0,00**	**58 051 014,37**		**352 677 985,63**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	87 000 000,00	56 871 276,90	0,00	30 128 723,10		56 871 276,90
925	*Opérations patrimoniales*	*30 000 000,00*	*14 933 616,33*		*15 066 383,67*		*14 933 616,33*
926	*Transferts entre les sections*	*293 729 000,00*	*280 852 122,40*		*12 876 877,60*		*280 852 122,40*
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**213 588 583,07**	**213 588 583,07**				

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		**1 007 350 480,07**	**718 203 561,21**	**0,00**	**289 146 918,86**
90	**Opérations ventilées**	**114 192 572,00**	**113 302 280,62**	**0,00**	**890 291,38**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	24 918 735,00	25 544 289,72	0,00	-625 554,72
903	Culture, sports et loisirs	60 000,00	265 077,00	0,00	-205 077,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00	179 443,99	0,00	-179 443,99
906	Gestion des fonds européens	56 051 000,00	54 751 695,04	0,00	1 299 304,96
907	Environnement	60 000,00	63 706,51	0,00	-3 706,51
908	Transports	26 102 837,00	25 488 001,46	0,00	614 835,54
909	Action économique	7 000 000,00	7 010 066,90	0,00	-10 066,90
92	**Opérations non ventilées**	**468 792 911,00**	**391 312 697,52**	**0,00**	**77 480 213,48**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	12 692 911,00	12 696 316,61	0,00	-3 405,61
923	Dettes et autres opérations financières	121 100 000,00	67 620 000,00	0,00	53 480 000,00
925	*Opérations patrimoniales*	*30 000 000,00*	*14 954 586,33*		*15 045 413,67*
926	*Transferts entre les sections*	*305 000 000,00*	*296 041 794,58*		*8 958 205,42*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**210 776 414,00**		**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*(1)	*210 746 414,00*			
954	Produits des cessions d'immobilisations (1)	30 000,00		0,00	
922-1068	**Excédents de fonctionnement capitalisés (2)**	**213 588 583,07**	**213 588 583,07**		**0,00**
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**0,00**	**0,00**		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS (mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)			
Dépenses de fonctionnement – Total		**1 539 076 663,94**	**1 283 194 599,65**	**3 563 242,36**	**0,00**	**252 318 821,93**	**607 348 755,78**	**679 409 086,23**
93	**Services ventilés**	**978 270 845,00**	**944 529 696,65**	**1 917 073,48**	**0,00**	**31 824 074,87**	**607 348 755,78**	**339 098 014,35**
930	Services généraux	72 353 760,00	69 797 368,57	545 816,83	0,00	2 010 574,60	10 794 359,31	59 548 826,09
931	Formation pro. et apprentissage	264 379 298,00	244 612 758,79	102 698,25	0,00	19 663 840,96	144 569 051,42	100 146 405,62
932	Enseignement	152 726 883,00	151 117 981,71	105,40	0,00	1 608 795,89	15 113 458,42	136 004 628,69
933	Culture, sports et loisirs	29 780 000,00	29 377 009,15	81 237,04	0,00	321 753,81	25 881 010,64	3 577 235,55
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	10 231 730,00	9 859 936,01	27 429,28	0,00	344 364,71	4 656 096,96	5 231 268,33
936	Gestion des fonds européens	49 707 000,00	47 356 496,32	0,00	0,00	2 350 503,68	24 505 350,16	22 851 146,16
937	Environnement	7 426 145,00	7 326 967,06	76 161,91	0,00	23 016,03	6 111 442,18	1 291 686,79
938	Transports	349 720 723,00	344 922 396,26	1 064 266,37	0,00	3 734 060,37	335 772 957,14	10 213 705,49
939	Action économique	41 945 306,00	40 158 782,78	19 358,40	0,00	1 767 164,82	39 945 029,55	233 111,63
94	**Services communs non ventilés**	**350 059 404,94**	**338 664 903,00**	**1 646 168,88**	**0,00**	**9 748 333,06**		**340 311 071,88**
940	Impositions directes	35 307 522,00	35 307 521,62	0,00	0,00	0,38		35 307 521,62
941	Autres impôts et taxes	8,61	8,61	0,00	0,00	0,00		8,61
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
943	Opérations financières	8 986 874,33	6 591 074,84	1 646 168,88	0,00	749 630,61		8 237 243,72
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	765 000,00	724 503,35	0,00	0,00	40 496,65		724 503,35
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00			0,00		0,00
946	*Transferts entre les sections (autres que virement)*	*305 000 000,00*	*296 041 794,58*			*8 958 205,42*		*296 041 794,58*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**210 746 414,00**		**0,00**				**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement(1)*	*210 746 414,00*		*0,00*				*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**1 539 076 663,94**	**1 283 194 599,65**	**3 563 242,36**	**0,00**	**252 318 821,93**	**607 348 755,78**	**679 409 086,23**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**0,00**	**0,00**					

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		1 539 076 663,94	1 523 668 772,10	0,00	0,00	15 407 891,84
93	Services ventilés	141 209 489,00	137 715 969,37	0,00	0,00	3 493 519,63
930	Services généraux	2 927 192,00	2 568 231,32	0,00	0,00	358 960,68
931	Formation pro. et apprentissage	73 454 800,00	68 713 297,96	0,00	0,00	4 741 502,04
932	Enseignement	3 200 548,00	3 168 167,28	0,00	0,00	32 380,72
933	Culture, sports et loisirs	100 000,00	158 921,30	0,00	0,00	-58 921,30
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	115 700,00	386 520,00	0,00	0,00	-270 820,00
936	Gestion des fonds européens	49 882 000,00	49 172 239,06	0,00	0,00	709 760,94
937	Environnement	209 000,00	205 601,24	0,00	0,00	3 398,76
938	Transports	11 320 249,00	12 207 591,79	0,00	0,00	-887 342,79
939	Action économique	0,00	1 135 399,42	0,00	0,00	-1 135 399,42
94	Services communs non ventilés	1 391 442 349,00	1 379 527 976,79	0,00	0,00	11 914 372,21
940	Impositions directes	357 917 830,00	356 921 721,96	0,00	0,00	996 108,04
941	Autres impôts et taxes	610 702 870,00	611 973 895,47	0,00	0,00	-1 271 025,47
942	Dotations et participations	129 092 649,00	128 660 454,92	0,00	0,00	432 194,08
943	Opérations financières	0,00	1 119 782,04	0,00	0,00	-1 119 782,04
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00			0,00
946	*Transferts entre les sections*	*293 729 000,00*	*280 852 122,40*			*12 876 877,60*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des groupes fonctionnels		1 532 651 838,00	1 517 243 946,16	0,00	0,00	15 407 891,84
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		6 424 825,94	6 424 825,94			

C – L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2019

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2019, ce résultat s'élève à 236,9 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	6 424 825,94	1 517 243 946,16	1 523 668 772,10
Dépenses (réelles + ordre)		1 286 757 842,01	1 286 757 842,01
Total	6 424 825,94	230 486 104,15	236 910 930,09

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2019, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 219,6 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		718 203 561,21	718 203 561,21
Dépenses (réelles + ordre)	213 588 583,07	724 231 930,21	937 820 513,28
Total	-213 588 583,07	-6 028 369,00	-219 616 952,07

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **17 293 978,02** €.

Rapport annuel de la dette 2019

Le « rapport annuel de la dette » retrace le contexte économique et financier de l'année écoulée, le suivi de l'évolution du niveau et de la structure de la dette, les différentes actions de gestion active de la dette et de la trésorerie menées en 2019.

La diversification de l'encours vers l'obligataire a notamment contribué sur l'année 2019 à réduire de nouveau le taux d'intérêts moyen et à optimiser les frais financiers de la dette, ce taux ressort à 1,10 % au 31/12/2019 et devient le plus bas constaté depuis une dizaine d'exercices budgétaires. Dans le même temps, la capacité de désendettement se situe à 3,06 ans contre 3,33 ans en 2018.

Le rapport annuel de la dette est également complété par l'ensemble des annexes budgétaires normalisées et obligatoires du compte administratif à savoir :

- L'encours de dette par nature de dette
- L'encours de dette par structure de taux
- L'encours de dette par typologie de répartition de l'encours (« Charte Gissler »)
- L'état des instruments de couverture du risque financier
- Le bilan de l'utilisation des instruments de trésorerie pour l'année écoulée.

I] L'IMPACT DE L'EVOLUTION DES MARCHES SUR LES CHOIX DE GESTION DE LA DETTE REGIONALE

Politiques monétaires et évolution des taux d'intérêts

À la suite de neuf relèvements successifs mis en œuvre entre 2015 et 2018, le principal taux directeur de la Réserve fédérale était revenu à 2,50%. L'assombrissement des perspectives de croissance fin 2018 a justifié une pause de ce cycle haussier puis trois baisses successives au second semestre 2019, ramenant le principal taux directeur à 1,75%.

Alors que les taux directeurs de la BCE étaient restés précédemment inchangés pendant plus de 3 ans, Mario Draghi a, pour sa part, pris l'initiative en septembre 2019, soit quelques semaines seulement avant de la fin de son mandat, d'abaisser le taux de dépôt à -0,50%, tout en annonçant également la reprise des achats d'actifs par la BCE sur un rythme mensuel de 20 Mds. Christine Lagarde ayant pris à la Présidence de la BCE a entrepris sur 2020 une revue stratégique des paramètres de la politique monétaire et de ses outils notamment par une meilleure définition de l'inflation. Cette révision des indicateurs fondant les décisions de la BCE pourrait encourager un certain attentisme en 2020 sauf si la situation sanitaire nécessite une intervention d'ampleur sans précédent visant à soutenir l'économie compte tenu du début de pandémie COVID-19.

Dans ce contexte, l'EONIA s'enfonce en territoire négatif avec -0,456 % au 31/12 tout comme l'EURIBOR 3 mois qui s'établit à -0,383 %.

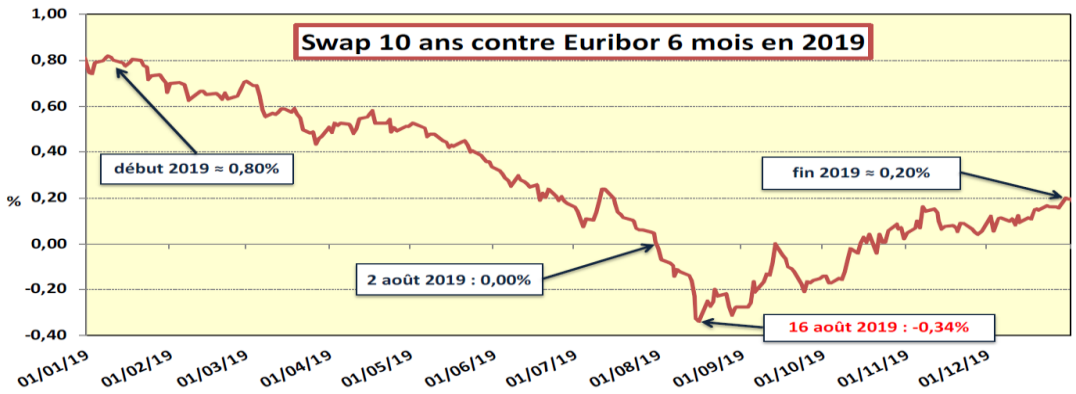

Comme le montre le graphique ci-dessus, les taux longs ont également connu une tendance baissière particulièrement remarquable sur plus de la première moitié de l'année 2019 avec le point le plus bas jamais recensé atteint à la mi-août 2019. Au global, en dépit d'une remontée d'environ 50 points de base depuis ce plancher, les taux longs ont fini l'année en deçà de 0,60 % par rapport à leur niveau de début d'année.

Marchés financiers : offre bancaire et conditions de financement

S'agissant des conditions de financement et à la suite des observations réalisées sur l'année 2018, les marges bancaires sont restées stables en 2019 autour de 0,45 %.

Les financements obligatoires restent mieux-disant que l'ensemble des offres bancaires quels que soient les prêteurs ou les maturités observées mais ne constituent, en 2019, que 6 % du besoin d'emprunt global des collectivités. En effet, on constate un recul du volume d'émissions avec 1,1 Md € en 2019 contre en moyenne 1,8 Md € les années précédentes, cette baisse est imputable à l'absence d'émissions de deux gros émetteurs récurrents de ce marché. La marge obligataire moyenne reste en ligne avec les niveaux observés en 2018 avec 30 points de base sur OAT pour les collectivités les plus attractives.

Enfin, vingt-huit collectivités dont 10 régions sont présentes en 2019 sur le marché des NEU CP. Les conditions de gestion de trésorerie restent donc particulièrement favorables en 2019 avec un taux moyen à 1 mois toujours autour de -0,40 % en lien avec les taux courts négatifs.

II] LE NIVEAU ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

1) La mobilisation de l'emprunt d'équilibre :

L'inscription d'emprunt voté en DM2 hors crédits dédiés à la gestion de dette est de 91,1 M€. Le montant finalement mobilisé dépend du taux de réalisation global du budget, tant en dépenses qu'en recettes. L'emprunt réalisé en 2019 s'élève à 67,620 M€ dont 1,620 M€ concernent le portage financier des Trains d'Equilibre du Territoire.

En M€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Emprunts inscrits au BP	74	74,3	77,9	87,3	113,8	118	136,3	103.150
DM 1	26	2,5	13,2	15,5	17,4		-11,8	-5,9
DM 2				7,10	3,5		10,8	-6,15
Total	100	76,8	91,1	109,9	134,7		135,3	91,1

Emprunts mobilisés	53,8	20	55	82	106,4	80	91,038	67,620
% mobilisation / total inscrit	53,8 %	26 %	60,3 %	74,6 %	79 %	67,8%	67,3 %	74,2 %
Variation nette de l'encours sur la dette directe hors CPE	7,50	-29,2	4,70	32,1	56,6	28,2	34,9 dont portage TET 26,9 M€	10,7 dont portage TET 1,62 M€

Compte tenu des réalisations, l'encours de la dette directe s'élève à 730,2 M€ dont 30 M€ de dette obligataire au 31 décembre 2019.

Celui-ci passe à 751,2 M€ en incluant l'encours du Contrat de Performance Energétique (encours TTC = 21 M€ au 31/12/2019) et constitue l'encours de dette « réglementaire » de la Région.

L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se réalise comme suit.

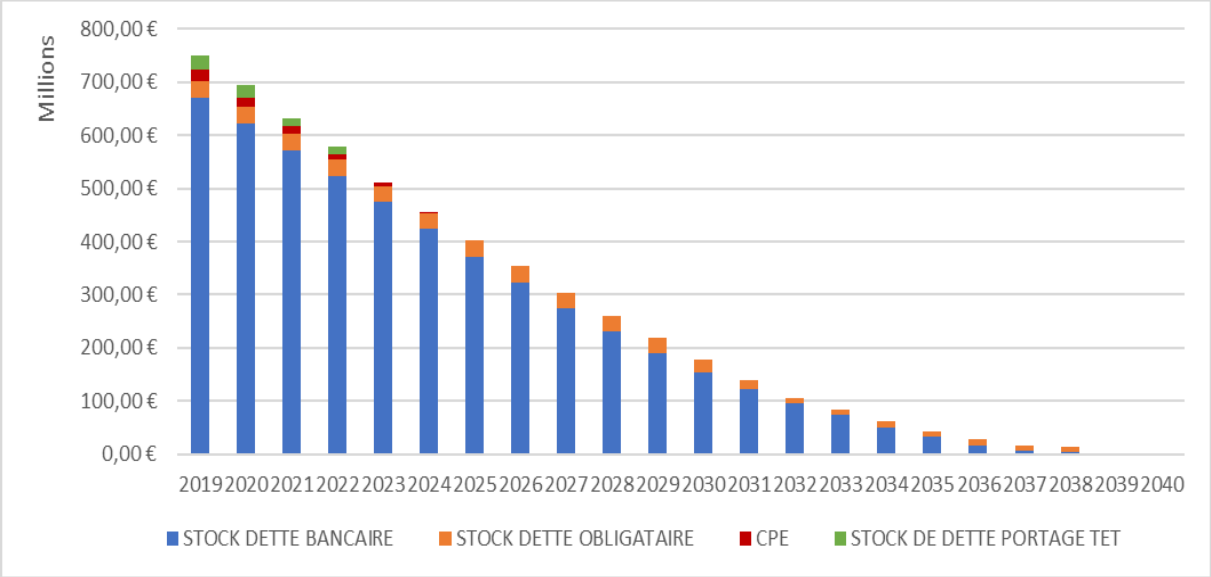

Une définition de la dette « au sens large » nécessite d'agréger au stock de dette ci-dessus les encours relatifs aux contrats de crédit-bail contractualisés depuis 2006 et 2009. S'entend alors comme stock de dette additionnel, l'encours du crédit-bail signé en 2006 et déjà mis en location depuis 2009 et celui du crédit-bail II signé en 2009 et mis en location en juin 2016 soit respectivement 64,8 M€ et 156 M€ au 31/12/2019.

L'encours global est alors porté à 972 M€ au 31/12/2019.

L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se projette dès lors comme suit.

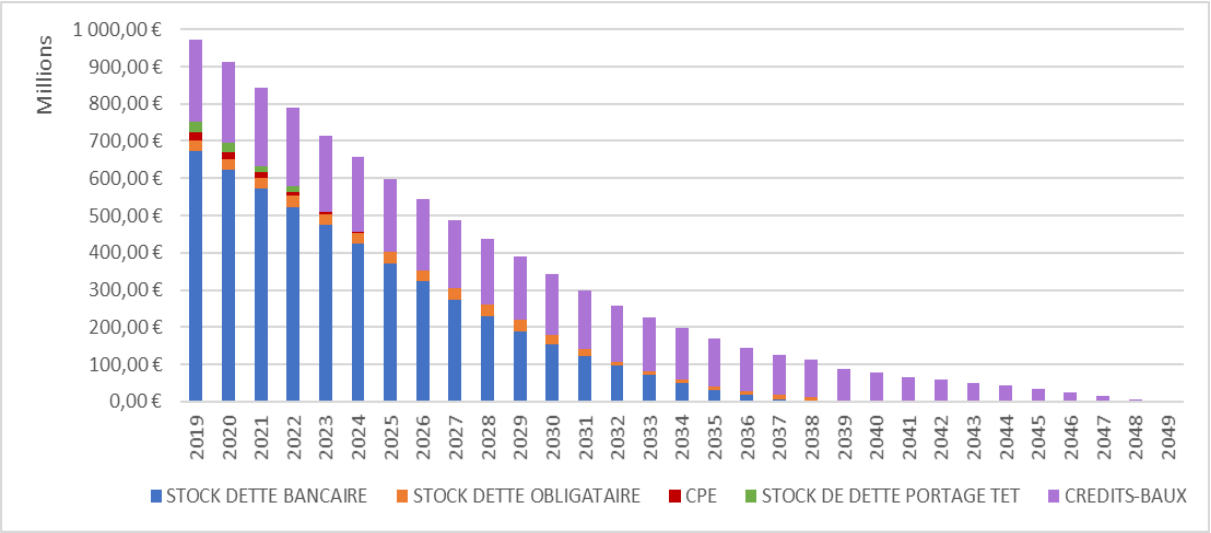

Dans les développements ci-après, il est proposé, pour l'analyse des indicateurs, de se concentrer uniquement sur la dette « réglementaire » soit l'encours de dette bancaire et celle relative au CPE.

2) La structure de la dette régionale :

a) Répartition taux fixe / taux variable :

Cette analyse permet de mesurer l'exposition de la collectivité au risque de taux, étant entendu qu'une majorité de taux fixes signifie une exposition à la baisse des taux, alors qu'une majorité de taux variables revient à une exposition à la hausse des taux.

Depuis 2012, la répartition de la dette a évolué comme suit (y compris revolving) :

	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19
% taux fixe	74 %	71 %	57 %	52 %	46 %	52 %	49 %	58 %
% taux variable	26 %	29 %	43 %	48 %	54 %	48 %	51 %	42 %

Cette répartition est étendue à 62 % taux fixe / 38 % taux variable si l'encours de crédit-bail est également considéré.

L'emprunt mobilisé au titre de 2019 s'élève à 67,620 M€ dont 1,620 M€ au titre du portage financier des TET réalisé au moyen d'un crédit relais en taux fixe à 0,02% sur 4 ans.

S'agissant du financement des investissements hors TET, l'emprunt 2019 se chiffre donc à 66 M€ :

- 36 M€ par le biais de conventions bancaire en taux fixe sur 20 ans :
  - 16 M€ à 0,48 % avec le Crédit Coopératif et,
  - 20 M€ en mobilisation sur la convention Caisse d'Epargne signée en 2018 (taux fixe 0,74 %),

- 30 M€ en obligataire sur le programme Euro MEDIUM TERM NOTE nouvellement signé par la Région en novembre 2019.

  ➔ Au titre de 2019, ce sont quatre émissions obligataires inaugurales avec deux agents placeurs (BRED et Société Générale) pour un montant global de 30 M€ qui ont été négociées :
  - 5 M€, taux fixe 0,33 %, maturité 12/2030,

- 7,5 M€, taux fixe 0,39 %, maturité 12/2031,
- 7,5 M€, taux fixe 0,45 %, maturité 12/2032,
- 10 M€, taux fixe 0,712%, maturité 12/2039

. b) Répartition par prêteurs :

La Banque Européenne d'Investissement maintient sa position de premier prêteur régional avec plus de 39% de l'encours au 31/12/2019.

Le groupe Caisse d'Épargne (Caisse d'Épargne, Crédit Foncier) reste second avec une part d'encours stable (25 %). La Banque Postale renforce par ailleurs sa part dans la dette régionale (9%) du fait de l'attribution, depuis 2018, de l'ensemble des encours relatifs au portage financier des TET et de la cession par DEXIA, en décembre 2019, de 3 emprunts initialement détenus par cet établissement. Enfin, les émissions inaugurales réalisées pour 30 M€ sur le programme EMTN font que l'obligataire représente 4 % de la dette régionale au 31/12/2019.

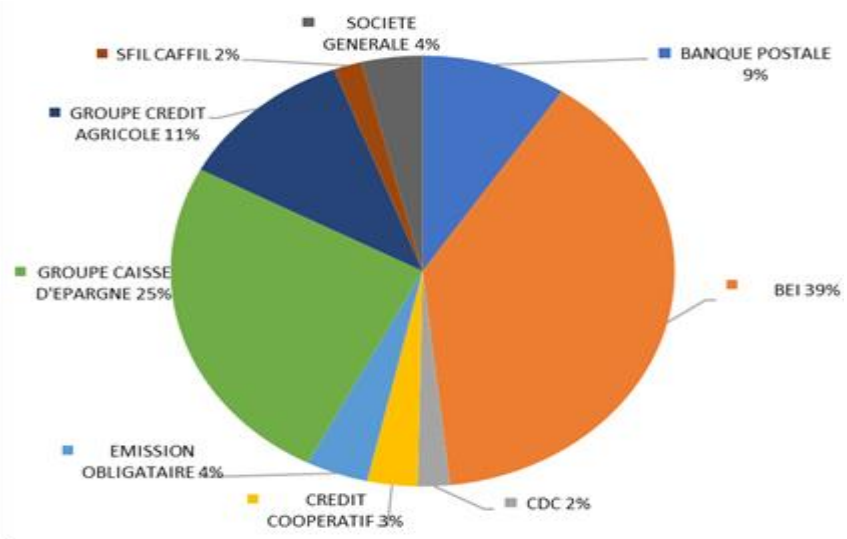

3) L'évolution de la charge de la dette :

Une baisse constante du coût moyen de la dette :

L'indicateur retenu pour mesurer le niveau des frais financiers générés par la dette est le taux moyen pondéré (TMP). Il est égal au rapport entre les intérêts acquittés et le capital restant dû à chaque fin de mois.

Cet indicateur ressort à 1,10 % en 2019 et se positionne depuis les sept derniers exercices en baisse de près de 150 points de base (pour rappel taux moyen 2018 :1,19 %).

Taux de réalisation des crédits liés à la charge de la dette en 2019 :

En 2019, les intérêts payés au titre de l'encours amortissable* (hors CPE) ont représenté 0,77 % des dépenses de fonctionnement et 0,54 % du budget global.

	BP En M€	Total crédits inscrits En M€	Réalisation En M€	Taux réalisation /BP	Taux réalisation crédits inscrits
Remboursement en Capital	60	57	56,9	94,7 %	99,7 %
Intérêts de la dette amortissable directe * (b)	12,6	8	7,6	60,6 %	95 %
Annuité de dette (capital + intérêts*) (c = a + b)	72,6	65	64,5	88,8 %	99,2 %
Réaménagement de la dette	*30*	*30*	*0*	*0%*	*0 %*

* *Hors frais financiers relatifs à la ligne de trésorerie et ICNE*

Depuis 2012, les frais financiers de la dette amortissable ont diminué de près de 50 % alors que l'annuité a progressé de 9 %.

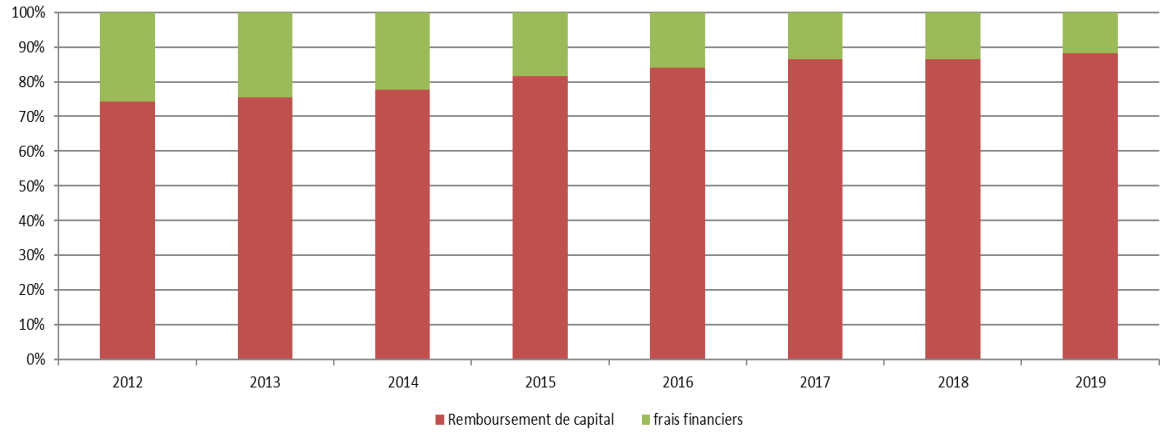

La capacité de désendettement de la Région :

Le ratio sur la capacité de désendettement correspond au rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement constaté au compte administratif).

La capacité de désendettement de la Région Centre-Val de Loire au 31/12/2019 est de **3,06 ans**. Cela signifie que la Région a besoin de l'équivalent de 3 ans et 1 mois d'épargne brute pour rembourser la totalité de l'encours de sa dette.

III] LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

1) Les opérations menées sur l'encours de dette long terme

a) Saisir des opportunités de marché pour optimiser le coût de la dette :

A l'instar des exercices précédents, la Région a tiré avantage, sur l'année 2019, du positionnement d'une partie de son encours de dette positionnée en taux variable ou révisable notamment par des échéances nulles en intérêts. Sur l'ensemble des échéances payées sur cette année, plus de 45 % d'entre elles ont fait l'objet de frais financiers nuls soit 17 contrats pour un encours de plus de 129 M€ au 31/12/2019.

A noter que les banques « floorent » les taux d'intérêts appliqués aux contrats c'est-à-dire qu'elles appliquent un taux zéro même si le taux global du contrat est négatif. En effet, compte tenu des taux négatifs, la Région devrait, émettre des titres sur certains contrats du fait que le taux global (taux d'intérêts + marge bancaire) est mécaniquement inférieur à zéro. Néanmoins, du point de vue des banques, le fait de constater un taux négatif pourrait amener à requalifier les emprunts qu'elles ont consentis en « placement ». Ceci explique donc l'application d'un taux « zéro » même si dans les faits celui-ci est négatif pour les collectivités.

Outre le bénéfice tiré des lignes positionnées sur index, la gestion active de dette a consisté en une veille active des opportunités de marché visant à sécuriser certaines lignes vers des taux fixes attractifs. Aussi, au vu de la baisse des taux observée à l'été 2019, ce sont 4 lignes qui ont été ainsi arbitrées en taux fixe.

Banque	Capital restant du	Date d'arbitrage	Taux quitté	Taux fixe souscrit
DEXIA	12,6 M€	01/08/2019	Euribor 1 mois flat	0,15 %
DEXIA	12,6 M€	01/08/2019	Euribor 3 mois flat	0,15 %
CACIB	2,4 M€	17/06/2019	TAG 3 Mois + 0,01 %	0,03 %
CACIB	7,5 M€	30/06/2019	TAG 3 Mois + 0,07 %	0,145 %

b) Les possibilités de remboursements anticipés pour optimiser l'encours revolving amortissable :

La ligne « réaménagement de la dette » a été dotée de 30 M€ en recettes et en dépenses au budget primitif. Les anciens revolving de type CLTR étant aujourd'hui éteints, ces crédits étaient destinés à comptabiliser d'éventuels remboursement anticipés temporaires avec mouvements de fonds sur l'année 2019.

En effet, il est à noter que la Région dispose de conventions de type revolving qu'elle a consolidé en emprunt amortissable. Sur certains contrats de type CACIB (filiale Crédit Agricole), des possibilités de remboursement temporaire à frais réduits sont offertes même dans le cas où la consolidation a été réalisée en taux fixe. Compte tenu des conditions de marché, aucune mise en œuvre n'a néanmoins été faite sur 2019, cette opération ne procurant aucun avantage.

2) L'optimisation de la gestion de la trésorerie

a) Le programme de NEU CP reste l'instrument principal de gestion de trésorerie

Le programme de NEU CP reste calibré à 160 M€ et a permis l'émission de 18 billets sur l'année 2019. Le montant global émis est de 750 M€, la moyenne par émission est en hausse par rapport à 2018 avec un volume de 41,6 M€.

		Date d'émission	date de remboursement	maturité du BT (en jours)	montant BT	taux BT	coûts si portage par une ligne "classique"	couts BT*	gains	agent placeur
2019	1	23/01/2019	21/02/2019	29	40 000 000,00	-0,360%	5 155,56	- 11 603,36	16 758,92	SG
2019	2	06/02/2019	08/03/2019	30	40 000 000,00	-0,360%	5 333,33	- 12 003,60	17 336,93	BRED
2019	3	21/02/2019	21/03/2019	28	40 000 000,00	-0,360%	4 977,78	- 11 203,14	16 180,92	BRED
2019	4	06/03/2019	12/04/2019	37	50 000 000,00	-0,360%	8 222,22	- 18 506,85	26 729,07	BRED
2019	5	14/03/2019	24/04/2019	41	20 000 000,00	-0,360%	3 644,44	- 8 203,36	11 847,80	BRED
2019	6	22/03/2019	24/04/2019	33	30 000 000,00	-0,365%	4 400,00	- 10 040,86	14 440,86	NATIXIS
2019	7	04/04/2019	04/06/2019	61	30 000 000,00	-0,365%	8 133,33	- 18 565,65	26 698,98	NATIXIS
2019	8	17/04/2019	21/05/2019	34	50 000 000,00	-0,365%	7 555,56	- 17 242,05	24 797,61	NATIXIS
2019	9	06/05/2019	09/07/2019	64	40 000 000,00	-0,360%	11 377,78	- 25 616,39	36 994,17	BRED
2019	10	23/05/2019	21/06/2019	29	50 000 000,00	-0,360%	6 444,44	- 14 504,21	20 948,65	SG
2019	11	31/05/2019	31/07/2019	61	40 000 000,00	-0,360%	10 844,44	- 24 414,89	35 259,33	BRED
2019	12	21/06/2019	23/07/2019	32	50 000 000,00	-0,360%	7 111,11	- 16 005,12	23 116,23	BRED
2019	13	24/07/2019	24/09/2019	62	50 000 000,00	-0,365%	13 777,78	- 31 450,33	45 228,11	NATIXIS
2019	14	05/08/2019	06/09/2019	32	40 000 000,00	-0,365%	5 688,89	- 12 981,99	18 670,88	BRED
2019	15	23/09/2019	22/10/2019	29	50 000 000,00	-0,400%	6 444,44	- 16 116,30	22 560,74	BRED
2019	16	21/10/2019	21/11/2019	31	50 000 000,00	-0,410%	6 888,89	- 17 659,01	24 547,90	CACIB
2019	17	22/11/2019	28/01/2020	67	50 000 000,00	-0,410%	14 888,89	- 38 181,91	53 070,80	BRED
2019	18	16/12/2019	11/02/2020	57	30 000 000,00	-0,400%	7 600,00	- 19 012,04	26 612,04	BRED
				total 2019	**750 000 000,00**	**-0,371%**		**-323 311,06**	**461 799,95**	
				moyenne 2019	**41 666 666,67**	**taux moyen**				

* si négatif, il s'agit d'un gain.

L'économie globale cumulée depuis la mise en place de cet outil s'élève à près de 3,9 M€ dont 3,4 M€ depuis 2016 du fait d'émissions réalisées à taux négatifs (-0,37 % en moyenne sur la période 2016-2019).

Les NEU CP sont donc les instruments principaux de gestion de trésorerie car les plus efficients actuellement compte tenu du contexte de marché, les lignes de trésorerie ayant aujourd'hui une vocation unique, celle de couverture du programme (back up).

b) Des lignes de trésorerie en couverture du programme de NEU CP

Dans l'objectif de couvrir le programme de NEU CP de 160 M€ (en back-up) mais également de gérer sa trésorerie au « fil de l'eau », la Région Centre-Val de Loire a lancé deux consultations successives au cours du second semestre 2019 pour un volume global de 160 M€ soit le montant maximum voté.

Les principales conditions financières des contrats sont reprises ci-après.

PRETEUR	MONTANT	DUREE	INDEX	MARGE	Commission	CNU
SOCIETE GENERALE	60 M€	1 an à compter du 4/11/2019	EURIBOR 1 MOIS	0,20 %	0,04 %	Néant
CAISSE D'EPARGNE	60 M€	1 an à compter du 6/01/2020	EURIBOR 1 SEMAINE	0,16 %	0,025 %	Néant
CACIB	40 M€	1 an à compter du 6/01/2020	EURIBOR 3 MOIS moyenné	0,24%	0,06 %	Néant
TOTAL	**160 M€**					

c) Le suivi quotidien du niveau de trésorerie

Des excédents ont été constatés sur le compte 515. Ceux-ci sont consécutifs aux émissions des NEU CP mais restent sans conséquence compte tenu du fait que les émissions ont été réalisées à taux négatif.

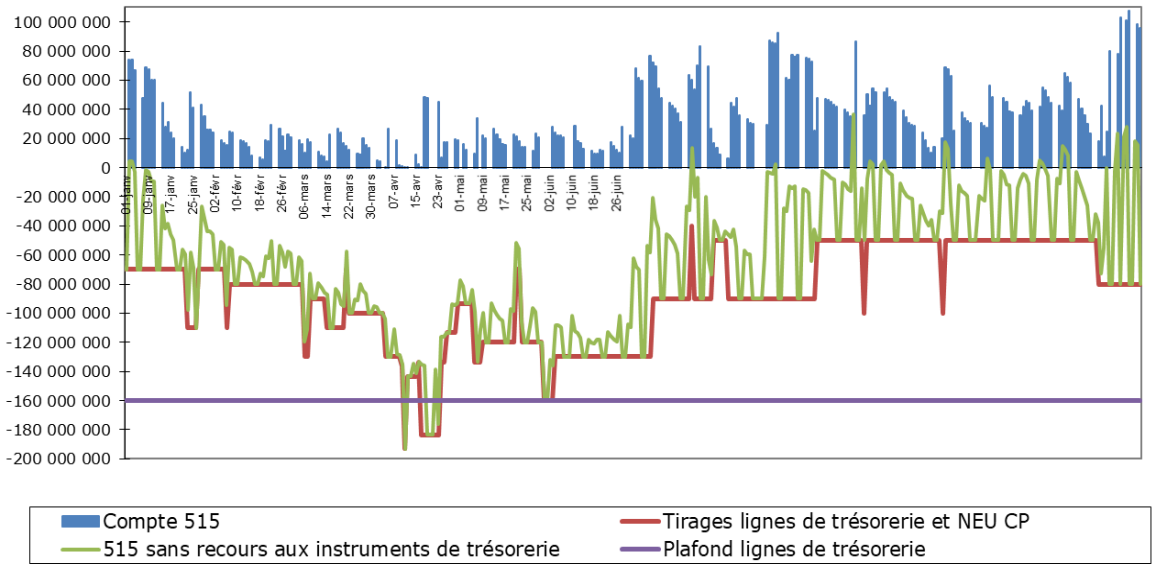

Au 31/12/2019, le solde de tirage des instruments de trésorerie soit 80 M€ correspond aux NEU CP négociés respectivement pour 50 M€ et 30 M€ pour assurer la gestion court terme de fin d'année.

Éléments d'explication de la légende du graphique :
- le « compte 515 » retrace le montant quotidien du niveau de trésorerie sur le compte de la Région. Historiquement en trésorerie zéro, le compte 515 est constaté en excédent depuis quelques années en lien avec les conditions de marché offertes sur la gestion de trésorerie.
- le « Tirages lignes de trésorerie » retrace les besoins de trésorerie.
-le « 515 sans recours aux instruments de trésorerie » indique ce que serait quotidiennement le niveau de du compte si nous n'avions pas recours aux instruments de trésorerie,
- le « plafond lignes de trésorerie » correspond au droit de tirage maximal de la Région sur les lignes de trésorerie.

d) Indicateurs d'utilisation des instruments de trésorerie

En 2019, la Région a mobilisé les instruments de trésorerie pendant 365 jours pour un encours moyen par jour de mobilisation de 84,3 M€ (95,6 M€ en 2018).

Hormis les 750 M€ des NEU CP, le montant cumulé des tirages effectués sur les lignes est marginal et s'élève en 2019 à 63,4 M€ (150,9 M€ en 2018), le montant des frais financiers payés se chiffrent à un peu plus de 8 000 € (contre 3 000 € en 2018).

Le montant dû au titre des commissions de non utilisation est quasi nul, les banques ayant assoupli leurs conditions sur ce point. Par ailleurs, le coût des commissions annexes se chiffre à 0,04 M€.

Au global sur l'année 2019, l'ensemble des frais générés par la gestion de trésorerie ont été « autofinancés » par les émissions des NEU CP, ces coûts ont donc été marginaux dans le budget régional.

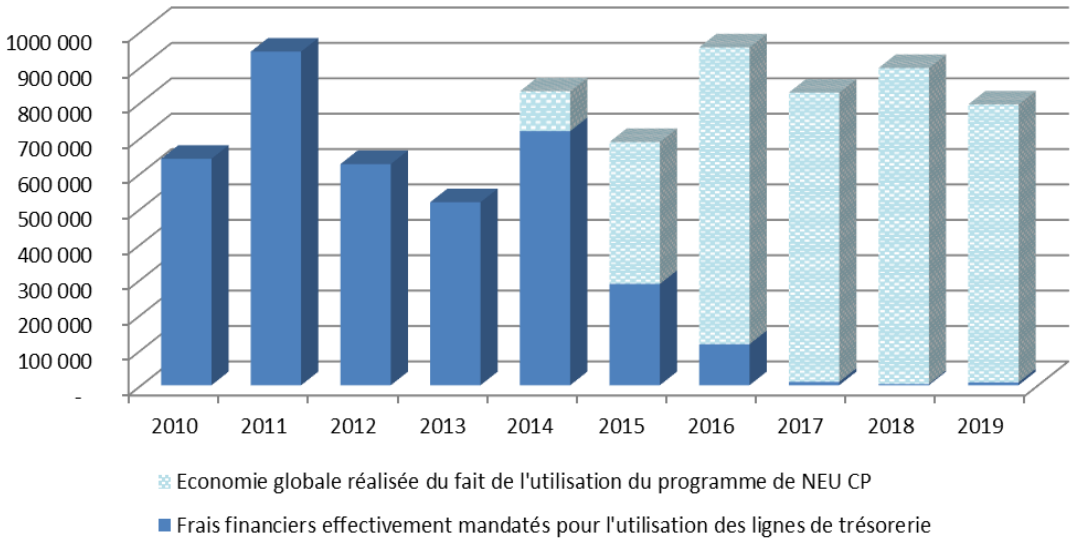

Rapport sur la gestion pluriannuelle

Conformément aux articles L. 4312-4-I et 4312-4-II du Code général des collectivités territoriales, la Région utilise les autorisations de programme (AP) pour ses dépenses d'investissement depuis 1993 et les autorisations d'engagement (AE) pour ses dépenses de fonctionnement depuis 2005 dont la réalisation dépasse le cadre annuel budgétaire.

Les AP et les AE correspondent au montant maximal pouvant être affecté, engagé et mandaté pour financer des dépenses d'investissement ou de fonctionnement (sauf frais de personnel) étalées sur plusieurs années.

La pratique de la pluriannualité est assez peu contrainte règlementairement pour les régions. Le législateur leur laisse ainsi le soin de définir elles-mêmes, à l'intérieur d'un cadre minimum, les modalités de gestion et de suivi de leurs engagements pluriannuels.

Leurs obligations sont les suivantes :

- adopter un règlement budgétaire et financier,
- présenter au Compte Administratif un rapport retraçant les engagements pluriannuels, une annexe normalisée retraçant la situation des autorisations de programme - autorisations d'engagement, et crédits de paiement,
- produire également au Compte Administratif, dans une logique prudentielle et de lisibilité, un ratio informatif rendant compte de la gestion des AP et AE.

Le présent rapport répond à ces deux dernières obligations.

Vous sont ainsi présentées :

- une analyse de la situation des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,
- l'annexe budgétaire normalisée, permettant le calcul du ratio de couverture des AP et AE/CP, qui est intégrée dans le document comptable.

BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE

I - ANALYSE DE LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / CREDITS DE PAIEMENT (CP)

A fin 2019, la section d'investissement, gérée quasiment en intégralité au moyen des AP, représente 51 % du volume global des engagements pluriannuels de la collectivité (montants votés en AP et en AE cumulés).

A. Les stocks d'AP :

- AP votées disponibles à l'affectation :

Au 01/01/2019 le montant des restes à affecter sur les AP votées et non clôturées (exercices antérieurs) s'élevait à **1 021 M€**. Il est stable par rapport au stock constaté au 01/01/2018.

Ces restes à affecter ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio de couverture des AP, détaillé en partie **I - C.** du présent document, mais représentent un stock d'engagements potentiellement mobilisables en termes de crédits sur les prochains exercices.

- AP votées dans l'année :

En 2019, 85 AP ont été créées au cours des étapes budgétaires (pour mémoire 120 en 2018, 107 en 2017 et 75 en 2016). Le montant global d'AP votées ou modifiées en 2019 se situe à hauteur de **269,6 M€** (272,5 M€ en 2018, 905,2 M€ en 2017 et 191,2 M€ en 2016).

Aussi, compte tenu des annulations d'AP devenues sans objet mais également d'AP clôturées suite à leur exécution complète, mandatées intégralement ou partiellement, le montant cumulé des AP vivantes au 31/12/2019 est de **3 812 M€** (4 222 M€ à fin 2018).

Le graphique ci-dessous permet de visualiser et comparer les différentes composantes du stock d'AP à la fin de l'exercice 2019. A titre d'information, à fin 2018, le volume de l'affecté global était à 75,8 % du voté global et le mandaté global à 45,7 % du voté global.

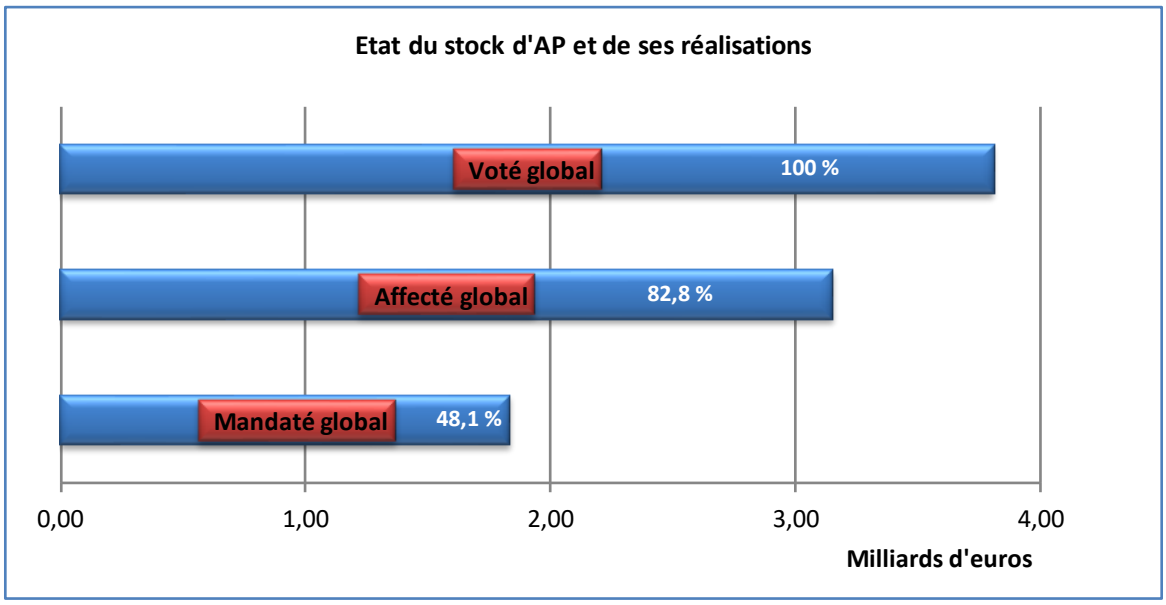

Les AP affectées :

- AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/2019 :

Le montant des restes à mandater sur les AP affectées antérieurement à 2019 se montait à **1 261,4 M€**.

- Flux d'AP affectées dans l'année :

Le montant des affectations réalisées en 2019 sur des AP votées avant ou au cours de l'année 2019 est de 423,1 M€.

- Les AP affectées annulées :

Le montant des annulations d'affectations (revalorisations négatives) réalisées en 2019 se situe à hauteur de 33,9 M€.

- Les CP mandatés au budget 2019 :

L'ensemble des mandats sur AP de l'exercice 2019 se monte à 328,6 M€.

- Les AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2019 :

Compte tenu des différents mouvements détaillés ci-dessus, le stock d'AP affectées restant à financer au 31/12/2019 s'élève à **1 322 M€**, en légère augmentation par rapport au stock établi au 31/12/2018 (1261,4 M€).

B. Le ratio de couverture des AP affectées

Il correspond au rapport entre le reste à mandater sur AP affectées au 31/12/2019 et le montant de CP mandatés sur AP en 2019. Le ratio de couverture AP/CP traduit une capacité de couverture des engagements pluriannuels de la région. Il est exprimé en nombre d'années de crédits de paiement nécessaires pour financer le stock d'AP.

Au 31/12/2019, **4,0 années** de crédits de paiement sont nécessaires pour financer ce stock, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelles AP. Ce ratio

remonte un peu par rapport à 2018 et revient pratiquement au niveau de celui de 2017 (4,1).

L'évolution depuis 2010 du ratio de couverture des AP est présentée dans le graphique ci-dessous :

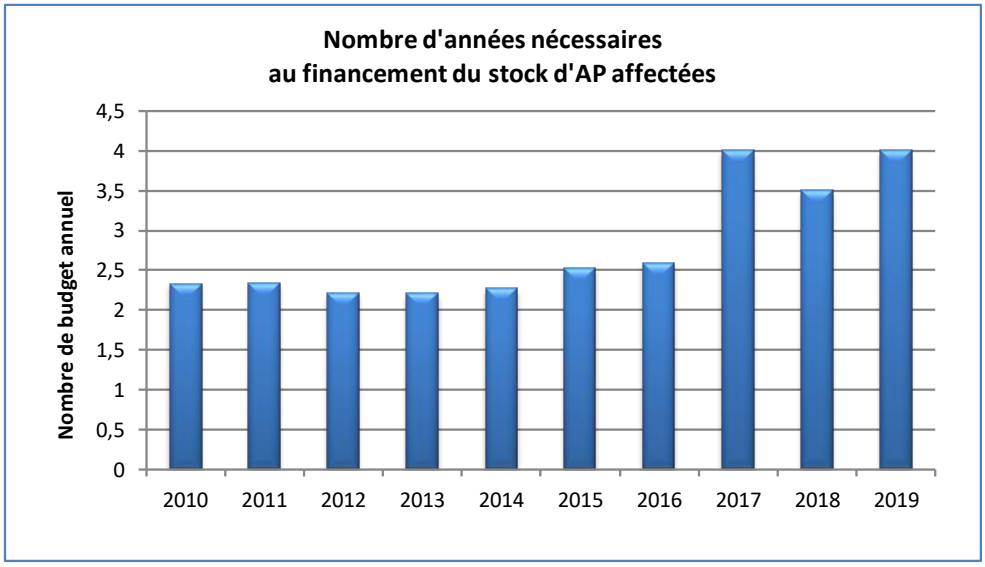

II - ANALYSE DE LA SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) / CREDITS DE PAIEMENT (CP)

A fin 2019, la section de fonctionnement constituait 49 % du volume global des engagements pluriannuels de la collectivité (montants votés en AP et en AE cumulés).

D'autre part, au 31/12/2019, le mode de gestion en AE représente 61,2 % de la gestion globale des crédits de la section de fonctionnement.

A. Les stocks d'AE :

- AE votées disponibles à l'affectation :

Au O1/01/2019, le montant des restes à affecter sur les AE votées et non clôturées s'élevait à **993 M€**.

Ces restes à affecter ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio de couverture des AE, détaillé en partie **II - C.** du présent document, mais représentent un stock d'engagements potentiellement mobilisables en termes de crédits sur les prochains exercices.

- AE votées dans l'année :

En 2019, 178 AE ont été créées au cours des étapes budgétaires (140 en 2018, 106 en 2017, 79 en 2016). Le volume global d'AE votées en 2019 se situe à hauteur de **643,4 M€** (932,3 M€ en 2018, 1 032 M€ en 2017, 381,7 M€ en 2016).

Aussi, compte tenu des annulations d'AE devenues sans objet mais également d'AE clôturées suite à leur exécution complète, mandatées intégralement ou partiellement, le montant cumulé des AE vivantes au 31/12/2019 s'établit à **3 644,3 M€**.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser et comparer les différentes composantes du stock d'AE à la fin de l'exercice 2019. A titre d'information, au 31/12/2018, l'affecté global était à 72,9 % du voté global, et le mandaté global à 47,9 % du voté global.

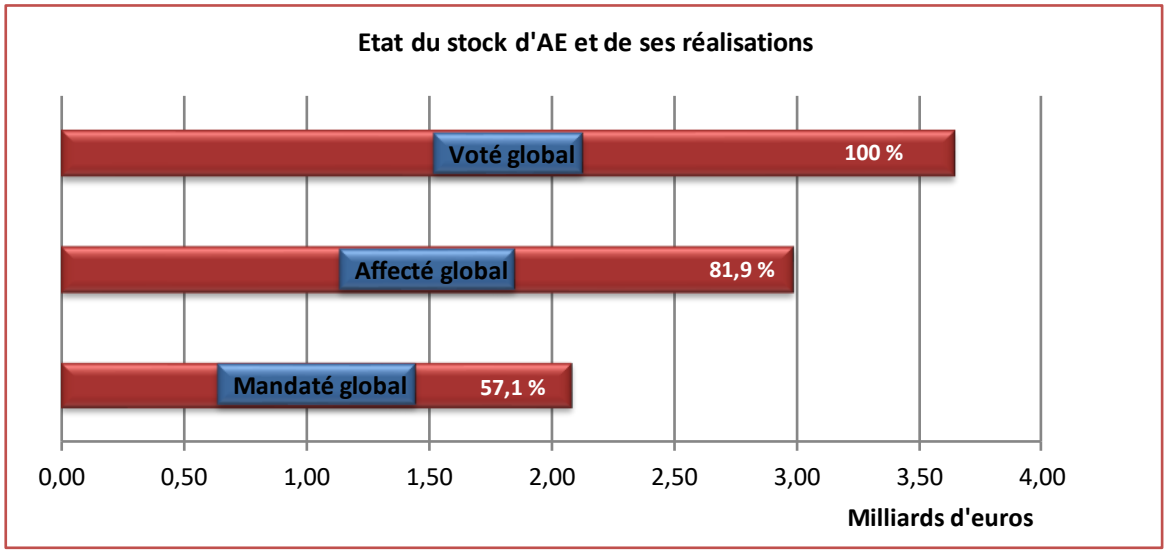

B. Les AE affectées :

- AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/2019 :

Le montant des restes à mandater sur les AP affectées antérieurement à 2019 se montait à **917,2 M€**.

- Flux d'AE affectées dans l'année :

Le montant des affectations réalisées en 2019 sur des AE votées avant ou au cours de l'année 2018 est de 910,4 M€.

- Les AE affectées annulées :

Le montant des annulations d'affectations (revalorisations négatives) en 2019 se situe à hauteur de 318,8 M€.

- Les CP mandatés au budget 2019 :

L'ensemble des mandats sur AE de l'exercice 2019 se monte à 608,4 M€.

- Les AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2019 :

Compte tenu des différents mouvements détaillés ci-dessus, le reste à mandater sur les AE affectées au 31/12/2019 s'élève à **900,4 M€** (917,2 au 31/12/2018).

C. Le ratio de couverture des AE affectées

Il correspond au rapport entre le reste à mandater sur AE affectées au 31/12/2019 et le montant de CP mandatés en 2019. Le ratio de couverture AE / CP traduit une capacité de couverture des engagements pluriannuels de la région. Il est exprimé en nombre d'années de crédits de paiement nécessaire pour financer le stock d'AE.

Au 31/12/2019, **1,5 année** de crédits de paiement sont nécessaires pour financer ce stock, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelles AE. Ce ratio reste stable par rapport à 2018 (1,6)

L'évolution depuis 2010 du ratio de couverture des AE est présentée dans le graphique ci-dessous :

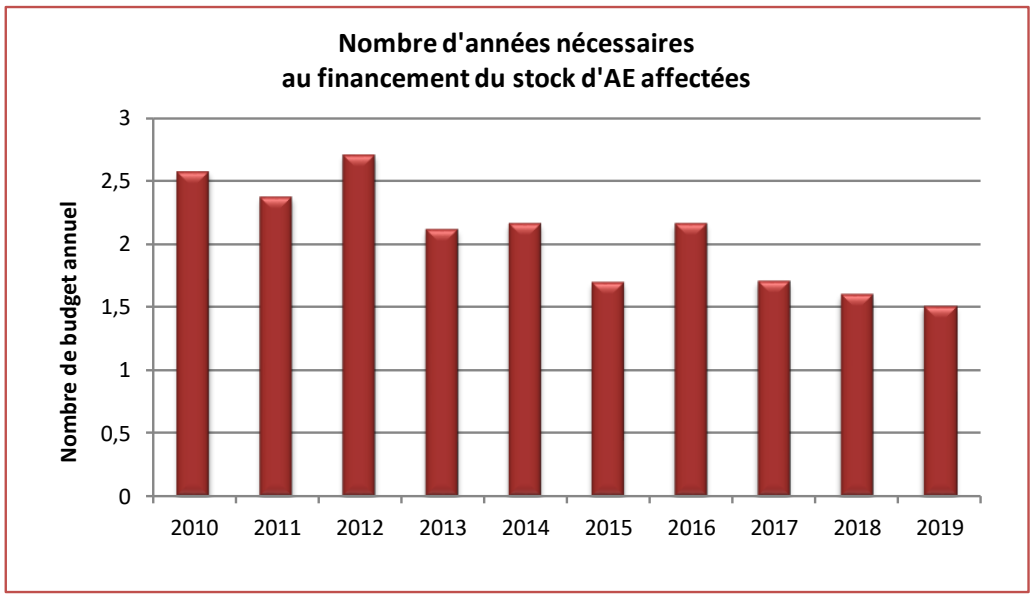

Liste des virements de crédits entre chapitres sur l'exercice 2019

INVESTISSEMENT

Origine						Destination							
POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	Montant	Date
LYCEES	902	222	2313	14	63	APPRENTISSAGE	901	12	204182	1589	61	1 532 000,00	18/12/2019
TRANSPORTS	908	814	20422	2235	42	TERRITOIRES SOLIDAIRES	905	52,1	204142	1713	41	1 590 000,00	18/12/2019
							TOTAL DES VIREMENTS 2019					3 122 000,00	

FONCTIONNEMENT

Origine						Destination							
POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	Montant	Date
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	943		6688		021	MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	930	202	6232	2387	013	600 000,00	16/07/2019
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	943		6688		21	MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	941		673		21	8,61	24/10/2019
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	943		6688		021	COMMUNICATION	930	202	6232	1068	111	400 000,00	15/11/2019
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	930	202	6232	2387	013	CULTURE	933	312	6232	1387	111	300 000,00	26/11/2019
ENSEIGNEMENT LYCEES	932	222	64111	0	031	RESSOURCES HUMAINES	930	201	64111	0	031	700 000,00	06/12/2019
TRANSPORTS	938	811	65641	1198	42	TERRITOIRES SOLIDAIRES	935	53,1	65734	1881	41	210 000,00	17/12/2019
FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	931	116	6184	2221	062	COMMUNICATION	930	202	6231	1069	111	200 000,00	20/12/2019
							TOTAL VC 2019					2 410 008,61	